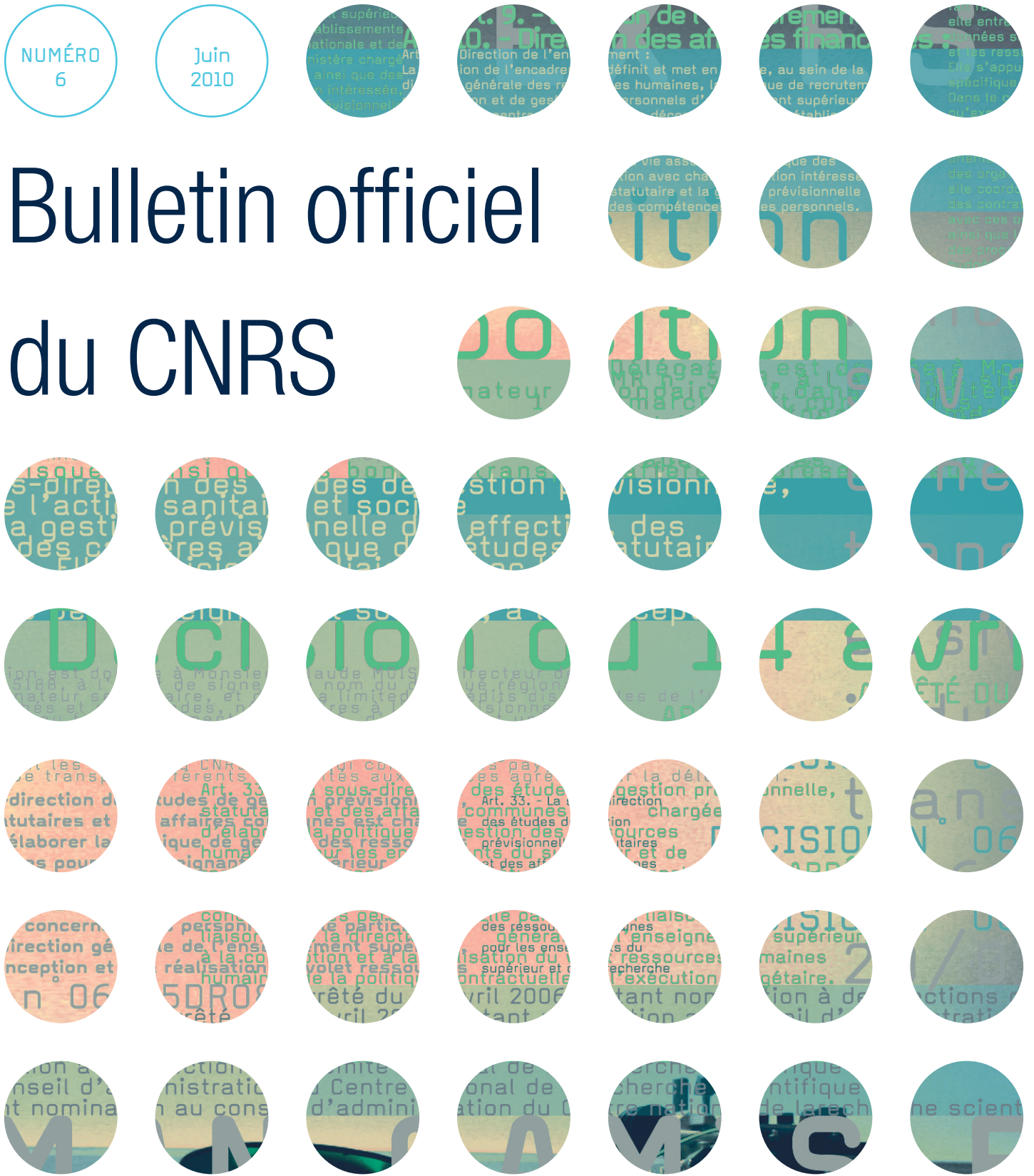


NUMÉRO
6

Juin
2010

Bulletin officiel du CNRS



dépasser les frontières

Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Unités de recherche (RMLR : 2721)	5
Décision n° 100030ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8097 - Centre Maurice Halbwachs	5
Décision n° 100033ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS)	5
Décision n° 100028ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8129 - Institut Jean Nicod	5
Décision n° 100029ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques	6
Décision n° 101445INSU du 22 avril 2010 modifiant la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UPR et des USR	6
Décision n° 101438INSU du 26 mars 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7158)	6
Décision n° 101436INSU du 1 ^{er} avril 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8111)	6
Grouperments de recherche (RMLR : 2722)	7
Décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR (à composantes exclusivement CNRS)	7
Décision n° 10A014DSI du 26 mars 2006 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non-exclusivement CNRS)	9
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	12
Décision n° 100011INSB du 1 ^{er} avril 2010 portant création de la FRE n° 3375 - Génomique fonctionnelle et biologie systémique pour la santé et de nomination de M. Charles AUFFRAY aux fonctions de responsable	12
Décision n° 100015INSIS du 8 avril 2010 portant renouvellement de la FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes (LOMC)	12
Unités de service (RMLR : 2741)	12
Décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 portant création de l'UMS n° 3365 - Unité mixte de service de l'OSU-Réunion	12
Décision n° 101440INSU du 13 avril 2010 portant création de l'UMS n° 3342 - Moyens communs de l'OSU-OVSQ	13
Les personnels du CNRS	14
Statut général des fonctionnaires (RMLR : 5111)	14
Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat (rectificatif)	14
Droit syndical (RMLR : 5233)	14
Décision n° 100012DR15 du 1 ^{er} février 2010 fixant au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Aquitaine-Limousin	14
Sécurité sociale (RMLR : 5313-1)	14
Convention de partenariat pour le contrôle, à titre expérimental, des arrêts maladie des fonctionnaires par les caisses primaires d'assurance maladie et les services du contrôle médical placés près d'elles du 26 mars 2010	14

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	15
Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)	15
Décision n° 10A054DR04 du 22 février 2010 instituant une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire, à compter du 1 ^{er} janvier 2010.	15
Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)	15
Décision n° 100249DR02 du 12 avril 2010 fixant les tarifs HT de l'Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés, UMR n° 7590, relatifs à l'utilisation du microscope électronique à balayage (MEB), du microscope électronique en transmission (MET) et de la sonde ionique focalisée (FIB).	15
Décision n° 10A076DR04 du 20 avril 2010 créant un nouveau tarif en cas de double option	15
Décision n° 100152DR05 du 26 mars 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPS n° 2841 - CNRS image	16
Décision n° 100099DR08 du 14 avril 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par le CBM - UPR n° 4301	20
Décision n° 100100DR08 du 27 avril 2010 fixant les tarifs des frais d'envois forfaitaires à compter du 1 ^{er} avril 2010	20
Décision n° 100124DR10 du 31 mars 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IBMC - UPR n° 9002 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	21
Décision n° 100125DR10 du 22 avril 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire.	21
Décision n° 100001DR12 du 18 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs du Granulomètre Laser Beckman Coulter LS 13 320 pour le CEREGE - UMR n° 6635	22
Décision n° 100002DR12 du 22 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs des analyses par le core scanner ITRAX (Cox) pour le CEREGE - UMR n° 6635.	22
Décision n° 100003DR12 du 22 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs des Analyses isotopiques des carbonates pour le CEREGE - UMR n° 6635	22
Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 63422)	23
Décision n° 100051DR07 du 29 mars 2010 portant création d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, la rénovation et l'extension du bâtiment médico social du CNRS à Villeurbanne	23
Mise en œuvre des marchés publics - Objet (RMLR : 6342-25)	23
Décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique	23
Versement de subventions (RMLR : 63441)	23
Subvention n° 100242DR02 du 23 mars 2010 à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université	23
Décision n° 100179DR03 du 19 mars 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée ..	24
Décision n° 100185DR03 du 2 avril 2010 relative au versement d'une subvention de 1 000 € à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010. ...	25
Subvention n° 100190DR03 du 19 avril 2010 attribuée à la Maison des jeunes et de la culture, n° 31484147900012	25
Subvention n° 100002DR03 du 14 avril 2010 attribuée à l'Institut Curie section recherche 26	26
Subvention n° 100002DR15 du 10 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention aux Editions Mélanie SETEUN à Bordeaux, dans le cadre du soutien aux réunions et colloques	27
Subvention n° 10F004DR18 du 2 avril 2010 attribuée à Université de Cordoue	28
Subvention n° 10F005DR18 du 6 avril 2010 attribuée à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Pau	28

Contrats avec l'Union européenne (RMLR : 6355)	29
Note n° 100001ACPL du 31 mars 2010 relative à la certification des contrats européens au CNRS - Le rôle de l'agent comptable principal et des agents comptables secondaires - Version n° 1	29
Mesures particulières	51
Concours	51
Concours externes d'IT nommés en 2010	51
Décision n° 100025DRH du 15 avril 2010 relative à la constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2010	51
Décision n° 100027DRH du 15 avril 2010 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2010	55
Décision n° 100029DRH du 15 avril 2010 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2010	57
Promotions	58
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique en 2010	58
Comités, conseils et commissions	59
Décision n° 100021DRH du 1 ^{er} avril 2010 relative à l'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	59
Décision n° 100023DRH du 15 avril 2010 portant modifications des décisions relatives à la désignation des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires compétente à l'égard des corps des directeurs de recherche (CAP n° 1), des chargés de recherche (CAP n° 2), des ingénieurs de recherche (CAP n° 3), des ingénieurs d'études (CAP n° 4), des assistants ingénieurs (CAP n° 5), des techniciens de la recherche (CAP n° 6), et des adjoints techniques de la recherche (CAP n° 7) ; et des décisions relatives à la désignation des représentants de l'administration aux commissions consultatives paritaires « recherche » (CCP n° 1) et « accompagnement de la recherche » (CCP n° 2)	61
Décision n° 100009ELEC du 16 avril 2010 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du CNRS et aux conseils scientifiques d'institut	61
Décision n° 100010ELEC du 12 avril 2010 portant modification de la décision n° 100002ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du conseil scientifique du CNRS	61
Décision n° 100011ELEC du 12 avril 2010 portant modification de la décision n° 100004ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS ...	61
Décision n° 100012ELEC du 15 avril 2010 portant modification de la décision n° 100005ELEC du 24 février 2010 constituant une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS	62
Décision n° 090352DR01 du 26 février 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8156 du CNRS - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, politique, santé	62
Décision n° 100100DR01 du 24 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8560 du CNRS - Centre Alexandre Koyre - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques	62
Décision n° 100180DR03 du 23 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8589	63
Décision n° 100059DR07 du 17 mars 2010 fixant la commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne	63

Décision n° 100101DR08 du 7 avril 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation.	63
Décision n° 100085DR08 du 5 mars 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée	64
Décision n° 100087DR11 du 26 mars 2010 désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Alpes	64
Décision n° 100139DR19 du 31 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO	65
Décision n° 100108DR19 du 30 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS)	65
Décision n° 100119DR19 du 24 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ)	65
Nominations	67
Fin de fonctions	73
Délégations de signature	73
Informations générales	167
Textes signalés	167

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100030ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8097 - Centre Maurice Halbwachs
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 8097 - Centre Maurice Halbwachs, devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2010-2013 concernés :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : EHESS Paris, Ecole normale supérieure Paris

Sections d'évaluation : 36, 40

Art. 2. - M. Patrick MICHEL, directeur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8097, à compter du 1^{er} janvier 2010, et jusqu'au 30 juin 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100033ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS)
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050013DRES du 23-11-2005, not. art. 1^{er} ; DEC. n° 10A007DSI du 18-12-2009, not. art. 1^{er} ; accord partenaire ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - L'UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), devant figurer dans le contrat quadriennal de développement 2010-2013 entre l'EHESS et le CNRS, est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Ecole des hautes études en sciences sociales Paris (EHESS)

Délégation : Paris A

Sections d'évaluation : 36, 40

Art. 2. - M. Philippe BATAILLE, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur de l'UMR n° 8039, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la durée du mandat de l'unité.

Art. 3. - L'UMR n° 8039 doit proposer une nouvelle organisation de son projet scientifique à mi-parcours de la convention quadriennale précitée, pour examen par l'INSHS.

Art. 4. - Les dispositions à l'article 1^{er} de la décision n° 10A007DSI du 18 décembre 2009 susvisée relatives à la FRE n° 3316 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) sont abrogées.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100028ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8129 - Institut Jean Nicod
ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur INSHS.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 8129 - Institut Jean Nicod, devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2010-2013 concernés :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : EHESS Paris, Ecole normale supérieure Paris

Sections d'évaluation : 35, 34

Art. 2. - M. François RECANATI, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8129, à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée du mandat de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100029ISHS du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques ISHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur ISHS.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques, devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2010-2013 concernés :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : EHESS Paris, école normale supérieure Paris, école nationale des ponts et chaussées de Paris

Etablissement partenaire : INRA

Section d'évaluation : 37

Art. 2. - M. Pierre-Yves GEOFFARD, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8545, à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée du mandat de l'unité.

Mme Akiko SUWA-EISENMANN, directrice de recherche, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 8545, à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée du mandat de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101445INSU du 22 avril 2010 modifiant la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UPR et des USR INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A001DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis conseil unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay sont modifiées comme suit :

M. Gilles THEUREAU, astronome, est nommé directeur par intérim de cette unité à compter du 1^{er} avril 2010, en remplacement de Mme Nicole CORNILLEAU, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101438INSU du 26 mars 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7158) INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2. ; accord organismes partenaires ; avis conseil laboratoire ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7158 - Astrophysique interactions multi-échelles (AIM) sont modifiées comme suit :

- A la direction de l'unité, est nommé directeur-adjoint par intérim, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010, M. Pierre-Alain DUC chargé de recherche au CNRS.
- A compter de cette même date l'intitulé de cette unité devient « Astrophysique, instrumentation et modélisation, de Paris-Saclay (AIM) ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101436INSU du 1^{er} avril 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 8111) INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées par intérim, pour la période du 7 janvier 2010 au 30 juin 2010, les personnes suivantes :

- directeur : M. Piercarlo BONIFACIO, astronome,
- directeur-adjoint : M. Pascal JAGOUREL, ingénieur de recherche au CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Groupements de recherche - RMLR : 2722

Décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR (à composantes exclusivement CNRS)

DSI

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; avis instances compétentes CoNRS ; avis comité scientifique ou comité évaluation et conseil de groupement de chacune des unités ; avis directeur(s) institut(s) concerné(s).

Art. 1^{er}. - Sont créés, à compter du 1^{er} janvier 2010, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Aquitaine-Limousin

GDR n° 3368 - Electronique Organique

Directeur : M. Lionel HIRSCH, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique

Sections d'évaluation : 8, 6, 13, 11

Durée : 4 ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3371 - Mise en œuvre des composites et propriétés induites

Directeur : M. Francisco CHINESTA, professeur

Section d'évaluation : 9

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 3374 - Plasma médecine

Directeur : M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 10

Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n° 3369 - ERRATA

Directeur : M. Frédéric SAIGNE, professeur

Institut secondaire: Institut de physique

Sections d'évaluation : 8, 3, 6

Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n° 3373 - Ruissellement et films cisailés

Directeur : M. Christian RUYER-QUIL, maître de conférences

Section d'évaluation : 10

Durée : 4 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n° 3372 - Visible

Directeur : M. Pierre Olivier MATTEI, chargé de recherche

Section d'évaluation : 9

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3341 - Géométrie, arithmétique et probabilités : une approche ergodique

Directrice : Mme Françoise DAL'BO, professeure

Section d'évaluation : 1

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Est

GDR n° 3362 - Contrôle des EDP

Directrice : Mme Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA, professeure

Section d'évaluation : 1

Durée : 4 ans

Délégation Rhône-Auvergne

GDR n° 3340 - Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques

Directrice : Mme Sylvie PAYCHA, professeure

Section d'évaluation : 1

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Ile-de-France Est

GDR n° 3333 - Réseau français de chimie théorique

Directrice : Mme GILBERTE CHAMBAUD, professeure

Directeur-adjoint : M. Claude POUCHAN, professeur

Section d'évaluation : 13

Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 1^{er} janvier 2010, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

GDR n° 2945 - Singularités et applications
 Directeur : M. Jean-Michel GRANGER, professeur
 Section d'évaluation : 1
 Durée : 4 ans

Délégation Normandie

GDR n° 2947 - Géométrie non commutative - algèbres d'opérateurs et groupes
 Directeur : M. Emmanuel GERMAIN, professeur
 Section d'évaluation : 1
 Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n° 2434 - Analyse des équations aux dérivées partielles
 Directeur : M. David LANNES, directeur de recherche
 Section d'évaluation : 1
 Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes*Délégation Centre-Est*

GDR n° 717 - Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques
 Directeur : M. Janan ZAYTOON, professeur
 Institut secondaire: Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
 Section d'évaluation : 7
 Durée : 4 ans

GDR n° 2451 - Ondes
 Directrice : Mme Frédérique de FERNEL, directrice de recherche
 Sections d'évaluation : 8, 4, 9
 Durée : 4 ans

Délégation Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 2502 - Contrôle des décollements
 Directeur : M. Azzedine KOURTA, professeur
 Section d'évaluation : 10
 Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n° 2995 - System on chip - System in package
 Directeur : M. Michel RENOVELL, directeur de recherche
 Directeur-adjoint : M. Alain GREINER, professeur
 Sections d'évaluation : 8, 7
 Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 2980 - Structuration, consolidation et drainage de colloïdes : de l'ingénierie des surfaces à celle des procédés (PROSURF)
 Directrice : Mme Martine MASBERNAT, directrice de recherche
 Sections d'évaluation : 10, 5, 11, 20
 Durée : 4 ans

GDR n° 2993 - Micro et nano systèmes
 Directeur : M. Christian BERGAUD, directeur de recherche
 Sections d'évaluation : 8, 9
 Durée : 4 ans

Délégation Normandie

GDR n° 2984 - Dynamique et contrôle des ensembles complexes
 Directeur : M. Christophe LETELLIER, professeur
 Sections d'évaluation : 10, 1, 2, 4
 Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n° 2983 - Mousses et émulsions
 Directeur : M. Cyprien GAY, chargé de recherche
 Sections d'évaluation : 10, 5, 11
 Durée : 4 ans

Délégation Rhône-Auvergne

GDR n° 2994 - Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales
 Directeur : M. Herve MOREL, directeur de recherche
 Directeur-adjoint : M. Jean Pascal CAMBRONNE, professeur
 Section d'évaluation : 8
 Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

GDR n° 2998 - Interactions de l'hydrogène et ses isotopes avec des surfaces (ARCHES)
 Directeur : M. Marc CHATELET, directeur de recherche
 Sections d'évaluation : 4, 8, 10, 13, 15, 17
 Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 2426 - Physique quantique mésoscopique
 Directeur : M. Bernard PLAÇAIS, directeur de recherche
 Sections d'évaluation : 6, 2, 4, 8
 Durée : 4 ans

Délégation Rhône-Auvergne

GDR n° 2949 - Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires
 Directeur : M. Jean-Christophe GEMINARD, chargé de recherche
 Section d'évaluation : 2
 Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie*Délégation Paris B*

GDR n° 2986 - Or-Nano : vers des nanoparticules d'or fonctionnelles
 Directrice : Mlle Catherine LOUIS, directrice de recherche

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences de l'univers

Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 4, 5, 6, 8, 10
Durée : 4 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et des directeurs-adjoints nommés aux articles 1^{er} et 2 prend effet au 1^{er} janvier 2010 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Groupements de recherche - RMLR : 2722

Décision n° 10A014DSI du 26 mars 2006 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non-exclusivement CNRS)

DSI

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; accord partenaires ; convention CNRS/partenaires ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis comité scientifique ou comité évaluation et conseil groupement de chacune des unités ; avis directeur(s) institut(s) concerné(s).

Art. 1^{er}. - Sont créés, à compter du 1^{er} janvier 2010, et sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

Partenaire : CNRS ALPES
GDR n° 3325 - Codes, développements, formalismes et théories autour et au delà de la fonctionnelle de la densité
Directeur : M. Xavier BLASE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 6, 2, 4, 5
Durée : 4 ans

Délégation Côte d'Azur

Partenaire : CNRS COTE D'AZUR
GDR n° 3322 - Information quantique : fondements et applications
Directeur : M. Jean-Sébastien TANZILLI, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 4, 2, 6, 7, 8
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIVERSITE TOURS

GDR n° 3359 - Modélisation des dynamiques spatiales
Directeur : M. Xavier RODIER, ingénieur de recherche
Sections d'évaluation : 39, 32
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

Partenaires : EHESS PARIS, UNIVERSITE DE NICE, MUSEE QUAI BRANLY
GDR n° 3357 - L'image en anthropologie
Directeur : M. Jean-Paul COLLEYN, directeur d'études
Section d'évaluation : 38
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : CEA, UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 7, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, INSERM, UNIVERSITE TOULOUSE 3, INSA TOULOUSE, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE LYON 1, EC. NAT. SUP. CHIMIE RENNES, UNIVERSITE AVIGNON, UNIVERSITE RENNES 1, EC. SUP. PHYSIQUE CHIMIE INDUS. PARIS, INRA, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE PARIS 11, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS

GDR n° 3334 - Assemblages supramoléculaires et membranes biologiques : Concepts, modèles et fonctions
Directrice : Mme Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET, directrice de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 11, 21, 23, 5
Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : CEA, CEA GRENOBLE, EDF EIFER, GDF SUEZ, SAINT GOBAIN CREE CAVAILLON, MARION TECHNOLOGIES
GDR n° 3339 - Piles A combustible, systèmes
Directeur : M. Gérald POURCELLY, professeur
Institut secondaire: Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 15, 14, 11, 8, 10, 7
Durée : 4 ans

Partenaires : UNIVERSITE CHAMBERY, INSA ROUEN, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE REIMS, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE POITIERS, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE D'ARTOIS

GDR n° 3356 - Synthèse et procédés durables pour une chimie Eco-compatible
Directeur : M. Stephane PELLET-ROSTAING, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Patrick COGNET, maître de conférences

Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 12, 10, 14

Durée : 4 ans

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : CEA, ARC INTERNATIONAL, INSTITUT DU VERRE, CEA MARCOULE, BACCARAT, COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

GDR n° 3338 - GDR VERRES

Directeur : M. Lionel MONTAGNE, professeur

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut national des sciences de l'univers ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 15, 5, 18, 8

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE LYON 2, MUSEUM NAT. HIST. NAT., UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE PARIS 10, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, IRD MARSEILLE, INRA, CIRAD, SUP AGRO

GDR n° 3353 - Agroécosystèmes, agrobiodiversités et environnement. Domestication et innovations

Directrice : Mme Yildiz THOMAS, chargée de recherche

Sections d'évaluation : 29, 31, 45

Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 1^{er} janvier 2010, et sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

Partenaire : CNRS ALPES

GDR n° 2973 - C'Nano Rhône-Alpes

Directeur : M. Laurent LEVY, professeur

Sections d'évaluation : 6, 4, 8, 15

Durée : 4 ans

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaire : CNRS AQUITAINE LIMOUSIN

GDR n° 2971 - Nanosciences dans le Grand Sud-Ouest

Directeur : M. Jean-Pierre AIME, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Est

Partenaire : CNRS CENTRE-EST

GDR n° 2970 - Nano Grand Est

Directeur : M. Michel HEHN, professeur

Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 8, 11, 15, 23

Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaire : CNRS IDF OUEST ET NORD

GDR n° 2972 - Nano Ile-de-France

Directeur : M. Juan-Ariel LEVENSON, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 21

Durée : 4 ans

Partenaire : CNRS NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

GDR n° 2974 - Nanofils-nanotubes semiconducteurs

Directeur : M. Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 14, 15

Durée : 4 ans

Délégation Normandie

Partenaires : CNRS ALPES, CEA

GDR n° 2808 - Physique et applications de la matière sous irradiation

Directeur : M. Serge BOUFFARD, chercheur du CEA

Institut secondaire: Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 5, 3, 4, 15

Durée : 4 ans

Partenaire : CNRS NORMANDIE

GDR n° 2975 - Nano Nord-Ouest

Directeur : M. Philippe PAREIGE, professeur

Sections d'évaluation : 6, 8, 15, 23

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Côte d'Azur

Partenaires : UNIVERSITE DE NICE, CNAM PARIS, EHESS PARIS, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE PARIS 10, UNIVERSITE PARIS 1, IRD MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, ENI ST-ETIENNE

GDR n° 2517 - Regards interdisciplinaires sur les activités et techniques agricoles anciennes et préindustrielles

Directrice : Mme Patricia ANDERSON, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 31, 38

Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, INRA, CIRAD, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, IRD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE PARIS 11, CEA SACLAY, MUSEUM NAT. HIST. NAT., AGROPARISTECH, OFFICE NATIONAL DES FORETS, ENSA MONTPELLIER, UNIVERSITE BORDEAUX 1, METEO FRANCE CTRE NAT. RECH. METEO., UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE NANCY 1

GDR n° 2968 - Système d'information phénologique pour l'étude et la gestion des changements climatiques (SIP-GECC)

Directrice : Mlle Isabelle CHUINE, chargée de recherche
 Section d'évaluation : 20
 Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : INRIA, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE DIJON, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3

GDR n° 725 - Architecture systèmes réseaux

Directeur : M. MARC DAUMAS, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

Partenaires : INRA, INRIA, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE LYON 1

GDR n° 3003 - Bioinformatique moléculaire

Directeur : M. Eric RIVALS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 7, 21, 22

Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, INSERM, INRIA, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE COMPIEGNE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE LYON 1

GDR n° 722 - Information-interaction-intelligence

Directrice : Mlle Florence SEDES, professeure

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

Partenaires : INRIA, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE LYON 1

GDR n° 3000 - Informatique graphique

Directeur : M. Jean-Pierre JESSEL, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

Délégation Normandie

Partenaires : UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE PARIS 7

GDR n° 673 - Informatique mathématique

Directrice : Mme Brigitte VALLEE, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 7, 1, 22

Durée : 4 ans

Délégation Paris A

Partenaires : UNIVERSITE COMPIEGNE, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE CERGY-PONTOISE, UNIVERSITE BORDEAUX 1, INRIA, UNIVERSITE DIJON, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE CAEN

GDR n° 720 - Information, signal, images, vision

Directeur : M. Jean-Pierre COCQUEREZ, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

Délégation Paris B

Partenaires : INRIA, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE COMPIEGNE, UNIVERSITE PARIS 6, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS

GDR n° 3002 - Recherche opérationnelle

Directeur : M. Philippe CHRETIENNE, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE LYON 1, INRA, UNIVERSITE ANGERS, CEA, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, ECOLE D'INGENIEURS DE PURPAN, AGROCAMPUS RENNES, IRD MARSEILLE

GDR n° 2477 - Thiorédoxines et glutarédoxines

Directeur : M. Jean-Philippe REICHELLED, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 28, 21

Durée : 4 ans

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INRIA, INSA TOULOUSE, INRA, INP TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, CEA, ENSCM, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE DE BREST, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, BRGM PARIS, UNIVERSITE NANTES, ENITIAA NANTES, ECOLE DES MINES NANTES, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE PARIS 11, IRD MARSEILLE

GDR n° 2977 - Voies biologiques et biomimétiques de synthèse et d'utilisation de l'hydrogène

Directeur : M. Marc ROUSSET, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Laurent CURNAC, chercheur du CEA

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 21, 10, 13, 14, 16, 28, 29

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaires : IRD, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE TOULON, AGCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE EVRY, INRA

GDR n° 2989 - Economie du développement et de la transition

Directeur : M. Jean-Louis COMBES, professeur

Section d'évaluation : 37

Durée : 4 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et des directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1^{er} et 2 prend effet au 1^{er} janvier 2010 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100011INSB du 1^{er} avril 2010 portant création de la FRE n° 3375 - Génomique fonctionnelle et biologie systémique pour la santé et de nomination de M. Charles AUFFRAY aux fonctions de responsable INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; proposition directeur INSB.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, la FRE n° 3375 intitulée « Génomique fonctionnelle et biologie systémique pour la santé » :

Institut de rattachement : Sciences biologiques*Délégation : Paris B*

Section pilote d'évaluation : 25

Section secondaire : 22

Art. 2. - Objet

Elle a pour objet de faciliter l'intégration dans un nouveau projet.

Art. 3. - Nomination

M. Charles AUFFRAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100015INSIS du 8 avril 2010 portant renouvellement de la FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes (LOMC)

INSIS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A005DSI du 23-11-2007, not. art. 1^{er} ; avis instances compétentes CoNRS ; accord partenaires ; avis directeur INSIS.

Art. 1^{er}. - Est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2010, la FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes (LOMC),

Etablissements partenaires : Université du Havre

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)*Délégation : 19 - Normandie*

Sections d'évaluation : 10, 9

Art. 2. - M. Innocent MUTABAZI, professeur des universités, est renouvelé dans sa fonction de directeur de cette unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 portant création de l'UMS n° 3365 - Unité mixte de service de l'OSU-Réunion

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; accord Université de la Réunion ; avis directeur INSU.

Art. 1^{er}. - L'UMS n° 3365 - Unité mixte de service de l'OSU-Réunion est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, sous réserve de la mise en œuvre d'une convention ;

Etablissement de rattachement : Université de La Réunion ;

Institut référent : INSU ;
Institut secondaire : INEE ;

Délégation : Paris Michel-Ange ;
Sections d'évaluation : 19

Art. 2. – M. Jean-Luc BARAY, maître de conférences, est nommé directeur de cette UMS à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101440INSU du 13 avril 2010 portant création de l'UMS n° 3342 - Moyens communs de l'OSU-OVSQ
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; accord Université Versailles Saint Quentin en Yvelines ; avis directeur INSU.

Art. 1^{er}. – L'UMS n° 3342 - Moyens communs de l'OSU-OVSQ est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, sous réserve de la mise en œuvre d'une convention.

Etablissement de rattachement : université de Versailles Saint Quentin en Yvelines ;

Institut référent : INSU ;
Institut secondaire : INEE ;

Délégation : Ile-de-France Ouest et Nord ;
Sections d'évaluation : 19

Art. 2. – M. Daniel VIDAL-MADJAR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette UMS à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Les personnels du CNRS

Statut général des fonctionnaires - RMLR : 5111

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat (rectificatif)

Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

JO du 17-04-2010, texte n° 32

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légrifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022106141&dateTexte=&categorieLien=id>

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 100012DR15 du 1^{er} février 2010 fixant au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Aquitaine-Limousin

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CCP agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP du CNRS et de l'IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Aquitaine-Limousin sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les chercheurs

- Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA),
- Syndicat SUD-Recherche-EPST.

Pour les personnels Ingénieurs, techniciens et administratifs

- Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA),

- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
 - Syndicat SUD-Recherche-EPST.
- Pour les personnels Techniciens de physique nucléaire
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 1^{er} février 2010.

Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

Convention de partenariat pour le contrôle, à titre expérimental, des arrêts maladie des fonctionnaires par les caisses primaires d'assurance maladie et les services du contrôle médical placés près d'elles du 26 mars 2010

Santé et sports

JO du 02-05-2010, texte n° 30

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légrifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022153988&dateTexte=&categorieLien=id>

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

Décision n° 10A054DR04 du 22 février 2010 instituant une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2010

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu L. n° 63-156 du 23-02-1963, not. art. 60 ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. arts. 18, et 166 ; D. n° 2008-227 du 05-03-2008 ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; A. du 28-05-1993 mod. ; A. du 17-03-1994 mod. ; A. du 27-12-2001 ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 mod.

Art. 1^{er}. - Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 2. - La régie de recettes concerne l'encaissement des locations des chambres du laboratoire - Ces recettes peuvent être encaissées soit en numéraire soit en chèque.

Art. 3. - Le montant maximum de l'encaisse du régisseur est fixé à 1 500 euros.

Art. 4. - Le régisseur est tenu de verser à la caisse de l'Agent comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Sud les recettes encaissées en numéraire lorsqu'elles atteignent 1 500 euros et au moins une fois par mois si cette somme n'est pas atteinte.

Art. 5. - Les pièces justificatives de recettes seront adressées à l'agent comptable du CNRS de la délégation Ile-de-France Sud au minimum une fois par mois.

Art. 6. - Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé ; le montant moyen mensuel des recettes encaissées n'excédant pas 1 220 euros. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 euros.

Art. 7. - La déléguée régionale et l'agent comptable secondaire de la délégation régionale d'Ile-de-France Sud sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Art. 8. - Ampliation de cette décision sera adressée à madame la directrice des Finances, et à monsieur l'agent comptable principal du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 février 2010.

La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100249DR02 du 12 avril 2010 fixant les tarifs HT de l'Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés, UMR n° 7590, relatifs à l'utilisation du microscope électronique à balayage (MEB), du microscope électronique en transmission (MET) et de la sonde ionique focalisée (FIB)

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs HT de l'Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés, UMR n° 7590, relatifs à l'utilisation du microscope électronique à balayage (MEB), du microscope électronique en transmission (MET) et de la sonde ionique focalisée (FIB) sont fixés comme suit :

Tarifs à la journée :

Clientèle	Prestations			
	MET Boucicaut	MET Jussieu	FIB	MEB
CNRS	280 €	180 €	430 €	130 €
Autres établissements publics	450 €	300 €	1290 €	530 €
Autres	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
Réservation minimum à la 1/2 journée (3h)				
Les 1/2 journées s'entendent de 10h à 15h et de 15h à 19h				

Ces tarifs sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, soit 19.6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 12 avril 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10A076DR04 du 20 avril 2010 créant un nouveau tarif en cas de double option

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 100018DAJ du 21-01-2010 mod.

Art. 1^{er}. - En cas de double option un nouveau tarif est créé, à savoir :

- Formations 2010-VII-07 et 2010-VII-12 (Initiale sources scellées - 2,5 jours),
- Formations 2010-VII-06 et 2010-VII-11 (Initiale sources non scellées - 3 jours),
- Les 2 options (Initiale scellées et non-scellées - 4 jours) 1000 euros.
- Formation 2010-VII-09 (Renouvellement sources scellées - 3,5 jours),
- Formation 2010-VII-08 (Renouvellement sources non scellées - 4 jours),
- Les 2 options (Renouvellement scellées et non-scellées - 5 jours) 1250 euros.

Art. 2. - avenant à la décision n° 09A076DR04 du 8 janvier 2010.

Le présent avenant s'applique à compter du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100152DR05 du 26 mars 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPS n° 2841 - CNRS image

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Vu délib. CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 070041DAJ du 30-03-2007.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPS n° 2841 - CNRS image sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mai 2010.

Fait à Paris, le 26 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord,
Gilles TRAIMOND

Exposition

Organisme culturel (musée, mairie, bibliothèque, maison de la culture)

	1 à 3 photos	4 à 12 photos	13 à 25 photos
1 an	73.20 €	70.15 €	59.45 €
2 ans	109.80 €	105.20 €	89.20 €
3 ans	128.10 €	122.75 €	104.00 €
4 ans	146.40 €	140.30 €	118.90 €
5 ans	150.80 €	144.50 €	122.45 €

Entreprise commerciale

	1 à 3 photos	4 à 12 photos	13 à 25 photos
1 an	114.35 €	103.65 €	84.60 €
2 ans	171.50 €	155.45 €	126.90 €
3 ans	200.10 €	181.40 €	148.05 €
4 ans	228.70 €	207.30 €	169.20 €
5 ans	235.55 €	213.50 €	174.30 €

- Pour 10 ans, majoration de 50 % du tarif 5 ans
- Photos aériennes ou sous-marines : tarif x 2
- Duplication de l'exposition : 50 % par jeu supplémentaire

Projection, mur d'images, multi-écrans, bornes

Organisme culturel (musée, mairie, bibliothèque, maison de la culture)

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	34.30 €	45.50 €	53.20 €	17.50 €
10 à 25 photos	32.20 €	42.00 €	49.70 €	16.10 €
26 à 35 photos	30.80 €	39.90 €	46.90 €	16.10 €
36 à 55 photos	28.70 €	37.80 €	44.10 €	15.40 €
56 à 70 photos	26.60 €	35.70 €	41.30 €	14.70 €
71 à 85 photos	25.90 €	32.90 €	39.20 €	14.00 €
86 à 100 photos	24.50 €	30.80 €	37.10 €	13.30 €
Au-delà	22.40 €	29.40 €	34.30 €	12.60 €

Entreprise commerciale

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	49.70 €	65.10 €	77.00 €	25.90 €
10 à 25 photos	46.90 €	60.90 €	72.10 €	24.50 €
26 à 35 photos	44.10 €	57.40 €	67.90 €	22.40 €
36 à 55 photos	41.30 €	53.90 €	63.70 €	21.00 €
56 à 70 photos	39.20 €	50.40 €	60.20 €	18.90 €
71 à 85 photos	37.10 €	47.60 €	56.00 €	18.20 €
86 à 100 photos	34.30 €	44.80 €	53.20 €	16.80 €
Au-delà	32.20 €	42.00 €	49.70 €	16.10 €

Edition

Livres, livres illustrés, fascicules

Format	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Couverture
Par photographie	122.70 €	137.20 €	143.30 €	166.95 €	201.25 €

- À partir de 100 000 exemplaires : + 25 % des montants initiaux.
- « Beaux livres » (prix de vente supérieur à 58 €) : + 25 %

Livres scolaires

Format	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Couverture
Par photographie	111.30 €	121.20 €	128.10 €	143.30 €	182.95 €

À partir de 200 000 exemplaires : + 25 % des montants initiaux.

Livres de poche et guides (format inférieur à 13 x 20cm)

Format	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Couverture
Par photographie	121.20 €	122.70 €	135.70 €	146.35 €	274.40 €

Réimpressions : Montant complémentaire de 30 % suivant le barème actualisé de la tranche déclarée par l'éditeur.

Ouvrages dont la mise en page est en plusieurs colonnes et comportant un minimum de 250 photographies par tome (dictionnaires, encyclopédies)

Tirages	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Couverture et jaquette
25 000 ex. et inf.	122 €	135 €	146 €	162 €	176 €	400 €
100 000 ex. et inf.	135 €	146 €	162 €	176 €	187 €	586 €
200 000 ex. et inf.	146 €	162 €	176 €	187 €	203 €	482 €
+ de 200 000 ex.	162 €	176 €	187 €	203 €	215 €	520 €

Utilisations spécifiques (toutes catégories)

- 4^{ème} de couverture : montant couverture - 40 %
- Double couverture : montant couverture + 60 %
- Couverture composée : prix page intérieure majoré d'un tiers
- Droit d'inspiration ou de maquette : 50 % du montant initial
- Photos aériennes ou sous-marines : + 100 %

Communication

Editions publicitaires

Catalogues, dépliants, brochures, prospectus, cartes de vœux, annuaires, agendas, revues d'entreprises à diffusion externe

Tirages	1/4 page et inférieur	1/2 page et inférieur	Pleine page et inférieur	1 ^{ère} de couv.	4 ^{ème} de couv.
Moins de 1 000 ex.	257 €	336 €	395 €	713 €	570 €
1 000 à moins de 2 000 ex.	286 €	373 €	440 €	792 €	634 €
2 000 à moins de 3 000 ex.	317 €	391 €	489 €	880 €	704 €
3 000 à moins de 5 000 ex.	358 €	469 €	587 €	1 027 €	822 €
5 000 à moins de 10 000 ex.	429 €	563 €	704 €	1 231 €	985 €
10 000 à moins de 25 000 ex.	515 €	676 €	845 €	1 478 €	1 183 €
25 000 à moins de 50 000 ex.	607 €	797 €	996 €	1 744 €	1 395 €
50 000 à moins de 100 000 ex.	717 €	941 €	1 176 €	2 058 €	1 647 €
100 000 à moins de 250 000 ex.	847 €	1 111 €	1 387 €	2 429 €	1 943 €
les 100 000 suppl.	129 €	168 €	198 €	356 €	286 €

Pour toute édition publicitaire en une seule page, format A4 (cartes de vœux par exemple), prendre le montant couverture - 20 %

Editions culturelles

Catalogues et cartons d'invitation d'expositions culturelles, programmes de spectacles, brochures culturelles, revues d'entreprises à diffusion interne

Tirages	1/4 page et inférieur	1/2 page et inférieur	Pleine page et inférieur	1 ^{ère} de couv.	4 ^{ème} de couv.
Moins de 1 000 ex.	125 €	164 €	193 €	347 €	287 €
1 000 à moins de 2 000 ex.	140 €	182 €	214 €	387 €	309 €
2 000 à moins de 3 000 ex.	155 €	191 €	238 €	429 €	343 €
3 000 à moins de 5 000 ex.	175 €	228 €	286 €	501 €	401 €
5 000 à moins de 10 000 ex.	210 €	275 €	343 €	601 €	480 €
10 000 à moins de 25 000 ex.	252 €	330 €	412 €	721 €	577 €

Tirages	1/4 page et inférieur	1/2 page et inférieur	Pleine page et inférieur	1 ^{ère} de couv.	4 ^{ème} de couv.
25 000 à moins de 50 000 ex.	297 €	389 €	486 €	850 €	680 €
50 000 à moins de 100 000 ex.	349 €	459 €	573 €	1 004 €	803 €
100 000 à moins de 250 000 ex.	413 €	542 €	677 €	1 184 €	948 €
les 100 000 suppl.	63 €	82 €	97 €	174 €	140 €

Illustration presse

Photographies reproduites dans la presse pour tous les quotidiens, magazines et périodiques

Tirages	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Pleine page	Couv.
- de 10 000 ex.	89.30 €	93.75 €	99.10 €	111.30 €	122.70 €	182.95 €
10 000 à moins de 100 000 ex.	94.40 €	99.10 €	111.30 €	122.70 €	135.70 €	201.25 €
100 000 à moins de 300 000 ex.	106.00 €	111.30 €	121.20 €	135.70 €	146.35 €	219.55 €
300 000 à moins de 600 000 ex.	116.85 €	122.70 €	135.70 €	146.35 €	164.65 €	241.65 €
plus de 600 000 ex.	129.25 €	135.70 €	146.35 €	164.65 €	182.95 €	265.25 €

Utilisations spécifiques :

- 4^{ème} de couverture - 20 % du tarif couverture
- Couverture composée : majoration d'un tiers du prix correspondant au format de reproduction
- Reprise d'une photographie au sommaire : - 50 %
- Réutilisation dans une édition étrangère : 75 % des montants des droits dans la tranche de tirage de chaque édition étrangère
- Photographies aériennes et sous-marines : majoration de 100 %
- Reprise en version PDF : 50 € par photo

Presse / Internet

Barème minimum de cession de droits pour les photographies reproduites sur les sites Internet de presse, information en langue française

Durée de la cession	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page
1 semaine	274 €	136 €	226 €	113 €	181 €	91 €
moins de 1 mois	422 €	211 €	350 €	176 €	280 €	141 €

Durée de la cession	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page	Page d'accueil	Autre page
de 1 à moins de 3 mois	527 €	264 €	437 €	220 €	350 €	176 €
de 3 à moins de 6 mois	670 €	336 €	561 €	280 €	448 €	224 €
de 6 à moins de 12 mois	841 €	421 €	596 €	350 €	561 €	280 €

- Catégorie A : les sites les plus fréquentés (taux de fréquentation de plus de 1 000 000 connexions par mois)
- Catégorie B : les sites intermédiaires (taux de fréquentation entre 500 000 et 1 000 000 de connexions par mois).
- Catégorie C : les sites moins fréquentés (taux de fréquentation de moins de 500 000 connexions par mois).

Internet

Sites des organismes à but non lucratif (sites culturels et pédagogiques en accès libre)

Fréquentation inférieure à 250 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	22 €	27 €	33 €	10.70 €
10 à 25	21 €	26 €	31 €	9.50 €
26 à 35	18 €	21 €	25 €	8.30 €
Au-delà	15 €	17 €	20 €	5.90 €

Fréquentation supérieure à 250 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	34 €	44 €	52 €	16.60 €
10 à 25	32 €	42 €	50 €	15.40 €
26 à 35	26 €	33 €	39 €	13.10 €
Au-delà	20 €	27 €	32 €	10.70 €

Sites des sociétés commerciales sans vente en ligne

Fréquentation inférieure à 5 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	32 €	41 €	49 €	15.80 €
10 à 25	29 €	39 €	45 €	14.60 €
26 à 35	24 €	30 €	36 €	12.20 €
Au-delà	19 €	24 €	29 €	9.70 €

Fréquentation supérieure à 5 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	51 €	66 €	78 €	25.50 €
10 à 25	47 €	62 €	73 €	24.30 €
26 à 35	38 €	50 €	58 €	19.40 €
Au-delà	30 €	40 €	46 €	15.80 €

Sites des sociétés commerciales avec recettes d'exploitation ou en accès payant

Fréquentation inférieure à 250 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	66 €	85 €	101 €	32.80 €
10 à 25	62 €	80 €	95 €	30.40 €
26 à 35	50 €	64 €	75 €	24.30 €
Au-delà	39 €	51 €	61 €	19.40 €

Fréquentation supérieure à 250 000 connexions par mois

	3 mois	6 mois	1 an	Par an suppl.
1 à 9 photos	124 €	162 €	190 €	62.00 €
10 à 25	117 €	152 €	179 €	58.30 €
26 à 35	94 €	122 €	143 €	46.20 €
Au-delà	74 €	97 €	114 €	37.70 €

Toutes catégories : Page d'accueil montant x 2

Multimédia

Utilisation de photos pour des encyclopédies, des éditions scolaires ou à caractère culturel, des jeux, dans les supports audio et vidéo

Diffusion Europe

Pour le conditionnement

	Jusqu'à 3 000 ex.	3 000 à moins de 10 000 ex.	10 000 à moins de 40 000 ex.	40 000 à moins de 75 000 ex.	75 000 à moins de 100 000 ex.	100 000 à moins de 200 000 ex.	100 000 ex. et plus
Couv.	670 €	871 €	1 028 €	1 182 €	1 217 €	1 266 €	330 €
4 ^{ème} de couv.	469 €	610 €	720 €	827 €	852 €	887 €	231 €
Couv. du livret	402 €	523 €	617 €	709 €	730 €	760 €	198 €
Support CD/DVD	335 €	436 €	514 €	591 €	609 €	633 €	165 €
Intérieur du livret	235 €	305 €	360 €	414 €	426 €	443 €	115 €

Par image utilisée dans le CD ou le DVD

	Jusqu'à 3 000 ex.	3 000 à moins de 10 000 ex.	10 000 à moins de 40 000 ex.	40 000 à moins de 75 000 ex.	75 000 à moins de 100 000 ex.	100 000 à moins de 200 000 ex.	100 000 ex. et plus
1 à 9	93 €	121 €	143 €	164 €	169 €	176 €	160 €
10 à 25	88 €	113 €	134 €	154 €	158 €	165 €	150 €
26 à 35	82 €	107 €	126 €	145 €	149 €	155 €	142 €
36 à 55	77 €	100 €	119 €	136 €	141 €	146 €	133 €
56 à 70	72 €	94 €	111 €	129 €	132 €	137 €	125 €
71 à 85	68 €	89 €	104 €	121 €	124 €	129 €	118 €
Au-delà	64 €	83 €	99 €	113 €	116 €	121 €	111 €

Utilisations spécifiques

- Diffusion mondiale : tarif x 2.2
- Produit multilingue : 25 % du droit convenu
- - 50 % en cas d'utilisation à caractère pédagogique

Télévision et cinéma

Droits de reproduction des photographies dans les journaux télévisés

	Montant par photo
Télédiffusion sur les antennes françaises	165 €
Plusieurs télédiffusions sur antennes de la francophonie	330 €
Européens	494 €
Mondiaux	659 €

Droits de reproduction des photographies dans les programmes audiovisuels destinés à être télédiffusés (diffusion par voie hertzienne, câble et satellite) et web TV

	Montant par photo			
	1 à 5 photos	6 à 10 photos	11 à 20 photos	+ de 20 photos
Reproduction limitée aux télévisions françaises	205.05 €	172.25 €	144.05 €	90.70 €
Reproduction limitée aux télévisions francophones	410.10 €	344.50 €	288.10 €	181.40 €
Reproduction limitée aux télévisions européennes	615.15 €	516.75 €	432.15 €	272.10 €
Reproduction limitée aux télévisions mondiales	820.20 €	689.00 €	576.20 €	362.80 €

- Le crédit du nom du photographe + CNRS Photothèque doivent figurer clairement au générique
- Edition d'un programme audiovisuel à la suite d'une exploitation télévisuelle : 30 % du prix initial, + 30 % par zone supplémentaire.
- Cinéma : nous consulter.

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**Décision n° 100099DR08 du 14 avril 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par le CBM - UPR n° 4301**

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100022DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par le CBM - UPR n° 4301 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 14 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Centre -Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Cytométrie en flux :

Matériels	Tarif CBM	Tarif public	Tarif privé
LSR / FACSort	10 €/h	15 €/h	100 €/h
+ Option personnel	-----	40 €/h	
Trieur cellulaire	100 €	225 €	650 €

Microscopie confocale :

Matériels	Tarif CBM	Tarif public	Tarif privé
LSM510 META	10 €/h	15 €/h	100 €/h
+ Option personnel	-----	40 €/h	

Microscopie épifluorescente :

Matériels		Tarif CBM	Tarif Public	Tarif public + Option personnel	Tarif privé
Station video	AVEC fluorescence	5 €/h	7,5 €/h	35 €/h	40 €/h
	24 h SANS fluorescence	25 €	40 €	90 €	200 €
	48 h SANS fluorescence	50 €	75 €	125 €	300 €
	24 h AVEC fluorescence	100 €	150 €	200 €	550 €
	48 h AVEC fluorescence	150 €	300 €	350 €	800 €

Matériels	Tarif CBM	Tarif public	Tarif privé
Microscope manuel	5 €/h	7,5 €/h	40 €/h
+ Option personnel	-----	35 €/h	

Toute heure entamée sera facturée.

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**Décision n° 100100DR08 du 27 avril 2010 fixant les tarifs des frais d'envois forfaitaires à compter du 1^{er} avril 2010**

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100022DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'IRHT - UPR n° 841 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Un minimum de facturation est appliqué pour toute commande inférieure à 15,24 euros HT.

Pour la France et les Pays de l'Union européenne les frais d'envois forfaitaires sont de 10 euros HT et pour les Pays hors Union européenne ils sont de 15 euros HT. Pour les commandes envoyées par mail, il n'y aura pas de frais de port.

Le taux de TVA appliqué est de 19,6 %.

Art. 3. - Les autres articles restent inchangés.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 27 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Code	Procédé	Format	Prix HT
M	Microfiche (6 à 12 vues selon le format)	135 mm (24x36)	2,00 €
C4	Copie A4 sur papier	21x29,7 cm	1,00 €
GCD	Cliché numérique sur CD en niveaux de gris, uniquement pour documents déjà numérisés	La vue de 1 à 30	0,40 €
GCD-2	Cliché numérique sur CD en niveau de gris, uniquement pour documents déjà numérisés	Forfait de 1 à 250 folios	30,00 €
GCD-3	Cliché numérique sur CD en niveau de gris, uniquement pour documents déjà numérisés	Forfait au-delà de 250 folios	50,00 €
DM	Duplication d'un microfilm en positif (pas de reproduction partielle)	Rouleau	50,00 €
B4	Tirage sur papier couché A4	21x29,7 cm	3,00 €

Code	Procédé	Format	Prix HT
B1	Tirage sur papier photo brillant	14x21 cm	10,00 €
B2	Tirage sur papier photo brillant	18x24/27 cm	12,00 €
HCD	Image numérisée sur CD Haute Définition 2000x3000 pixels (édition)		12,00 €
THCD	Image numérisée sur CD Très Haute définition 7000 pixels (édition)	Se renseigner si possibilité technique	40,00 €
BCD	Image numérisée sur CD Basse Définition 1024x768 pixels (lecture)	La vue de 1 à 20	1,00 €
BCD-2	Image numérisée sur CD Basse Définition 1024x768 pixels (lecture)	Forfait pour un manuscrit inférieur à 250 folios	30,00 €
BCD-3	Image numérisée sur CD Basse Définition 1024x768 pixels (lecture)	Forfait pour un manuscrit supérieur à 250 folios	50,00 €

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100124DR10 du 31 mars 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IBMC - UPR n° 9002 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire

DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'IBMC UPR9002 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
Prestations effectuées pour des clients CNRS :		
1971	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie (pour 3H)	50,00
Prestations effectuées pour des clients UDS :		
1972	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie (pour 3H)	50,00
Prestations effectuées pour des clients hors CNRS/UDS :		
2211	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie (pour 3H)	60,00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} avril 2010.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 100054RD10 du 9 février 2010.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100125DR10 du 22 avril 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire
 DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) Mise à disposition du laboratoire de préparation		Tarif / heure
2221	Laboratoire partenaire CNRS	8,50
2222	Laboratoire partenaire autre	8,50
2223	Secteur public	19,00
2224	Secteur privé	60,50
B) Préparation à chaud pour ME (Microscope Electronique)		Tarif / échantillon
2280	Laboratoire partenaire CNRS	5,50
2281	Laboratoire partenaire autre	5,50
2282	Secteur public	6,50
2283	Secteur privé	48,00
C) Préparation à froid pour ME		Tarif / échantillon
2284	Laboratoire partenaire CNRS	8,50
2285	Laboratoire partenaire autre	8,50
2286	Secteur public	12,00
2287	Secteur privé	53,50
D) Mise à disposition CPC (CryoPreparation Chamber)		Tarif /heure
2233	Laboratoire partenaire CNRS	7,50
2234	Laboratoire partenaire autre	7,50
2235	Secteur public	15,50
2236	Secteur privé	57,00
E) Préparation CPC		Tarif /heure
2288	Laboratoire partenaire CNRS	16,00
2289	Laboratoire partenaire autre	16,00
2290	Secteur public	24,50
2291	Secteur privé	66,00
F) Mise à disposition AFS (Automate Freeze Substitution)		Tarif /manip.
2241	Laboratoire partenaire CNRS	37,00
2242	Laboratoire partenaire autre	37,00
2243	Secteur public	56,50
2244	Secteur privé	97,50
G) Immunomarquages		Tarif / échantillon
2292	Laboratoire partenaire CNRS	7,00
2293	Laboratoire partenaire autre	7,00
2294	Secteur public	9,50
2295	Secteur privé	50,50
H) Mise à disposition Ultracut		Tarif /heure
2249	Laboratoire partenaire CNRS	8,50
2250	Laboratoire partenaire autre	8,50

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
2251	Secteur public	10,00
2252	Secteur privé	51,50
I) Préparation Ultracut		Tarif /heure
2296	Laboratoire partenaire CNRS	17,50
2297	Laboratoire partenaire autre	17,50
2298	Secteur public	19,00
2299	Secteur privé	60,00
J) Mise à disposition ME		Tarif / échantillon
2260	Laboratoire partenaire CNRS	11,00
2261	Laboratoire partenaire autre	11,00
2262	Secteur public	15,50
2263	Secteur privé	56,50
K) Observation ME		Tarif / échantillon
2300	Laboratoire partenaire CNRS	20,00
2301	Laboratoire partenaire autre	20,00
2302	Secteur public	24,50
2303	Secteur privé	65,50
L) Mise à disposition Microscope Confocal		Tarif /heure
2268	Laboratoire partenaire CNRS	26,00
2269	Laboratoire partenaire autre	26,00
2270	Secteur public	31,00
2271	Secteur privé	97,00
M) Mise à disposition vidéo-microscope TIRF		Tarif /heure
2272	Laboratoire partenaire CNRS	20,00
2273	Laboratoire partenaire autre	20,00
2274	Secteur public	26,00
2275	Secteur privé	92,00
N) Analyse d'images		Tarif /heure
2304	Laboratoire partenaire CNRS	9,00
2305	Laboratoire partenaire autre	9,00
2306	Secteur public	10,50
2307	Secteur privé	51,50

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Strasbourg, le 22 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Alsace,
Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10001DR12 du 18 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs du Granulomètre Laser Beckman Coulter LS 13 320 pour le CEREGE - UMR n° 6635

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1^{er}. - La tarification concernant les tarifs du Granulomètre Laser Beckman Coulter LS 13 320 pour le CEREGE - UMR n° 6635 sont fixés comme suit :

Coût à l'heure HT CEREGE :	14,34 €
Coût à l'heure HT EPST/Universités :	15,28 €
Coût à l'heure HT Industriels :	65,28 €

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 18 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10002DR12 du 22 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs des analyses par le core scanner ITRAX (Cox) pour le CEREGE - UMR n° 6635

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1^{er}. - La tarification concernant les tarifs des analyses par le core scanner ITRAX (Cox) pour le CEREGE - UMR n° 6635 sont fixés comme suit :

Coût à l'heure HT CEREGE :	52,78 €
Coût à l'heure HT EPST/Universités :	54,20 €
Coût à l'heure HT Extérieurs :	99,32 €

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 22 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10003DR12 du 22 mars 2010 fixant la tarification concernant les tarifs des Analyses isotopiques des carbonates pour le CEREGE - UMR n° 6635

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1^{er} - La tarification concernant les tarifs des Analyses isotopiques des carbonates pour le CEREGE UMR - n° 6635 sont fixés comme suit :

Coût à l'heure HT CEREGE	25,00 €
Coût à l'heure HT EPST/Universités sans participation du demandeur :	36,00 €
Coût à l'heure HT EPST/Universités avec participation du demandeur :	26,00 €
Coût à l'heure HT Extérieurs sans participation du demandeur :	43,00 €
Coût à l'heure HT Extérieurs avec participation du demandeur :	31,00 €

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 22 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Provence et Corse,
Younis HERMES

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 63422

Décision n° 100051DR07 du 29 mars 2010 portant création d'un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, la rénovation et l'extension du bâtiment médico social du CNRS à Villeurbanne
DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu code marchés publics, not. art. 24 et 74 ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 mod. ; DEC. n° 090018DAJ du 19-05-2009 ; Avis appel public à la concurrence du 24-11-2009.

Art. 1^{er}. - En application des articles 24 et 74.III.-1° a du code des marchés publics, il est créé un jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, la rénovation et l'extension du bâtiment médico-social du CNRS à Villeurbanne.

Art. 2. - Le jury est présidé par Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône Auvergne, personne responsable du marché.

Art. 3. - Le jury est composé comme suit :

3.1. Sont membres du jury avec voix délibérative :

- Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, présidente, ou sa représentante ;
- Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, ou son représentant.

3.2. Sont membres du jury avec voix consultative :

- M. Robert HERITIER, architecte, membre expert ;
- M. Jacques CAVAILLE, agent comptable secondaire, ou son représentant ;
- M. Michel JANVIER, chef du service patrimoine et logistique, ou son représentant ;
- Mme Patricia LANDAIS, ingénieure de prévention et sécurité, ou son représentant ;
- M. Jacques SAUSSOL, bureau des achats et marchés, ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

Art. 4. - Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Art. 5. - Le secrétariat est assuré par M. Simon VEYRE, ingénieur ISOBASE (programmiste).

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 29 mars 2010.

La déléguée régionale Rhône-Auvergne,
Claudine SCHMIDT-LAINE

Mise en œuvre des marchés publics - Objet - RMLR : 6342-25

Décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique

JO du 28-04-2010, texte n° 10

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1E26F436FFF81508B2CA00B566929F1A.tpdjo04v_2?cidTexte=JORFTEXT000022142575&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 100242DR02 du 23 mars 2010 à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université DR02 - Délégation Paris B

Vu DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100074DAJ du 19-02-2010 ; convention délégation globale de gestion du 22-03-2010 UMPC/CNRS ; lettres notification de crédits aux unités mentionnées.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 716 000 € HT est versée à l'UPMC pour les unités mentionnées ci-dessous : au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

- UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6,
- UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques Louis Lions,

- UMR n° 7193 - Institut des sciences de la terre,
- UMR n° 7210 - Centre de recherche de l'Institut de la vision,
- FRE n° 3214 - Génomique des microorganismes,
- FRE n° 3231 - Laboratoire Jean Perrin.

Le détail des sommes versées pour chacune des unités figure dans l'annexe 1 de la présente décision.

Art. 2. - La subvention sera versée à l'Université Pierre et Marie Curie sur le compte de l'agent comptable de l'université

- Banque : TRESOR PUBLIC (RGFIN) PARIS SIEGE
- Code banque : 10071
- Code guichet : 75000
- N° de compte : 00001005793
- Cl2 RIB : 64

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Paris B du CNRS. Le

comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Paris B.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'année 2011, l'université Pierre et Marie Curie adressera un compte-rendu financier d'exécution pour chacune des unités concernées par la présente décision.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Paris B,
Liliane FLABBÉE

TYPE DE CREDITS	UMR 7606 P. GALLINARI	UMR 7598 Y. MADAY	UMR 7193 P. HUCHON	UMR 7210 J.A. SAHEL	FRE 3214 A. CARBONE	FRE 3231 D. CHATENAY
Soutien de base	135 000 € (INSMI)	43 000 € (INSMI)	97 000 € (INSU)	27 000 € (INSB)	30 000 € (INSB)	15 000 € (INP)
	30 000 € (INSIS)			20 000 € (INSIS)	5 000 € (INP)	15 000 € (INSB)
				8 000 € (INSMI)	2 000 € (INS2I)	
					2 000 € (INSMI)	
ATIPE					60 000 € (Fischer)	
Mi-lourds					60 000 € (Falciatore)	
Crédits d'intervention		45 000 €				
Autres	20 000 € (LIA Japon)	3 000 € Pacen C Cances	7 500 € (Apic Labrousse)			
	10 000 € (PEPS Latapy)	4 500 € Opst	5 000 € (ST P 11501 Fournier)			
	6 000 € (PEEPS IMI Jezequel)	24 000 € (cartes calcul)	9 000 € (STP 11501 Beltran)			
	22 000 € (divers)	3 000 € (calcul scientifique)				
TOTAL	223 000 €	122 500 €	118 500 €	55 000 €	159 000 €	30 000 €

Versement de subventions - RMLR : 63441

Décision n° 100179DR03 du 19 mars 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; convention de délégation de gestion du 12-02-2010 Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV)/CNRS.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 4 500 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de la délégation de gestion susvisée.

Le montant de cette subvention est destiné à contribuer au projet « PACEN-Ch.Soisez-projet TC4 : propagation d'incertit ».

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

- Agent comptable : Bernard Morvan
- Banque : TRESOR PUBLIC
- Code banque : 10071
- Code guichet : 93000
- N° compte : 00001000475
- Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université Paris Est Marne-la-Vallée adressera au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est un compte-rendu financier d'exécution pour l'unité n° 8208.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Ile-de-France Est
et par délégation :

L'adjointe au délégué régional Ile-de-France Est,
Patricia SCHUH

Versement de subventions - RMLR : 63441

Décision n° 100185DR03 du 2 avril 2010 relative au versement d'une subvention de 1 000 € à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010
DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; convention de délégation de gestion du 12-02-2010 UPEMLV/CNRS.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 1 000 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de la délégation de gestion susvisée.

Cette subvention est versée dans le cadre des crédits d'intervention 2010.

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

- Agent comptable : Bernard MORVAN
- Banque : TRESOR PUBLIC
- Code banque : 10071
- Code guichet : 93000
- N° compte : 00001000475
- Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université Paris Est Marne-la-Vallée adressera au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est un compte-rendu financier d'exécution pour l'unité n° 8208. Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 2 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 100190DR03 du 19 avril 2010 attribuée à la Maison des jeunes et de la culture, n° 31484147900012
DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à la Maison des jeunes et de la culture, n° 31484147900012 afin de réaliser l'objet suivant :

- Fonctionnement du Club CNRS Jeunes (sciences et citoyens).

Convention de création du club signée entre le CNRS et l'association Maison des jeunes et de la culture le 15 décembre 2009.

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS, citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de sept cent soixante-trois euros exonérée de TVA à la Maison des jeunes et de la culture. Cette somme sera versée au compte n° 00022871841, ouvert à la banque Crédit Mutuel, code banque 10278, code guichet 06002, après signature de la présente décision, en un seul versement. Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 763 €

Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la délégation Ile-de-France Est, imputation budgétaire : 0003 / NB / A2COM / N/A / 65738000, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

La Maison des jeunes et de la culture doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par la Maison des jeunes et de la culture au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication:

Sans Objet

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du « CNRS » :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention « CNRS » sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 19 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 10002DR03 du 14 avril 2010 attribuée à l'Institut Curie section recherche 26

DR03 - Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable INC du 30-03-2010 et INSB du 31-03-2010.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut Curie section recherche 26, rue Lhomond 75248 Paris Cedex 05, n° SIRET 78425716400045 afin de réaliser l'objet suivant : Participation à l'achat d'un équipement de type Spinning Disk dont le montant total s'élève à 230 000 €.

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche » citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de quatre-vingt quinze mille euros exonérée de TVA à l'Institut Curie section recherche. Cette somme sera versée au compte n° 00027077087, ouvert à la banque BNP PARIBAS, code banque 30004, code guichet 00741, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant exonérée de taxes 95 000 €.

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de l'UMR n° 168 en subvention d'état, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est M. Brice KERBER pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 6. – comptes-rendus d'exécution :

L'Institut Curie doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier comporte la liste des dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Institut Curie au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

Sans Objet

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.

- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du « CNRS » :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention « CNRS » sur tous les documents diffusés.

Art. 8. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 14 avril 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Versement de subventions - RMLR : 63441

Subvention n° 10002DR15 du 10 mars 2010 relative à l'attribution d'une subvention aux Editions Mélanie SETEUN à Bordeaux, dans le cadre du soutien aux réunions et colloques

DR15 - Délégation Aquitaine Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention aux Editions Mélanie SETEUN à Bordeaux, dans le cadre du soutien aux réunions et colloques afin de réaliser l'objet suivant :

- Participation à la journée d'étude qui se déroulera le 13 avril 2010 à Pessac.

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 1 000,00 € TTC aux éditions Mélanie SETEUN. Cette somme sera versée au compte n° 0717109A032.92, ouvert à la Banque Postale, code banque 20041, code guichet 01011, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 1 000,00 €
- TVA 19,6 % : /€
- Montant TTC : 1 000,00 €

Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés (ADES) – UMR n° 5185 relevant de l'Institut des sciences humaines et sociales INSHS, adresse budgétaire 9AD00621/0B1ENV au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la Circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la Délégation Aquitaine - Limousin.

Art. 6. - Comptes-rendus d'exécution :

Les Editions Mélanie SETEUN doivent informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par les Editions Mélanie SETEUN au délégué régional au plus tard en juin 2011. Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. - Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 10 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Pour le délégué régional Aquitaine Limousin
et par délégation :
L'adjointe au délégué régional Aquitaine Limousin,
Florence PARNIER

Versement de subventions - RMLR : 63441**Subvention n° 10F004DR18 du 2 avril 2010 attribuée à l'Université de Cordoue**

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; avis comité scientifique du 12-06-2009.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université de Cordoue, afin de réaliser l'objet suivant : Recrutement d'un doctorant, M. Uche GODSWILL NWOKEKE, en cotutelle entre le Laboratorio de quimica inorganica, Université de Cordoue (José L. Tirado) et l'Université de Kent (Alan Chadwick/Maria Alfredsson) pour l'étude du « Development of nanoparticulate forms of tin-based alloy materials for high energy density anodes in lithium-ion batterie ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 28 090,40 euros à l'Université de Cordoue. Cette somme sera versée au compte IBAN ES 45 2106 0181 84 1102000028 SWIFT CECAESMM106, ouvert à la banque CAJASOL à CORDOUE, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 28 090,40 €
- TVA 19,6 % :
- Montant TTC : 28 090,40 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la fédération de recherche ALISTORE ERI - FR n° 3104, code budgétaire 9AD022499/1B1CHIM, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Université de Cordoue doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université de Cordoue au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire de la délégation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : Sans objet

7.1. – Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. – Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 2 avril 2010.

Pour le président et par délégation :

Pour le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie et par délégation :

L'adjoint au délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
Emmanuel DUCROCQ

Versement de subventions - RMLR : 63441**Subvention n° 10F005DR18 du 6 avril 2010 attribuée à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Pau**

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable INSHS du 02-04-2010.

Art. 1^{er}. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Pau, afin de réaliser l'objet suivant :

Contrepartie des frais engagés au cours de l'organisation du cinquième Workshop Ville-Management avec le groupe de travail du Grale « Intercommunalités et réformes locales ».

Le colloque a eu lieu du 9 au 11 juin 2009.

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1^{er} ci-dessus entre dans la catégorie : « soutien aux réunions et colloques » citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 8 365,01 euros TTC à l'Institut d'administration des entreprises à l'Université de Pau. Cette somme sera versée au compte n° 00001000108, ouvert au Trésor Public, code banque 10071, code guichet 64000, ligne budgétaire UPPA/924/100, après signature de la présente décision, en un seul versement. Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 6 994,15 €
- TVA 19,6 % : 1 370,86 €
- Montant TTC : 8 365,01 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du GIS GRALE, UMR n° 8026 du CNRS, code budgétaire 9ADO1172/1B1SHS, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Institut d'administration des entreprises doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Institut d'administration des entreprises au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.

- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 6 avril 2010.

Pour le président et par délégation :

Pour le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie
et par délégation :

L'adjoint au délégué régional Nord-Pas-de-Calais
et Picardie,
Emmanuel DUCROCQ

Contrats avec l'Union européenne - RMLR : 6355

Note n° 100001ACPL du 31 mars 2010 relative à la certification des contrats européens au CNRS - Le rôle de l'agent comptable principal et des agents comptables secondaires - Version n° 1

ACPL

Introduction

Depuis 1984 et, surtout après l'insertion d'un titre consacré à la recherche et au développement dans l'Acte unique européen en 1986, les Programmes-Cadres de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (PCRD) successifs ont œuvré à la mise en place d'une véritable politique européenne de la recherche.

Depuis mars 2000, l'Union européenne (UE) définit ses politiques conformément aux objectifs de la stratégie dite « de Lisbonne ». Dans cette perspective, elle a ainsi choisi de développer une politique ambitieuse dans le domaine de la recherche et du développement technologique visant à faire converger les politiques nationales de recherche vers des objectifs, des compétences et des moyens partagés.

La finalité du 6^{ème} PCRD (2002-2006) était de renforcer et structurer l'espace européen de la recherche et de l'innovation avec la mise en place de nouveaux instruments tels que les réseaux d'excellence (REX) et les projets intégrés (PI). Par ailleurs, la déconcentration de la gestion administrative et financière des projets a conduit à la prise en charge de fonctions de coordination par les différents acteurs de la recherche européenne et notamment du CNRS.

La publication des premiers appels à propositions le 22 décembre 2006, a consacré le lancement officiel du 7^{ème} programme-cadre qui couvre une période de sept années (2007-2013). Avec une augmentation significative

de son budget, le 7^{ème} PCRD s'inscrit dans la continuité du 6^{ème} PCRD, tout en s'en distinguant notamment par quelques simplifications de procédures et un nouveau programme spécifique, appelé « Idées », destiné à financer la recherche exploratoire et les équipes individuelles.

Le 7^{ème} PCRD, aujourd'hui, constitue le principal instrument de financement de la recherche européenne en étant doté d'une enveloppe de 48,7 milliards d'euros. Il intègre les priorités scientifiques et technologiques pour la période 2007-2013, en fonction des objectifs socio-économiques et politiques de l'Union, et il est mis en œuvre par le lancement d'appels à propositions, s'organisant principalement autour des quatre programmes spécifiques (voir ci-dessous) : coopération, idées, personnes et capacités (annexe 2).

A la différence du 6^{ème} programme cadre, le 7^{ème} PCRD ne parle plus d'instruments, mais de régimes de financement qui correspondent aux différentes catégories de soutiens proposés (annexe 3).

A la suite de l'audit réalisé par l'UE sur la gestion des contrats européens par le CNRS, ce dernier a revu son organisation interne et redéfini ses pratiques. Ce travail a notamment conduit à la rédaction d'un plan global d'actions pluriannuel.

Dans le même temps, l'agent comptable principal du CNRS a reprecisé le rôle de ses services pour s'aligner au plus près sur les règlements financiers européens.

Ainsi, la présente note a-t-elle pour objectif de présenter le dispositif de certification des contrats européens applicable au CNRS à compter du 1^{er} avril 2010.

Il est précisé que ce cadre s'applique à l'ensemble des contrats européens de recherche quel que soit le programme cadre auquel ils se rattachent.

I). Le cadre de référence

1. - Les référentiels financiers applicables

Les référentiels européens reposent sur une documentation composée de textes de natures hétérogènes, présentant des caractéristiques particulières. Ce corpus de règles est constitué, par ordre décroissant de force juridique, de règlements, de décisions, de guides et de supports de formation.

Les textes de base qui traitent de la certification des contrats européens (6^{ème} et 7^{ème} PCRD) sont essentiellement :

- le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, et plus particulièrement le chapitre 8 Auditeur interne (articles 85 et suivants) dont le détail figure en annexe 4.
- et le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes, qui précise le règlement sus visé, notamment en ce qui concerne la fonction d'auditeur interne (cf. articles 109 et suivants joints en annexe 5).

2. - Les principes généraux fixés par la Commission

2.1. Les normes de certification

Dans son guide (Certificates issued by external auditors Guidance notes for beneficiaries and auditors, version du 3 septembre 2009, pages 6 et 7), la Commission européenne stipule que « l'auditeur dûment habilité » certifie que son travail a été effectué :

- conformément au standard International sur des Services ('ISRS') 4400 « engagements to perform agreed-upon procedures regarding financial information », promulgué par « The international auditing and assurance standards board (IAASB) of IFAC » ;
- conformément au code de déontologie des comptables professionnel publié par « The International Ethics standards board for accountants (IESBA) of IFAC ». Il convient de noter que si la norme ISRS 4400 n'exige pas l'indépendance comme condition d'acceptation concernant les engagements de procédures convenues, la Commission européenne, en revanche, impose à l'auditeur les conditions d'indépendance (v. infra) conformément au code de déontologie des comptables professionnels.

2.2. Conditions d'habilitation de l'auditeur

L'Art II. 4 du Grant Agreement - Annexe II - General Conditions Version 1^{er} décembre 2009 prévoit que : « les organismes publics, les établissements d'enseignement supérieur et secondaire ainsi que les organisations de recherche peuvent employer un officier public compétent pour leur produire le certificat sur les déclarations financières et sur la méthodologie, à condition que les autorités nationales appropriées aient établi la capacité légale de cet officier public à vérifier cette entité et que l'indépendance de cet officier, en particulier lors de la préparation des déclarations financières, peut être assurée. ». En conséquence, il revient aux autorités nationales concernées de certifier la compétence de l'officier public pour effectuer les audits.

Par ailleurs, l'officier public ne peut être impliqué d'aucune façon dans l'élaboration des déclarations financières (Form C), ni se trouver sous la responsabilité hiérarchique de la personne signataire des déclarations financières (Form C).

Enfin, le cahier des charges (Terms of reference - TOR) pour le certificat relatif aux états financiers doit déclarer qu'aucun conflit d'intérêt n'existe entre l'auditeur et le bénéficiaire pour établir ce certificat.

2.3. - L'organisation des contrôles

L'organisation des contrôles de la régularité des opérations financières liées aux contrats de recherche repose sur une logique de contrôle a posteriori qui fait notamment intervenir :

des auditeurs externes ou des « officiers publics » qui, au travers de certificats d'audit attestent que les frais réclamés au cours d'une période spécifique répondent aux exigences établies par le contrat. (Ces auditeurs doivent être dûment habilités, v. supra) ;

- des auditeurs appartenant à la Commission européenne ou des auditeurs diligentés par elle ;
- des magistrats de la Cour Comptes européenne,
- et, éventuellement, des représentants de l'OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) en cas suspicion de fraude, de corruption ou de toute autre activité illégale.

II). Le dispositif de certification appliqué au CNRS

Le dispositif de certification des contrats européens relève au CNRS de la compétence exclusive de l'agent comptable principal (ACP) qui peut s'appuyer au quotidien sur l'intervention intuitive personae des agents comptables secondaires (ACS).

1. Un dispositif relevant de la responsabilité de l'agent comptable principal

1.1. Les exigences européennes

La Commission souhaite avoir « l'assurance raisonnable » que les décomptes des coûts éligibles (déclarations financières (Form C)) produits par le CNRS pour chaque projet sont établis conformément aux dispositions légales et financières fixées par l'UE. Cette dernière exige, à cet effet, la signature d'un « compte rendu d'un état financier (CREF) Form D », qui est le document attestant officiellement que « les coûts déclarés par le bénéficiaire (Form C) dans les états financiers sur lesquels s'appuie la demande de paiement sont réels, comptabilisés avec exactitude et éligibles conformément aux dispositions de la convention... » (Grant agreement, Guide to financial issues relating to indirect actions of the seventh framework programmes).

Le Form D doit être produit par « un contrôleur des comptes agréé ou, dans le cas d'organismes publics, par un agent public qualifié et indépendant » (public officer), v. infra, l'annexe 6.

1.2. La compétence de l'agent comptable principal

Au vu des critères posés par la Commission, seul l'agent comptable principal du CNRS remplit les conditions requises pour certifier la réalité des coûts déclarés.

A la différence des agents comptables secondaires qui exercent, en plus de leurs attributions de comptables publics, certaines tâches sous la responsabilité des délégués régionaux (DR), l'ACP exerce son travail « ...sans direction ou interférence d'aucune sorte du contractant concerné... ». Il est ainsi en mesure de porter « un jugement impartial et [d'effectuer] un examen objectif des faits établis afin de parvenir à un avis ou une décision ».

En effet, l'ACP ⁽¹⁾ est un comptable public :

- soumis aux dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

- nommé par arrêté conjoint du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé du Budget (cf. article 9 du décret n° 2009- 1348 du 29 octobre 2009 portant organisation et fonctionnement du CNRS) ;

- responsable personnellement et pécuniairement de tout manquement à la réglementation financière et comptable (cf. article 60 de la loi de finances n° 63 - 156 DU 23 février 1963 ;

qui, en outre, établit annuellement :

- un « compte financier » reprenant l'ensemble des opérations budgétaires et comptables constatées au cours de l'exercice, soumis à l'examen de la Cour des comptes,

- et des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés (conformément à la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003) par deux commissaires aux comptes (en l'occurrence, les cabinets PWC et E&Y).

2. - L'organisation des opérations de certification

Le dispositif de certification arrêté par l'agent comptable principal vise, comme le demande l'Europe, à donner « l'assurance raisonnable » que les Form C sont établis :

- par les personnes habilitées (DR ou directeurs d'instituts),
- selon les périodicités convenues (reporting period),
- conformément aux principes, règles et modes opératoires définis par les référentiels (cf. les règles sur l'éligibilité des coûts réels, sur la détermination des coûts directs et indirects, sur les coûts et les temps de personnel, sur les coûts d'équipement, etc.)

Ce dispositif s'appuie notamment sur l'intervention des ACS pour l'établissement des Form D (ou CREF dans le 6^{ème} PCRD) et l'organisation d'un dispositif d'audit spécifique.

2.1. Le rôle des agents comptables secondaires

Les agents comptables secondaires (ACS) du CNRS sont tous agents relevant de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ayant le statut de comptable public. S'ils sont nommés, ils le sont sur proposition de l'ACP, après acceptation et validation expresse de la DGFIP. Les ACS dépendent hiérarchiquement de l'ACP qui dispose vis-à-vis d'eux du pouvoir de notation et d'appréciation. Par ailleurs, toutes les opérations comptables des ACS sont intégrées dans les écritures de l'agent comptable principal qui peut engager leur responsabilité personnelle et pécuniaire en cas de manquement à la réglementation. Les ACS sont en même temps chef du service financier de la délégation régionale (DR) conformément aux dispositions prévues par le ministre chargé du Budget (cf. circulaire Parly du 8 avril 2002). Il est à ce sujet précisé que, depuis la création d'une « cellule contrat »² dans chaque DR, les ACS ne sont plus habilités à intervenir sur les contrats de recherche et les justifications à produire aux financeurs.

¹ cf. également en annexe 6 le courrier du 11 juillet 2005 du directeur général de la Comptabilité Publique sur la certification des audits européens par les agents comptables, attestant de l'indépendance de l'agent comptable public vis-à-vis du contractant

² Le chef du bureau du pilotage et de la coordination (BPC) et l'ACP valident préalablement la conformité de l'organisation mise en place dans chaque DR conformément à la note du 28 décembre 2009 du BCP version 2.

Dans le cadre de l'établissement des Form D :

1). les ACS interviennent intuitu personae sur la base d'une délégation de signature de l'ACP. Ils ne peuvent donc confier à des tiers non expressément autorisés la signature des certificats ;

2). les contrôles à conduire par les ACS sur les 14 points clé (cf. annexe 7¹) définis par la Commission européenne sont explicités dans une note spécifique ACP sur « les travaux à conduire par les ACS dans le cadre de la certification des contrats européens » (Ce document sera diffusé dans la première quinzaine du mois d'avril). Seuls des personnels sous l'autorité directe de l'ACS peuvent l'assister dans la mise en œuvre de ces contrôles. En outre, chaque ACS doit personnellement s'assurer, avant la signature du Form D, que l'ensemble des contrôles à opérer ont été correctement effectués (tâche de supervision obligatoire qui doit faire l'objet de la rédaction d'une fiche ad hoc, v. supra, note précitée) ;

3). les modalités des interventions des ACS et de la consignation de leurs observations sont décrites dans la note ACP du 31 mars 2010 (cf. également l'annexe n° 8). Il est rappelé ici que toutes les remarques formulées par un ACS à l'occasion de l'examen des justifications transmises par le délégué régional doivent être mentionnées sur le Form D. Il revient ensuite au délégué (ou au directeur d'institut), qui a, seul, compétence pour transmettre les Form C et D à la Commission soit, de corriger les coûts déclarés en fonction des remarques de l'ACS (et, dans ce cas, de nouveaux états sont établis pour intégrer les modifications demandées) soit, d'envoyer les documents sans modification ; dans ce cas, l'ACS informe immédiatement l'agence comptable principale.

2.2. Le pilotage du dispositif par l'ACP

Pour fiabiliser la sincérité des coûts déclarés à la Commission européenne, des processus spécifiques de contrôle sont mis en œuvre au niveau de l'agence comptable principale du CNRS.

Ainsi, l'organisation retenue pour organiser le suivi des contrats dans chaque DR doit être préalablement validée par le chef du Bureau de pilotage et de coordination (BPC) et l'ACP (cf. note du 28 décembre 2009 du BCP - version 2, sur les Processus d'établissement et de validation des justificatifs financiers demandés par la Commission européenne au titre des contrats signés dans le cadre des PCRD et règles relatives à sa mise en œuvre au CNRS.) Par ailleurs, au sein du « pôle audit » de l'agence comptable principale, un « département contrats » est spécialement chargé de suivre les questions relatives à la justification des coûts et à la certification des contrats européens. Ce département a, notamment, pour mission de :

- veiller au respect de la conformité des procédures (instructions, notes, barèmes de calcul, etc.) et des outils (par exemple, pour le suivi des temps) mis en place par rapport aux dispositions prévues dans les contrats type ;

- s'assurer, via des interventions sur place :
 - du respect de la stricte indépendance des ACS et de l'application effective de l'organisation validée par le siège,
 - et de la fiabilité et de la sincérité des coûts déclarés à la Commission. Ces audits portent sur un échantillon représentatif de contrats et portent sur l'ensemble des justifications produites. Ils se déroulent dans les DR et les unités de recherche.

Les audits sur les contrats européens sont organisés conformément à un plan d'audit annuel arrêté par l'ACP en concertation étroite avec la direction de l'audit interne (DAI) de l'établissement.

Enfin, l'ACP établit une fois par an, et de manière ponctuelle en cas de nécessité, à destination de la Gouvernance de l'établissement (le président, les directeurs généraux délégués, le comité d'audit) et à la direction de l'audit interne (DAI) la synthèse de ses observations et de ses recommandations.

* * *

Les directives définies dans cette note sont applicables, à compter du 1^{er} avril 2010, à l'ensemble des contrats européens gérés par le CNRS.

Fait, le 31 mars 2010.

Le trésorier-payeur général, agent comptable principal,
Bernard ADANS

Annexe 1
délégation de signature 6^{ème} PCRDT

DEC. n° 100001ACPL du 1^{er} avril 2010

Paris, le 30 mars 2010

Objet : délégation de signature aux ACS pour le Certificat d'audit - CREF

L'agent comptable principal,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité publique (version consolidée au 24 janvier 2009) ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2004 - NOR ECOR0401251A - JO du 19 août 2004, texte n° 40 portant sur la nomination en date du 17 juillet 2004 de M. Bernard ADANS comme agent comptable principal du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les règles définies dans le 6^{ème} PCRD sur la certification des audits ;

Vu le courrier du 11 juillet 2005 du directeur général de la comptabilité publique sur la certification des audits européens par les agents comptables,

donne délégation de signature, aux agents comptables secondaires du CNRS, pour signer en son nom les certificats d'audit CREF (Compte-rendu des états financiers) conformément au dispositif décrit dans la « note relative à la certification des contrats européens au CNRS » du 31 mars 2010.

Le trésorier-payeur général,
Agent comptable principal du CNRS,
Bernard ADANS

¹ Ces points de contrôle sont conformes aux dispositions contenues dans le « Guide pour l'établissement des CREF » et aux procédures définies par la Commission européenne dans le cadre des 6^{ème} et 7^{ème} PCRD.

Annexe 2
Les différents types de programmes

Coopération	Idées
<p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir des activités de recherche menées en coopération transnationale. - développer de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies, des produits ou des ressources communes pour la recherche. <p>Dix priorités thématiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Santé, 2. Alimentation, agriculture et pêche, biotechnologies, 3. Technologies de l'information et de la communication, 4. Nanosciences, nanotechnologies-matériaux et nouvelles technologies de production, 5. Energie, 6. Environnement (changements climatiques inclus), 7. Transports (aéronautique incluse), 8. Sciences socio-économiques et humaines, 9. Sécurité, 10. Espace. 	<p>Mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche (ERC)</p> <p>Ce programme vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir des activités menées par des équipes nationales ou transnationales individuelles en concurrence à l'échelon européen, dans tous les domaines scientifiques et technologiques. - développer des activités dites « frontier research » (recherche à la frontière de la connaissance/recherche exploratoire).
Capacités	Personnes
<p>Ce programme vise à soutenir des aspects essentiels de la recherche et des capacités d'innovation européennes au travers des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de recherche, - Recherche au profit des PME, - Régions de la connaissance, - Potentiel de recherche, - Science dans la société, - Soutien au développement cohérent des politiques de recherche, - Activités de coopération internationale. 	<p>Le programme « Personnes » s'inscrit dans la continuité du programme « Ressources humaines et mobilité » du 6^{ème} PCRD en instaurant plus de lisibilité et de simplicité et dans une politique intégrative et structurante aux fins de développer les carrières de chercheurs. Ainsi, la formation initiale et la mobilité constituent les axes prioritaires de ce programme.</p> <p>La mise en place d'un ensemble d'actions Marie Curie vise à développer les qualifications et les compétences des chercheurs à tous les stades de leur carrière en s'appuyant plus particulièrement sur la coopération entre le secteur public de la recherche et les entreprises privées et sur le renforcement de la dimension internationale de la carrière.</p> <p>Formation initiale des chercheurs, Réseau de formation initial (ITN), Formation tout au long de la vie et développement de la carrière,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourse individuelle de développement de la carrière : IEF, - Prime de réintégration européenne : ERG, - Dimension internationale, - Bourses internationales sortantes : IOF, - Bourses internationales entrantes : IIF, - Primes internationales de réintégration : IRG, - Schéma international d'échanges de personnel de recherche : IRSES. <p>Renforcement de la participation industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourses de partenariat académie et industrie : IAPP. <p>Actions spécifiques Marie Curie Awards, Nuit du chercheur, etc.</p>

Annexe 3
Les régimes de financement

Programmes spécifiques/régimes de financement	cooperation	Ideas	Poeple	Capacities
Projet collaboratif (Collaborative Project) : small/medium/large collaborative project (ex projet intégré et STREP) Objectif : création de nouvelles connaissances, nouveaux produits...	X			X
Réseaux d'excellence (Network of excellence) : Objectif : structuration de la recherche européenne à partir de programmes conjoints d'activités	X			X
Actions de soutien et de coordination (Coordination and support activities) Objectif : Soutenir des activités visant à coordonner ou à appuyer des activités et des politiques de recherche	X		X	X
Projets individuels : Objectif : financement de la recherche exploratoire dans le cadre de l'ERC		X		
Actions Marie Curie : mobilité et ressources humaines Action de soutien à la formation et à l'évolution de la carrière des chercheurs			X	X
Recherche au profit de groupes particuliers : PME,... Objectif : renforcer les capacités d'innovation	X			X

Deux autres régimes de financement sont prévus pour des initiatives de grande envergure, financés hors appels à proposition : d'une part la mise en œuvre conjointe de programmes de recherche nationaux sur la base de l'article 169 du Traité CE, et d'autre part, les Initiatives technologiques conjointes sur la base de l'article 171 du Traité CE.

Par ailleurs, des « Actions de coopération internationales spécifiques » [SICA/Specific international cooperation actions] sont prévues dans le cadre du programme « Coopération ». Applicables à différents régimes de financement, elles ont pour spécificité de répondre au critère du « bénéfice mutuel » et d'être dérogatoires aux conditions minimales d'éligibilité des participants.

Annexe 4
Le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du conseil du
25 juin 2002.

CHAPITRE 8
Auditeur interne
Article 85

Chaque institution crée une fonction d'audit interne qui doit être exercée dans le respect des normes internationales pertinentes. L'auditeur interne, désigné par l'institution, est responsable envers celle-ci de la vérification du bon fonctionnement des systèmes et des procédures d'exécution du budget. L'auditeur interne ne peut être ni ordonnateur ni comptable.

Article 86

1. L'auditeur interne conseille son institution dans la maîtrise des risques, en formulant des avis indépendants portant sur la qualité des systèmes de gestion et de contrôle et en émettant des recommandations pour améliorer les conditions d'exécution des opérations et promouvoir la bonne gestion financière. Il est chargé notamment :
 - a) d'apprécier l'adéquation et l'efficacité des systèmes de gestion internes ainsi que la performance des services dans la réalisation des politiques, des programmes et des actions en relation avec les risques qui y sont associés ;
 - b) d'apprécier l'adéquation et la qualité des systèmes de contrôle et d'audit internes applicables à toute opération d'exécution du budget.
2. L'auditeur interne exerce ses fonctions sur l'ensemble des activités et des services de l'institution. Il dispose d'un accès complet et illimité à toute information requise pour l'exercice de ses tâches et au besoin sur place, y compris dans les États membres et dans les pays tiers.
3. L'auditeur interne fait rapport à l'institution de ses constatations et recommandations. Celle-ci assure le suivi des recommandations issues des audits. L'auditeur interne soumet, par ailleurs, à l'institution un rapport d'audit interne annuel indiquant le nombre et le type d'audits internes effectués, les recommandations formulées et les suites données à ces recommandations.
4. L'institution transmet annuellement à l'autorité de décharge un rapport résumant le nombre et le type d'audits internes effectués, les recommandations formulées et les suites données à ces recommandations.

Article 87

Des règles particulières applicables à l'auditeur interne sont prévues par l'institution de manière à garantir l'indépendance totale de sa fonction et à établir sa responsabilité. Si l'auditeur interne a la qualité de fonctionnaire ou d'autre agent, il engage sa responsabilité, dans les conditions prévues au statut et précisées dans les modalités d'exécution.

Annexe 5

Le règlement (CE, euratom) n° 2342/2002 de la Commission

CHAPITRE 8

L'auditeur interne

Article 109

Désignation de l'auditeur interne

(Article 85 du règlement financier)

1. Chaque institution désigne son auditeur interne selon des modalités adaptées à ses spécificités et à ses besoins. L'institution informe l'autorité budgétaire de la nomination de l'auditeur interne.

2. Chaque institution définit selon sa spécificité et ses besoins le champ de la mission de l'auditeur interne et arrête, dans le détail, les objectifs et les procédures de l'exercice de la fonction d'audit interne, dans le respect des normes internationales en vigueur en matière d'audit interne.

3. L'institution peut désigner comme auditeur interne en raison de ses compétences particulières un fonctionnaire ou autre agent soumis au statut choisi parmi les ressortissants des États membres.

4. Lorsque plusieurs institutions désignent un même auditeur interne, elles prennent les dispositions nécessaires pour que sa responsabilité puisse être mise en cause dans les conditions visées à l'article 114.

5. Lorsqu'il est mis fin aux fonctions de l'auditeur interne, l'institution en informe l'autorité budgétaire.

Article 110

Moyens de fonctionnement

(Article 86 du règlement financier)

L'institution met à la disposition de l'auditeur interne les ressources nécessaires au bon accomplissement de sa fonction d'audit ainsi qu'une charte de mission décrivant en détail ses tâches, droits et obligations.

Article 111

Programme de travail

(Article 86 du règlement financier)

1. L'auditeur interne adopte son programme de travail et le soumet à l'institution.

2. L'institution peut demander à l'auditeur interne d'effectuer des audits ne figurant pas dans le programme de travail visé au paragraphe 1.

Article 112

Rapports de l'auditeur interne

(Article 86 du règlement financier)

1. L'auditeur interne soumet à l'institution le rapport d'audit interne annuel prévu par l'article 86, paragraphe 3, du règlement financier, indiquant le nombre et le type d'audits internes effectués, les principales recommandations formulées et les suites données à ces recommandations. Ce rapport annuel mentionne également les problèmes systémiques relevés par l'instance spécialisée, mise en place en application de l'article 66, paragraphe 4, du règlement financier.

2. Chaque institution examine si les recommandations formulées dans les rapports de son auditeur interne peuvent faire l'objet d'un échange de bonnes pratiques avec les autres institutions.

3. Lors de l'élaboration de son rapport, l'auditeur interne accorde une attention particulière au respect global du principe de bonne gestion financière et s'assure que des mesures appropriées ont été prises en vue d'une amélioration et d'un renforcement continu de son application.

Article 113

Indépendance

(Article 87 du règlement financier)

L'auditeur interne jouit d'une complète indépendance dans la conduite de ses audits. Il ne peut recevoir aucune instruction ni se voir opposer aucune limite en ce qui concerne l'exercice des fonctions qui, par sa désignation, lui sont assignées en vertu des dispositions du règlement financier.

Article 114

Responsabilité de l'auditeur interne

(Article 87 du règlement financier)

La responsabilité de l'auditeur interne en tant que fonctionnaire ou autre agent soumis au statut ne peut être mise en cause que par l'institution elle-même, dans les conditions mentionnées au présent article.

L'institution prend une décision motivée portant ouverture d'une enquête. Cette décision est signifiée à l'intéressé. L'institution peut charger de l'enquête, sous sa responsabilité directe, un ou plusieurs fonctionnaires de grade égal ou supérieur à celui de l'agent concerné. Au cours de cette enquête, l'intéressé est obligatoirement entendu. Le rapport d'enquête est communiqué à l'intéressé qui est ensuite entendu par l'institution au sujet de ce rapport. Sur la base du rapport et de l'audition, l'institution adopte soit une décision motivée de clôture de la procédure, soit une décision motivée prise conformément aux dispositions des articles 22 et 86 et de l'annexe IX du statut. Les décisions portant sanctions disciplinaires ou pécuniaires sont notifiées à l'intéressé et communiquées, pour information, aux autres institutions et à la Cour des comptes.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours de l'intéressé devant la Cour de justice des Communautés européennes, dans les conditions prévues au statut.

Article 115
Recours devant la Cour de justice des Communautés
européennes

(Article 87 du règlement financier)

Sans préjudice des voies de recours ouvertes par le statut, il est ouvert à l'auditeur interne un recours direct devant la Cour de justice des Communautés européennes contre tout acte relatif à l'exercice de sa fonction d'auditeur interne. Ce recours doit être formé dans un délai de trois mois à compter du jour calendrier de la notification de l'acte en cause.

Le recours est instruit et jugé dans les conditions prévues à l'article 91, paragraphe 5, du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

Annexe 6
 Courrier du 11 juillet 2005 du directeur général de la Comptabilité publique



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
 FONCTION COMPTABLE DE L'ÉTAT

Paris, le 11 JUL. 2005

7^{ème} SOUS-DIRECTION
 BUREAU 7D
 120, RUE DE BERCY
 TÉLÉDOC : 753
 75572 PARIS CEDEX 12

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

À

Affaire suivie par : AM MARTIN
 Téléphone : 01 53 18 84 43
 Télécopie : 01 53 18 36 69
 Mél. : anne-marie.martin@cp.finances.gouv.fr

MONSIEUR L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE DE LA
 DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE DU
 CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
 S/C DE MONSIEUR L'AGENT COMPTABLE PRINCIPAL DU CNRS,
 3, rue Michel-Ange
 75794 PARIS CEDEX 16

27486

OBJET : Certificats d'audit dans le cadre du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique (6^{ème} PCRDT).

RÉFÉRENCE : Vos courriers électroniques des 1^{er}, 4 et 5 juillet 2005.

Par correspondances citées en référence, vous m'avez demandé de vous confirmer la compétence des agents comptables des établissements publics de recherche français - notamment les établissements publics à caractère scientifique et technologique comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les universités - pour établir les certificats d'audit exigés par la Commission européenne au titre du 6^{ème} PCRDT.

La Direction générale de la recherche de la Commission européenne m'a précisé, par lettre du 18 février 2004, qu'elle n'approuve pas par avance les procédures nationales.

L'agent comptable peut établir les certificats d'audit, dès lors qu'il répond à la définition de l'agent public compétent donnée par le guide financier du 6^{ème} PCRDT. L'agent comptable devra par conséquent remplir les deux conditions suivantes :

- 1) Il ne doit pas être impliqué de quelque manière que ce soit dans le processus de « Déclaration financière d'activité » (Form C).
- 2) Son indépendance vis à vis du contractant doit pouvoir être établie par les autorités nationales dont il relève.

J'atteste que la deuxième condition me paraît d'ores et déjà remplie, puisque le statut de comptable public, qui repose sur la séparation de l'ordonnateur et du comptable, prévue notamment par l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963 et par le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, garantit son indépendance vis-à-vis de l'ordonnateur de l'établissement (le contractant).

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique
 Le Sous-Directeur
 Chargé de la Sous-Direction

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

[Signature]
 ANNE SOULIE

050846

Annexe 7
Guide pour l'établissement des CREF :
les 14 points à vérifier

1. Coûts de personnel : recalculer le coût horaire du personnel et frais généraux du personnel.
2. Coûts de personnel : enregistrement du temps de travail.
3. Coûts de personnel : statut professionnel et conditions d'emploi du personnel.
4. Utilisation des coûts moyens de personnel.
5. Sous-traitance : obtenir du bénéficiaire une description écrite concernant les ressources tierces utilisées.
6. Sous-traitance : inspecter les documents et obtenir la confirmation que les contrats de sous-traitance sont attribués selon une procédure.
7. Autres coûts directs : équipements amortissables correctement identifiés et alloués au projet.
8. Autres coûts directs : frais de voyage correctement identifiés et alloués au projet.
9. Autres coûts directs : les consommables ont été correctement identifiés et alloués au projet.
10. Coûts indirects : obtenir et examiner une ventilation détaillée des coûts indirects.
11. Coûts indirects : évaluer l'utilisation d'une méthode simplifiée de calcul des frais généraux au niveau de l'entité juridique.
12. Taux de change : (peu ou pas utilisé).
13. Recettes : identification des recettes.
14. Intérêts : identification d'intérêts produits.

Annexe 8
FORM D

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU 7^e PC
ANNEXE VII – FORMULAIRE D – CAHIER DES CHARGES POUR LE
CERTIFICAT RELATIF AUX FICHES FINANCIÈRES

TABLE DES MATIERES

**CAHIER DES CHARGES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT INDEPENDANT
DES CONSTATATIONS FACTUELLES CONCERNANT LES COUTS DECLARES AU
TITRE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION FINANCEE DANS LE CADRE DU
SEPTIEME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE (PC7)**

**RAPPORT INDEPENDANT DE CONSTATATIONS FACTUELLES RELATIVES AUX
COUTS DECLARES AU TITRE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION FINANCEE
DANS LE CADRE DU SEPTIEME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE (PC7)**

Le cahier des charges doit être rempli par le bénéficiaire et approuvé par l'auditeur

Le rapport indépendant de constatations factuelles est établi par l'auditeur

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

Cahier des charges pour l'établissement d'un rapport indépendant des constatations factuelles concernant les coûts déclarés au titre d'une convention de subvention financée dans le cadre du septième programme-cadre de recherche (PC7)

Sur la base du cahier des charges ci-après, <nom du bénéficiaire>, ci-après dénommé «le bénéficiaire», accepte d'engager <nom du cabinet société d'audit>, ci-après dénommé «l'auditeur», pour établir un rapport indépendant des constatations factuelles concernant une ou plusieurs fiches financières¹ présentées par le bénéficiaire, et pour faire rapport en relation avec une convention de subvention financée par la Communauté européenne/Communauté européenne de l'énergie atomique au titre du septième programme-cadre de recherche (PC7) (<intitulé et numéro de la convention de subvention>, ci-après dénommée «la convention de subvention»). Lorsqu'il est fait mention de la «Commission européenne» dans ce cahier des charges, il s'agit de la Commission en qualité de signataire de la convention de subvention avec le bénéficiaire. La Communauté européenne n'est pas une partie au présent mandat.

1.1 Responsabilités des parties au mandat

«Le bénéficiaire» est l'entité juridique qui reçoit la subvention et qui a signé la convention de subvention avec la Commission européenne².

- Il incombe au bénéficiaire de préparer une fiche financier pour l'action financée par la convention de subvention, conformément à cette convention, de la transmettre à l'auditeur et de veiller à ce qu'un rapprochement adéquat puisse être fait entre cette fiche financière et le système comptable du bénéficiaire ainsi que les comptes et relevés correspondants. Nonobstant les procédures à appliquer, le bénéficiaire est à tout moment responsable de l'exactitude de la fiche financière.
- Le bénéficiaire est responsable des déclarations factuelles qui permettront à l'auditeur d'effectuer les procédures prévues; à l'appui de ces déclarations, il remet à l'auditeur une lettre de représentation écrite clairement datée et indiquant la période couverte par les déclarations.
- Le bénéficiaire reconnaît que l'auditeur ne peut effectivement exécuter les procédures requises par le présent mandat que s'il lui accorde un accès total et inconditionnel à son personnel et à ses comptes et écritures.

«L'auditeur» est le contrôleur des comptes chargé d'exécuter les procédures convenues de la façon définie dans le présent cahier des charges et de soumettre au bénéficiaire un rapport indépendant de constatations factuelles.

L'auditeur doit être indépendant du bénéficiaire.

- [Option 1: biffer si sans objet] L'auditeur est habilité à effectuer des contrôles légaux de documents comptables conformément à la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil, et abrogeant la directive 84/253/CEE du Conseil, ou des règlements nationaux semblables.
- [Option 2: biffer si sans objet] L'auditeur est un agent public compétent dont la capacité juridique de contrôler le bénéficiaire a été établie par les autorités nationales compétentes et qui n'a pas participé à la préparation des fiches financières.

¹ «Fiche financière» dans ce contexte désigne uniquement le formulaire C (annexe VI), par lequel le bénéficiaire déclare des coûts dans le cadre de la convention de subvention.

² En cas d'application de la clause spéciale n° 10 de la convention de subvention type du 7^e PC ou de la clause spéciale n° 10 bis de la convention de subvention Marie Curie du 7^e PC, le présent formulaire est rempli également par les tiers liés au bénéficiaire. Dans ce cas, par «le bénéficiaire» il faut entendre «le tiers».

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

- Les procédures à exécuter sont spécifiées par la Commission européenne et l'auditeur n'est pas responsable de l'adéquation et du caractère approprié de ces procédures.

1.2 Objet du mandat

Le présent mandat a pour objet la fiche financière *<intermédiaire ou finale; biffer la mention inutile>* en rapport avec la convention de subvention pour la période du *<du dd mois aaaa>* au *<dd mois aaaa>*.

1.3 Raison du mandat

Le bénéficiaire est tenu de soumettre à la Commission européenne un certificat relatif à une fiche financière sous forme de rapport indépendant de constatations factuelles préparé par un auditeur externe afin de justifier le paiement demandé par le bénéficiaire en vertu de l'article II.4 de la convention de subvention. L'ordonnateur de la Commission a besoin de ce rapport, étant donné que le paiement des dépenses sollicité par le bénéficiaire est subordonné aux constatations factuelles qu'il contient.

1.4 Type de mandat et objectif

Le mandat port sur l'exécution de procédures spécifiques convenues concernant un rapport indépendant de constatations factuelles relatives aux coûts déclarés en vertu de la convention de subvention.

Ce mandat ne contenant aucun engagement d'assurance, l'auditeur n'émet aucun avis d'audit et ne fournit aucune assurance. La Commission européenne obtient son assurance en tirant ses propres conclusions des constatations factuelles rapportées par l'auditeur sur la fiche financière et la demande de paiement du bénéficiaire y afférente.

L'auditeur confirme dans son rapport l'absence de tout conflit d'intérêts entre lui-même et le bénéficiaire lors de l'établissement de ce rapport, et indique le montant des honoraires qui lui ont été versés pour la fourniture du rapport.

1.5 Activités à effectuer

1.5.1 L'auditeur exécute sa mission conformément aux dispositions du présent cahier des charges et:

- dans le respect de la norme internationale relative aux services connexes (ISRS) 4400 (missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière), éditée par l'IFAC;
- en conformité avec le *Code of Ethics for Professional Accountants* (code d'éthique pour comptables professionnels) publié par l'IFAC. Bien que la norme ISRS 4400 stipule que l'indépendance n'est pas requise pour les missions d'exécution de procédures convenues, la Commission européenne exige que l'auditeur se conforme également aux exigences d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants*.

1.5.2 Planification, procédures, documentation et preuves

L'auditeur planifiera les activités de manière que les procédures puissent être exécutées efficacement. À cet effet, il exécute les procédures spécifiées au point 1.9 du présent cahier des charges («Activités effectuées – Format de rapport imposé et procédures à exécuter») et utilise les informations obtenues dans le cadre de ces procédures comme base pour l'établissement du rapport de constatations factuelles.

1.6 Établissement du rapport

Le rapport de constatations factuelles, dont un exemple est joint au présent cahier des charges, devra décrire l'objectif et les procédures convenues du mandat d'une manière suffisamment détaillée pour permettre au bénéficiaire et à la Commission européenne de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l'auditeur. Le format du modèle de rapport joint en annexe VII à la convention de subvention sera impérativement suivi pour l'établissement du rapport. Le rapport doit être rédigé dans la langue indiquée à l'article 4 de la convention de subvention. Conformément à

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

l'article II.22 de la convention de subvention, la Commission européenne et la Cour des comptes ont le droit de contrôler tout travail effectué dans le cadre du projet pour lequel le remboursement de coûts est demandé à la Communauté, y compris les activités relatives au présent mandat.

1.7 Délai

Le rapport doit être soumis le [DATE] au plus tard.

1.8 Autres conditions

[Le bénéficiaire et l'auditeur peuvent convenir sous ce point d'autres modalités spécifiques portant, par exemple, sur les honoraires, les sorties effectives d'argent, les clauses de responsabilité, la loi applicable, etc.]

1.9 Activités effectuées – Format de rapport imposé et procédures à exécuter

Rapport indépendant de constatations factuelles relatives aux coûts déclarés au titre d'une convention de subvention financée dans le cadre du septième programme-cadre de recherche (PC7)

À imprimer sur papier à en-tête de l'auditeur

<Nom des personnes de contact>, <fonction>

<Nom du bénéficiaire>

<Adresse>

<jj mois aaaa>

Conformément au contrat conclu le <dd mois aaaa> avec <nom du bénéficiaire> («de bénéficiaire») et au cahier des charges y annexé (joint au présent rapport), nous soumettons ci-après notre rapport indépendant de constatations factuelles («le rapport»).

Objectif

Nous [dénomination légale de la société d'audit], établis à [adresse complète/ville/État/province/pays], représentés pour la signature du présent rapport par [nom et fonction d'un représentant autorisé], avons exécuté les procédures convenues concernant les coûts déclarés dans la(les) fiche(s) financière(s)³ de [nom du bénéficiaire], ci-après dénommé «de bénéficiaire», à laquelle(auxquelles) ce rapport est joint en annexe, et qui doit être présenté à la Commission des Communautés européennes en vertu de la convention de subvention [référence de la convention de subvention CE: titre, acronyme, numéro] pour la(les) période(s) suivante(s) [période(s) couverte(s) par la(les) fiche(s) financière(s) par activité]. Cette mission comprenait l'exécution de certaines procédures spécifiques, dont les résultats sont utilisés par la Commission européenne pour tirer des conclusions quant à l'éligibilité des coûts déclarés.

Activités effectuées

Nous avons exécuté notre mission dans le respect:

- du cahier des charges annexé au présent rapport;
- de la norme internationale relative aux services connexes (ISRS) 4400 (missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière), éditée par l'IFAC;

³ «Fiche financière» dans ce contexte désigne uniquement le formulaire C (annexe VI), par lequel le bénéficiaire déclare des coûts dans le cadre de la convention de subvention.

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

- du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code d'éthique pour comptables professionnels) publié par l'IFAC. Bien que la norme ISRS 4400 stipule que l'indépendance n'est pas requise pour les missions d'exécution de procédures convenues, la Commission européenne exige que l'auditeur se conforme également aux exigences d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants*.

Comme demandé, nous n'avons exécuté que les procédures indiquées dans le cahier des charges de cette mission. Nos constatations factuelles concernant ces procédures figurent dans le tableau joint au présent rapport.

La portée de ces procédures convenues a été entièrement fixée par la Commission européenne et les procédures ont été exécutées dans le seul but d'aider celle-ci à déterminer si les coûts déclarés par le bénéficiaire dans la fiche financière jointe en annexe ont été déclarés conformément à la convention de subvention. L'auditeur n'est pas responsable de l'adéquation et du caractère approprié de ces procédures.

Étant donné que les procédures que nous avons exécutées ne constituaient ni un audit ni un examen effectué conformément aux normes internationales d'audit ou aux normes internationales applicables aux missions d'examen, nous ne fournissons aucune assurance concernant les fiches financières.

Si nous avions exécuté d'autres procédures, un audit ou un examen des fiches financières du bénéficiaire en application des normes internationales d'audit, il n'est pas exclu que d'autres points auraient attiré notre attention et vous auraient été communiqués.

Sources d'information

Le rapport présente des informations qui nous ont été fournies par le bénéficiaire en réponse à des questions spécifiques ou que nous avons obtenues et déduites de ses documents comptables et de ses comptes.

Constatations factuelles

La(Les) fiche(s) financière(s) susmentionnée(s) par activité a(ont) été examinée(s) et toutes les procédures indiquées dans le tableau joint en annexe pour notre mission ont été effectuées. Sur la base des résultats de ces procédures, nous avons constaté:

Le bénéficiaire nous a fourni toute la documentation et toutes les informations comptables nous permettant d'exécuter ces procédures. Les seules exceptions constatées sont celles indiquées ci-dessous.

Exceptions

- Dans certains cas, l'auditeur n'a pas été en mesure de mener à bien les procédures spécifiées. Il s'agit des exceptions suivantes:

Il convient d'énumérer ici les exceptions telles que l'impossibilité de vérifier des informations clés, l'indisponibilité de données, ce qui a empêché l'auditeur d'exécuter les procédures, etc. La Commission utilisera ces informations pour décider des montants à rembourser.

Utilisation du présent rapport

Le présent rapport n'a d'autre finalité que celle formulée dans l'objectif précisé ci-dessus.

Il est destiné à l'usage confidentiel exclusif du bénéficiaire et de la Commission européenne, dans le seul but de le soumettre à la Commission européenne au titre des exigences définies à l'article II.4, paragraphe 4, de la convention de subvention. Ce rapport ne peut pas être ni utilisé par le bénéficiaire

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D
Version 2, 02/10/2008

ou par la Commission européenne à d'autres fins, ni communiqué à d'autres parties. La Commission européenne ne peut transmettre le présent rapport qu'aux parties dûment habilitées à en prendre connaissance, en particulier l'Office européen de lutte antifraude et la Cour des comptes européenne.

Le présent rapport concerne exclusivement la(les) fiche(s) financière(s) visée(s) ci-dessus et ne s'étend pas à d'autres fiches financières du bénéficiaire.

Lors de l'établissement du présent rapport, il n'existait aucun conflit d'intérêts⁴ entre l'auditeur et le bénéficiaire. Les honoraires payés à l'auditeur pour la fourniture de ce rapport s'élèvent à _____ euros.

Dans l'attente de pouvoir vous présenter notre rapport, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toute information ou assistance complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

[dénomination légale de la société d'audit]
[nom et fonction d'un représentant autorisé]
<jj mois aaaa>, <signature de l'auditeur>

⁴ Il y a conflit d'intérêts lorsque l'objectivité de l'auditeur chargé d'établir le certificat est compromise, en fait ou en apparence, notamment lorsque le dit auditeur:

- a participé à la préparation des fiches financières (formulaires C);
- tirera un bénéfice direct si le certificat est accepté;
- a un lien étroit avec toute personne représentant le bénéficiaire;
- est directeur, mandataire ou partenaire du bénéficiaire;
- se trouve dans toute autre situation qui compromet son indépendance ou sa capacité à établir le certificat de manière impartiale.

ANNEXE 4

Convention de subvention au titre du 7° PC – Annexe VII – Formulaire D

Procédures exécutées par l'auditeur

L'auditeur organise et exécute son travail conformément à l'objectif et à la portée de cette mission et des procédures à effectuer comme indiqué ci-dessous. Lors de l'exécution de ces procédures, l'auditeur peut appliquer des techniques telles que l'enquête et l'analyse, le (re)calcul, la comparaison, d'autres contrôles de l'exactitude des écritures, l'observation, l'inspection de registres et documents, l'inspection d'actifs et l'obtention de confirmations ou toutes autres techniques jugées nécessaires pour l'exécution de ces procédures.

La Commission européenne se réserve le droit de publier des lignes directrices ainsi que des exemples de définitions et de constatations afin de guider l'auditeur en ce qui concerne la nature et la présentation des faits à établir. La Commission européenne se réserve le droit de modifier les procédures par notification écrite au bénéficiaire. Les procédures à exécuter sont les suivantes.

Procédures	Constatation factuelle type et base signaler des exceptions
<p>Coûts de personnel</p> <p>1. Recalculer le coût horaire du personnel et les frais généraux de personnel (couverture totale si moins de 20 employés, sinon un échantillon de minimum 20, ou 20 % des employés, selon le chiffre le plus élevé); indiquer le nombre d'heures productives et le taux horaire. En cas d'échantillonnage, la sélection doit être aléatoire afin d'obtenir un échantillon représentatif. Les «heures productives» représentent le nombre (moyen) d'heures mises à disposition par l'employé pendant une année après déduction des vacances, des congés de maladie et d'autres droits. Ce calcul doit être fourni par le bénéficiaire. [Si les coûts moyens sont utilisés, un rapport indépendant distinct sur la méthodologie doit être soumis.]</p>	<p>Pour chaque employé de l'échantillon de ____, l'auditeur a utilisé le système de gestion des salaires pour établir le coût de personnel (salaire et charges sociales) et les relevés de temps de travail pour déterminer le nombre d'heures productives. Pour chaque employé sélectionné, l'auditeur a recalculé le taux horaire en divisant les coûts de personnel effectifs par le nombre d'heures productives effectives, le résultat ayant ensuite été comparé au taux horaire imputé par le bénéficiaire. Aucune exception n'a été notée. Le nombre moyen d'heures productives pour les employés sélectionnés était de ____. Si les heures productives ou les coûts de personnel ne peuvent pas être déterminés, il convient de l'indiquer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>2. Pour la même sélection, examiner et décrire l'enregistrement du temps de travail des employés (papier/ordinateur, quotidien/hebdomadaire/mensuel, signé, autorisé).</p>	<p>Les employés enregistrent leur temps de travail de manière quotidienne/hebdomadaire/mensuelle à l'aide d'un système papier/informatisé. Les relevés de temps de travail sélectionnés ont été autorisés par le directeur de projet ou un autre supérieur hiérarchique. Si aucun relevé de temps de travail qui correspond à la description ci-dessus n'est disponible, il convient de l'indiquer en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>3. Statut professionnel et conditions d'emploi du personnel L'auditeur doit se procurer les contrats de travail des employés sélectionnés et les comparer au contrat de travail type utilisé</p>	<p>Pour les employés sélectionnés, l'auditeur a inspecté les contrats de travail et a constaté qu'ils étaient: – directement employés par le bénéficiaire conformément à la législation nationale, – exclusivement sous la surveillance technique et la responsabilité de ce dernier,</p>

ANNEXE 4

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D

<p>Procédures</p> <p>par le bénéficiaire. Les différences qui ne sont pas prévues par la convention de subvention doivent être notées en tant qu'exceptions.</p> <p>4. Utilisation des coûts de personnel moyens.</p>	<p>Constatation factuelle type et base signaler des exceptions</p> <p>– rémunérés conformément aux pratiques normales du bénéficiaire.</p> <p>Le personnel qui ne remplit pas chacune de ces trois conditions doit figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p> <p>L'auditeur a constaté que les coûts de personnel déclarés dans la fiche financière:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont été calculés sur la base des coûts moyens selon la méthode décrite dans le rapport sur la méthodologie du - ont été calculés sur la base de montants qui correspondent à la période de référence et qui concordent avec les documents comptables de la période de référence. <p>Si une catégorisation est appliquée, l'auditeur a vérifié que le chercheur (ou la personne liée aux travaux de recherche) a été classé dans la catégorie adéquate.</p> <p>L'auditeur a obtenu la confirmation du bénéficiaire que les montants utilisés n'étaient pas des montants budgétisés ou estimés.</p> <p>Si la concordance des montants ne peut pas être établie, ou si des montants estimés ou budgétisés ont été utilisés, il convient de le signaler en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>Sous-traitance</p> <p>5. Obtenir du bénéficiaire une description écrite concernant les ressources tierces utilisées et comparer avec l'annexe 1 de la convention de subvention.</p>	<p>L'auditeur a comparé la description des ressources tierces fournie par le bénéficiaire avec les spécifications de l'annexe 1 de la convention de subvention et n'a pas constaté de différence.</p> <p>Si les descriptions ne coïncident pas clairement, il convient de le signaler en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>6. Inspecter les documents et obtenir la confirmation que les contrats de sous-traitance sont attribués selon une procédure comprenant une analyse du meilleur rapport qualité/prix; la transparence et l'égalité de traitement.</p> <p>Couverture totale si moins de 20 postes, sinon un échantillon du minimum 20, ou 20 % des postes, selon le chiffre le plus élevé.</p>	<p>L'auditeur a obtenu les documents d'appel à la concurrence pour chaque contrat de sous-traitance et a constaté que la procédure d'adjudication a été suivie et qu'une analyse écrite du rapport qualité/prix a été effectuée par le bénéficiaire en vue du choix final du sous-traitant, ou que le marché a été passé dans le cadre d'un contrat cadre existant conclu avant le début du projet.</p> <p>Si l'auditeur n'obtient pas de preuves de l'une ou l'autre des situations ci-dessus, le montant du contrat de sous-traitance doit être indiqué en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>Autres coûts directs</p> <p>7. Équipements amortissables correctement identifiés et alloués au projet.</p> <p>Couverture totale si moins de 20 postes, sinon un échantillon du minimum 20, ou 20 % des postes, selon le chiffre le plus élevé.</p>	<p>L'auditeur a établi que les équipements alloués au projet figurent dans les documents comptables et les factures correspondantes. Le bénéficiaire a documenté le lien avec le projet sur la facture et la documentation d'achat et, le cas échéant, la comptabilité du projet. La valeur d'actif correspond à la facture et aucune TVA ou autre taxe indirecte identifiable n'a été imputée. La méthode d'amortissement utilisée pour imputer les équipements au projet a été comparée à la politique comptable normale du bénéficiaire et s'est avérée identique.</p> <p>Si des actifs ne remplissant pas les conditions ci-dessus ont été imputés, il convient de les faire figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>

ANNEXE 4

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D

Procédures	Constataction factuelle type et base signaler des exceptions
<p>8. Frais de voyage correctement identifiés et alloués au projet (et conformément à la politique normale du bénéficiaire pour les travaux «non-CE» concernant les voyages en première classe, etc.). Couverture totale si moins de 20 postes, sinon un échantillon du minimum 20, ou 20 % des postes, selon le chiffre le plus élevé. Le bénéficiaire doit fournir une preuve écrite de sa politique normale en matière de frais de voyage (billets de première classe, par exemple) pour permettre à l'auditeur de comparer les frais de voyage imputés avec cette politique.</p> <p>9. Les consommables ont été correctement identifiés et alloués au projet. Couverture totale si moins de 20 postes, sinon un échantillon du minimum 20, ou 20 % des postes, selon le chiffre le plus élevé.</p>	<p>L'auditeur a inspecté l'échantillon et a constaté que le bénéficiaire a imputé des frais de voyage en indiquant la référence du projet sur les factures et les bons de commande, l'imputation de ces frais étant dès lors attestée dans les comptes du projet. Les coûts imputés ont été comparés aux factures et se sont avérés identiques. Aucune TVA ou autre taxe indirecte identifiable n'a été imputée. L'utilisation de voyages en première classe était conforme à la politique décrite par écrit par le bénéficiaire. Les coûts qui ne sont pas alloués aux comptes du projet et dont l'attribution n'est pas claire (normalement sous forme du numéro de projet figurant sur la facture originale) doivent figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>10. Obtenir et examiner une ventilation détaillée des coûts indirects (qui doivent concorder avec les documents comptables) et confirmer l'absence des coûts suivants: a) taxes indirectes identifiables, dont la taxe sur la valeur ajoutée, b) droits de douane, c) intérêts débiteurs, d) réserves pour d'éventuelles pertes ou charges futures, e) pertes de change, coûts liés aux capitaux investis, f) coûts déclarés, encourus ou remboursés pour un autre projet</p>	<p>L'auditeur a inspecté l'échantillon et a constaté que le bénéficiaire avait imputé des coûts de consommables en indiquant la référence du projet sur les factures et les bons de commande, l'imputation de ces frais étant dès lors attestée dans les comptes du projet. Les coûts imputés ont été comparés aux factures et se sont avérés identiques. Aucune TVA ou autre taxe indirecte identifiable n'a été imputée. Les coûts qui ne sont pas alloués aux comptes du projet et dont l'attribution n'est pas claire (normalement sous forme du numéro de projet figurant sur la facture originale) doivent figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>10. Obtenir et examiner une ventilation détaillée des coûts indirects (qui doivent concorder avec les documents comptables) et confirmer l'absence des coûts suivants: a) taxes indirectes identifiables, dont la taxe sur la valeur ajoutée, b) droits de douane, c) intérêts débiteurs, d) réserves pour d'éventuelles pertes ou charges futures, e) pertes de change, coûts liés aux capitaux investis, f) coûts déclarés, encourus ou remboursés pour un autre projet</p>	<p>L'auditeur a pris connaissance du montant total des frais généraux alloués et a établi la concordance avec les documents comptables pour la période en question. L'auditeur a recalculé le ratio des coûts indirects [en pourcentage des coûts de personnel / en fonction d'un tarif horaire fixe du personnel / selon un autre facteur de coût indiqué par le bénéficiaire] et a vérifié qu'il concorde avec le taux utilisé dans la(les) fiche(s) financière(s). L'auditeur a obtenu du système comptable une ventilation détaillée des coûts indirects qui ont été imputés au contrat, et a établi la concordance des différents montants avec le grand livre des comptes du bénéficiaire. L'auditeur a constaté que les coûts pour les activités du bénéficiaire autres que la recherche (fabrication, formation, commercialisation de produits ou services, etc.) n'ont pas été inclus dans le calcul. Pour chaque élément de la ventilation, l'auditeur a obtenu du bénéficiaire la confirmation de l'absence</p>

ANNEXE 4

Convention de subvention au titre du 7^e PC – Annexe VII – Formulaire D

Procédures	Constatation factuelle type et base signaler des exceptions
<p>communautaire, dette et charge de la dette, dépenses démesurées ou inconsidérées⁵.</p> <p>g)</p>	<p>des coûts non éligibles spécifiés [exemples: coûts de location, frais de prêt, provisions pour créances douteuses (mais non les créances ordinaires venues à terme), taxes professionnelles et foncières locales, droits de douane, pertes de change pour facturation en devises].</p> <p>Seuls les types de dépenses démesurées et inconsidérées énumérées dans la note d'orientation de la Commission doivent être pris en considération. L'auditeur n'est pas tenu d'émettre un jugement professionnel ou de fournir une assurance à cet égard.</p> <p>Les montants qui ne répondent pas aux critères ci-dessus ou pour lesquels l'auditeur n'a pas obtenu suffisamment d'informations pour inspecter et comparer les types de coûts doivent figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>11. Évaluer l'utilisation d'une méthode simplifiée de calcul des frais généraux au niveau de l'entité juridique. Le bénéficiaire peut utiliser une méthode de calcul simplifiée (soit en raison de l'absence de comptabilité analytique, soit en raison d'une exigence légale d'utiliser une forme de comptabilité de caisse). Cela ne permet pas l'utilisation d'une estimation généralisée ou d'un taux «standard» qui n'est pas dérivé des documents comptables de la période en question. Par conséquent, le taux (mais non la méthode) doit être actualisé pour chaque période comptable.</p>	<p>Le système comptable du bénéficiaire ne permet pas d'identifier séparément les coûts indirects pour les différents départements. [et/ou]</p> <p>Le système comptable du bénéficiaire est une comptabilité de caisse et des ajustements sont effectués en fin d'année en utilisant des estimations comptables afin d'imputer certains coûts à payer.</p> <p>L'auditeur a obtenu la ventilation des frais généraux et les écritures d'ajustement ainsi que la source des écritures comptables correspondantes.</p> <p>Le bénéficiaire a soumis à l'auditeur les calculs servant de base pour d'autres écritures comptables. L'auditeur a vérifié que ces calculs concordent avec les sources appropriées d'informations de gestion.</p> <p>Tout élément d'un calcul simplifié qui représente des estimations en pourcentage et qui ne peut pas être comparé aux données sous-jacentes doit figurer (avec les montants correspondants) en tant qu'exception dans le rapport principal.</p>
<p>12. Inspecter et comparer les taux de change en euros.</p>	<p>L'auditeur a comparé les taux de change utilisés pour la conversion aux taux de change officiels applicables établis par les Communautés européennes et le bénéficiaire a utilisé [choisir]:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taux de conversion à la date où les coûts ont été encourus. • le taux applicable le premier jour du mois suivant la fin de la période de rapport. <p>Lorsque la concordance des taux ne peut pas être établie, il convient d'indiquer une exception (avec le montant correspondant) dans le rapport principal.</p>
<p>13. Identification des recettes. Le bénéficiaire est tenu d'indiquer dans ses montants déclarés toute recette liée au projet (revenus provenant de manifestations,</p>	<p>L'auditeur a examiné les comptes pertinents du projet et le bénéficiaire lui a confirmé que les montants indiqués représentent un relevé complet des sources de revenus liées au projet. Le montant déclaré concernant les recettes est le même que le montant enregistré dans la comptabilité du projet.</p> <p>Toute divergence entre les recettes figurant dans les comptes et celles déclarées par le bénéficiaire</p>

⁵ Dépenses démesurées ou inconsidérées telles que définies dans les notes d'orientation publiées par la Commission.

ANNEXE 4

Convention de subvention au titre du 7° PC – Annexe VII – Formulaire D

Procédures rabais accordés par des fournisseurs, etc.).	Constatation factuelle type et base signaler des exceptions doit figurer (avec le montant correspondant) en tant qu'exception dans le rapport principal.
14. Identification d'intérêts produits par le préfinancement. Le bénéficiaire, lorsqu'il est le coordinateur du projet, est tenu de déclarer les intérêts produits par le préfinancement	L'auditeur a comparé les comptes appropriés du projet aux intérêts indiqués dans les relevés bancaires et n'a pas constaté de différence. Toute divergence entre les intérêts figurant dans les comptes et ceux déclarés par le bénéficiaire doit figurer (avec le montant correspondant) en tant qu'exception dans le rapport principal.

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
75878	COTEL	SOLENN	01/03/2010	IR2
6741	PHAM	THANH HUNG	01/03/2010	IR2
43356	SOUSBIE	THIERRY	16/03/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
35051	FREY	VIRGINIA	12/02/2010	IE2
54216	THOMAS	JEAN-LUC	01/01/2010	IE2
Assistants ingénieurs				
70833	BOHARD	PAUL	01/04/2010	AI
50858	CITERNE	LYDIE	18/01/2010	AI
Techniciens de classe normale				
72773	AROQUIAME	RICHARD	01/03/2010	TCN
55334	BLANC	HAROLD	01/03/2010	TCN
79162	CAILLARD	VINCENT	01/03/2010	TCN
49695	CHABOT	SYLVIE	01/03/2010	TCN
56170	NAVEAU	AUDREY	01/03/2010	TCN
43309	TACINE	ZAHIA	01/03/2010	TCN

Concours

Décision n° 100025DRH du 15 avril 2010 relative à la constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2010
DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 22 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 8 ; D. du 21-01-2010 ; AA. du 10-11-2009.

Art. 1^{er}. - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2010, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

Art. 2. - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/03, 01/04, 01/05, 01/06, 01/07 :

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. Patrick DEHORNOY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme Virginie BONNAILLIE-NOEL, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.

- M. Jean-Benoît BOST, professeur des universités, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. Yann BRENIER, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. Gilles CARRON, professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. Stephan de BIEVRE, professeur des universités.
- M. Pierre DEGOND, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Anne-Laure FOUGERES, professeure des universités.
- M. Damien GABORIAU, directeur de recherche du CNRS.
- M. Jean-Marc GAMBAUDO, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Alice GUIONNET, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.

Membres suppléants :

- M. Yves ANDRE, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Elisabeth GASSIAT, professeure des universités, membre nommée de la section 1 du comité national.
- M. Alain JOYE, professeur des universités.
- M. Lionel MOISAN, professeur des universités, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. Bernard PRUM, professeur des universités.
- Mme Marie-France SAGOT, directrice de recherche de l'INSERM, membre nommée de la section 1 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.

Art. 3. - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 02/04, 02/05, 04/02, 04/03, 04/04, 05/02, 05/03, 05/04, 05/05, 06/02, 06/03, 11/03, 11/04, 11/05 :

Institut de physique

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut de physique, ou M. Patricio LEBOEUF, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. Etienne BUSTARRET, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. Thierry DAUXOIS, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.
- M. Giancarlo FAINI, directeur de recherche du CNRS.
- M. Bertrand FOURCADE, professeur des universités.
- M. Jean-François GERARD, professeur des universités, membre nommé de la section 11 du comité national.
- M. Philippe GOUDEAU, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.

- M. Patricio LEBOEUF, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Lucia REINING, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 6 du comité national.
- M. Jacques ROBERT, professeur des universités, membre élu de la section 4 du comité national.
- Mme Pascale ROUBIN, professeure des universités.

Membres suppléants :

- M. Christian BORDAS, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Claudine LACROIX, directrice de recherche du CNRS, membre élue du conseil scientifique du département « mathématique, physique, planète et univers ».
- M. Eric PEREZ, directeur de recherche du CNRS, membre nommé du conseil scientifique du département « mathématique, physique, planète et univers ».
- M. Christophe SALOMON, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. Clément SIRE, directeur de recherche du CNRS.
- M. Pierre-Etienne WOLF, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.

Art. 4. - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/03, 03/03, 03/04, 03/05, 03/06, 03/07, 03/08, 03/09, 06/04, 13/04 :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. Etienne AUGÉ, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme Marie-Claude COUSINOU, professeure des universités, membre nommée de la section 3 du comité national.
- M. Jean-Marie de CONTO, professeur des universités, membre nommé de la section 3 du comité national.
- M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de recherche du CNRS.
- M. Jean-Yves GROSSIORD, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. Fadi IBRAHIM, chargé de recherche du CNRS.
- M. Fabrice PIQUEMAL, chargé de recherche du CNRS.
- M. Santiago PITA, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. Konstantin PROTASSOV, professeur des universités, membre élu de la section 3 du comité national.
- Mme Christelle ROY, chargée de recherche du CNRS, membre nommée du conseil scientifique du département « physique nucléaire et physique des particules ».
- M. Olivier SORLIN, directeur de recherche.

Membres suppléants :

- M. Vincent BRETON, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 3 du comité national.
- M. Raphaël GRANIER de CASSAGNAC, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. Stéphane GREVY, chargé de recherche du CNRS.
- M. Jean-François GRIVAZ, directeur de recherche du CNRS.
- M. Jean-Antoine SCARPACI, directeur de recherche du CNRS.
- M. Fabian ZOMER, professeur des universités, membre nommé de la section 3 du comité national.

Art. 5. - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/03, 07/04, 07/06 :

Institut des sciences informatiques et leurs interactions

Président :

- Le directeur scientifique adjoint de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, ou M. Michel DAYDE, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme Isabelle BLOCH, professeure des universités, membre nommée de la section 7 du comité national.
- M. Ali CHARARA, professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Jean-Pierre COCQUEREZ, professeur des universités.
- M. Bruno DURAND, professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Marc-Olivier KILLIJIAN, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Luc PRONZATO, directeur de recherche du CNRS.
- M. Michel RENOVELL, directeur de recherche du CNRS.
- M. Philippe SCHNOEBELEN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- Mme Martine SEBAG, directrice de recherche du CNRS.
- Mme Brigitte VALLEE, directrice de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. Mokrane BOUZEGHOU, professeur des universités.
- Mme Marie-Pierre DELEST, professeure des universités, membre nommée de la section 7 du comité national.
- M. Alain DENISE, professeur des universités, membre nommé de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- Mme Véronique DONZEAU GOUGE, professeure des universités.

- M. Amedeo NAPOLI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Alexandros TSOUKIAS, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.

Art. 6. - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/05, 08/02, 08/03, 09/03, 09/04, 09/05, 09/06, 09/07, 10/04, 10/05, 10/06, 10/07, 10/08, 10/09, 10/10, 30/04 :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. Denis VEYNANTE, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. Claude AMRA, directeur de recherche du CNRS.
- M. Philippe BOMPARD, professeur des universités.
- M. Ali CHARARA, professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Bruno DURAND, professeur des universités, membre élu de la section 07 du comité national.
- M. Gilles FLAMANT, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département « sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie ».
- M. Djimédo KONDO, professeur des universités, membre élu de la section 9 du comité national.
- M. Pascal LAUGIER, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30 du comité national.
- M. Laurent NICOLAS, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. Luc PRONZATO, directeur de recherche du CNRS.
- M. Denis VEYNANTE, directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. Alain CAPPY, professeur des universités.
- Mme Pascale DESGROUX, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 10 du comité national.
- M. Etienne DOMBRE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 7 du comité national.
- M. Jean-Luc GAUVAIN, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 7 du comité national.
- M. Etienne PATOOR, professeur des universités, membre élu de la section 9 du comité national.
- M. Yvan SEGUI, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département « sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie ».

Art. 7. - Pour les concours de chargés de recherche n° 11/02, 11/06, 11/07, 12/02, 12/03, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 14/04, 15/02, 15/03, 16/02, 16/04, 16/05 :

Institut de chimie

Président :

- La directrice scientifique de l'Institut de chimie, ou M. Jean-François BAUMARD, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 16 du comité national.
- M. Philippe BAROIS, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Elodie BOURGEAT-LAMI, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 11 du comité national.
- M. Claude-Henri DELMAS, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. Philippe HAPIOT, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 13 du comité national.
- Mme Céline LEONARD-DESTANDAU, maître de conférences.
- M. Laurent MICOQUIN, professeur des universités.
- M. Edmond PAYEN, professeur des universités, membre nommé de la Instance 5000 du comité national.
- M. Rinaldo POLI, professeur des universités, membre élu de la section 14 du comité national.
- M. Yves QUENEAU, directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. Christophe CHASSENIEUX, professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme Myrtil KAHN, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 14 du comité national.
- Mme Stéphanie LEGOUPY, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 12 du comité national.
- M. Jean-Antoine RODRIGUEZ, professeur des universités.
- M. Francis TEYSSANDIER, directeur de recherche du CNRS
- Mme Patricia VICENDO, chargée de recherche du CNRS.

Art. 8. - Pour les concours de chargés de recherche n° 16/03, 16/06, 21/02, 21/03, 22/02, 22/03, 22/04, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03, 28/04, 30/02, 30/03 :

Institut des sciences biologiques

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme Martine DEFAIS, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme Barbara DEMENEIX, professeure des universités, membre nommée de la section 25 du comité national et membre nommée du conseil scientifique du département « sciences du vivant ».

- Mme Aline DUMUIS, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 24 du comité national.
- M. Martin GIURFA, professeur des universités, membre élu de la section 27 du comité national.
- Mme Françoise GUERLESQUIN, directrice de recherche du CNRS.
- Mme Catherine HEURTEAUX, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 30 du comité national.
- M. Olivier JEAN-JEAN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 22 du comité national.
- Mme Patricia KRIEF, chargée de recherche de l'INSERM, membre élue de la section 23 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 41 du comité national.
- Mme Sylvie MAZAN, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 26 du comité national.
- Mme Isabelle MUS-VETEAU, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 23 du comité national.
- Mme Marylin VANTARD, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 28 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme Florence CAMMAS, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 22 du comité national.
- M. Bertrand LAMBOLEZ, directeur de recherche de l'INSERM, membre nommé de la section 25 du comité national.
- Mme Armelle LETURQUE, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 24 du comité national.
- M. Claude PRIGENT, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme Caroline STRUBE, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 25 du comité national.
- M. Vincent VILLERET, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 21 du comité national.

Art. 9. - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 17/04, 18/02, 18/03, 19/02, 19/03 :

Institut national des sciences de l'univers

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. Patrick MONFRAY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. Francis ALBAREDE, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Pascale BAUDA, professeure des universités, membre élue de la section 20 du comité national.
- M. Michel FILY, professeur des universités, membre élu de la section 19 du comité national.

- M. Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche du CNRS .
- Mme Françoise GENOVA, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 17 du comité national.
- Mme Danièle HAUSER, directrice de recherche du CNRS.
- M. Yves LAGABRIELLE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national.
- M. Thierry LEBEL, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Genevieve SOUCAIL, directrice de recherche du CNRS.
- Mme Elisabeth VERGES, directrice de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. Michel CAMPILLO, professeur des universités.
- M. François CARLOTTI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.
- M. Francis GROUSSET, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Agnès LEBRE, astronome.
- M. Bernard MARTY, professeur des universités.
- M. Thierry TATONI, professeur des universités.

Art. 10. - Pour les concours de chargés de recherche n° 18/04, 20/02, 20/03, 20/04, 29/02, 29/03, 31/02, 31/04, 39/03 :

Institut d'écologie et environnement

Président :

- La directrice scientifique de l'Institut écologie et environnement, ou Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme Cécile BERNARD, professeure des universités, membre nommée de la section 20 du comité national.
- M. Didier BINDER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. Stéphane BLANC, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- Mme Sylvie DUFOUR, directrice de recherche du CNRS.
- Mme Corinne LEYVAL, directrice de recherche du CNRS.
- M. Bruno MAUREILLE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. David MOUILLOT, professeur des universités.
- M. Jean-Luc PEIRY, professeur des universités.
- M. François RENAUD, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- M. Jean-Denis VIGNE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé du conseil scientifique du département « environnement et développement durable ».

Membres suppléants :

- Mme Gudrun BORNETTE, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 20 du comité national.
- M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- M. Christophe GUINET, chargé de recherche du CNRS.
- Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur des universités, membre élue de la section 29 du comité national.
- Mme Martine PERRET, directrice de recherche du CNRS.
- Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de recherche du CNRS.

Art. 11. - Pour les concours de chargés de recherche n° 31/03, 32/03, 32/04, 33/02, 33/03, 34/02, 34/03, 35/02, 36/02, 36/03, 37/02, 38/02, 38/03, 39/02, 40/02, 40/03 :

Institut des sciences humaines et sociales

Président :

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. Pierre CAYE, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme Michèle BAUSSANT, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national.
- Mme Katell BERTHELOT, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 32 du comité national.
- Mme Nadine CATTAN, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 39 du comité national.
- M. Denis CROUZET, professeur des universités, membre nommé de la section 33 du comité national.
- M. Claude DIDRY, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 41 du comité national.
- M. Guy GROUX, directeur de recherche du CNRS.
- Mme Carine NOURRY, professeure des universités, membre nommée de la section 37 du comité national.
- M. Thierry OLIVE, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 34 du comité national.
- Mme Lise QUEFFELEC-DUMASY, professeure des universités, membre élue de la section 35 du comité national.
- M. Arnaud SUSPENE, maître de conférences, membre élu de la section 32 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme Eva BUCHI, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 34 du comité national.
- Mme Sylvette DENEFLÉ, professeure des universités, membre élue de la section 39 du comité national.

- M. Olivier GOSSNER, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 37 du comité national.
- Mme Christine RENDU, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 32 du comité national.
- Mme Agnès ROUVERET, professeure des universités, membre nommée de la section 32 du comité national.
- M. Jean-Pierre SCHANDELER, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 35 du comité national.

Art. 12. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Concours**Décision n° 100027DRH du 15 avril 2010 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2010**

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 44 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 13 ; D. du 21-01-2010 ; AA. du 10-11-2009 ; avis conseil scientifique du 26-01-2010.

Art. 1^{er}. - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2010.

Art. 2. - Ce jury est présidé par M. Alain FUCHS, président du CNRS, ou son représentant.

Art. 3. - Il comprend 11 membres de droit

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, ou M. Mokrane BOUZEGHOUB, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- La directrice scientifique de l'Institut de chimie, ou M. Georges MASSIOT, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- La directrice scientifique de l'Institut écologie et environnement, ou Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.
- Le directeur scientifique de l'Institut de physique, ou Mme Pascale ROUBIN, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. Jean-Marc CHASSERY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur général délégué aux ressources, ou Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, sa représentante.

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. Cuong LE VAN, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. Patrick MONFRAY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. Sydney GALES, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. Patrick DEHORNOY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme Evelyne JOUVIN-MARCHE, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.

et 11 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- Mme Isabelle BLOCH, professeure des universités, Laboratoire traitement et communication de l'information - PARIS, membre nommée de la section 7 du comité national.
- M. Yann BRENIER, directeur de recherche du CNRS, UMR/CNRS/IWD, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. Gilles FLAMANT, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire - FONT ROMEU ODEILLO VIA, membre élu de la section 10 du comité national et membre nommé du conseil scientifique du département « sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie ».
- Mme Françoise GENOVA, directrice de recherche du CNRS, Observatoire astronomique de Strasbourg - STRASBOURG, membre élue de la section 17 du comité national.
- M. Jean-Yves GROSSIORD, directeur de recherche du CNRS, Institut de physique nucléaire de Lyon - VILLEURBANNE, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. Joël GUIOT, directeur de recherche du CNRS, Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement - AIX EN PROVENCE, membre élu de la commission interdisciplinaire 45 du comité national et membre élu du conseil scientifique du département « environnement et développement durable ».
- Mme Claudine LACROIX, directrice de recherche du CNRS, Institut Néel - GRENOBLE, membre élue du conseil scientifique du département « mathématiques, physique, planète et univers ».
- M. Antoine MIGNAN, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux - CAEN, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. Francis MESSNER, directeur de recherche du CNRS, Politique, religion, institutions et sociétés : Mutations européennes - STRASBOURG, membre élu de la section 36 du comité national.
- Mme Pascale ROMBY, directrice de recherche du CNRS, Architecture et réactivité de l'ARN - STRASBOURG, membre nommée de la section 21 du comité national.
- M. Daniel SCHERMAN, directeur de recherche du CNRS, Unité de pharmacologie chimique et génétique - PARIS, membre élu de la section 30 du comité national.

Membres suppléants :

- M. Gilles CARRON, professeur des universités, Laboratoire de mathématiques Jean Leray - NANTES, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. Ali CHARARA, professeur des universités, Heuristique et diagnostic des systèmes complexes - COMPIEGNE, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Alain DENISE, professeur des universités, Laboratoire de recherche en informatique - ORSAY, membre nommé de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- Mme Danielle DOWEK, directrice de recherche du CNRS, Institut des sciences moléculaires d'Orsay - ORSAY, membre élue du conseil scientifique.
- M. Pierre DROSSART, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique - MEUDON, membre élu du conseil scientifique du département « planète et univers ».
- M. Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de recherche du CNRS, Sciences chimiques de Rennes - RENNES, membre nommé de la section 12 du comité national.
- Mme Anne IMBERTY, directrice de recherche du CNRS, Centre de recherches sur les macromolécules végétales - GRENOBLE, membre nommée de la section 16 du comité national.
- M. Djimédo KONDO, professeur des universités, Laboratoire de mécanique de Lille - VILLENEUVE D'ASCQ, membre élu de la section 9 du comité national.
- M. Pascal LAUGIER, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'imagerie paramétrique - PARIS, membre nommé de la section 30 du comité national.
- M. Eric PLAGNOL, directeur de recherche du CNRS, Astroparticule et cosmologie - PARIS, membre élu de la section 3 du comité national.
- M. François RENAUD, directeur de recherche du CNRS, UMR n° 2727/CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- Mme Anne RENAULT, directrice de recherche du CNRS, Institut de physique de Rennes - rennes, membre nommée de la section 5 du comité national et membre nommée du conseil scientifique du département « mathématique, physique, planète et univers ».
- Mme Agnès ROUVERET GENTY, professeure des universités, archéologies et sciences de l'antiquité - NANTERRE, membre nommée de la section 32 du comité national.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Concours

Décision n° 100029DRH du 15 avril 2010 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2010

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 44 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 13 ; D. du 21-01-2010 ; AA. du 10-11-2009 ; avis conseil scientifique du 26-01-2010.

Art. 1^{er}. - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2010.

Art. 2. - Ce jury est présidé par M. Alain FUCHS, président du CNRS, ou son représentant.

Art. 3. - Il comprend 10 membres de droit

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, ou
- M. Luc PRONZATO, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- La directrice scientifique de l'Institut de chimie, ou M. Jean-François BAUMARD, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- La directrice scientifique de l'Institut écologie et environnement, ou Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.
- Le directeur scientifique de l'Institut de physique, ou M. Patricio LEBOEUF, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. Denis VEYNANTE, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme Sophie ARCHAMBAULT de BEAUNE, directrice-adjointe scientifique, sa représentante.
- Le directeur scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. Patrick MONFRAY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. Etienne AUGE, directeur-adjoint scientifique, son représentant.
- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. Patrick DEHORNOY, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

- Le directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques, ou M. Bernard POULAIN, directeur-adjoint scientifique, son représentant.

et 10 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- Mme Fabienne AUJARD, chargée de recherche du CNRS, UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés - BRUNOY, membre élue de la section 27 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 45 du comité national.
- Mme Virginie BONNAILLIE-NOEL, chargée de recherche du CNRS, Institut de recherche mathématique de Rennes - RENNES, membre élue de la section 1 du comité national.
- M. Alain DENISE, professeur des universités, Laboratoire de recherche en informatique - ORSAY, membre nommé de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. Bertrand DUBUS, directeur de recherche du CNRS, Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - VILLENEUVE D ASCQ, membre élu de la section 9 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. Jérôme GIOVINAZZO, chargé de recherche du CNRS, Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan - GRADIGNAN, membre élu de la section 3 du comité national et membre élu du conseil scientifique du département « mathématiques, physique, planète et univers ».
- Mme Catherine MARRY, directrice de recherche du CNRS, Centre Maurice Halbwachs - PARIS, membre élue de la section 40 du comité national.
- M. Olivier MARTIN, professeur des universités, Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques - ORSAY, membre nommé de la commission interdisciplinaire 43 du comité national.
- M. Jean-François MOUSCADET, directeur de recherche du CNRS, CNRS8113/CNRS/LBPA, membre nommé de la section 16 du comité national.
- Mme Brigitte RENE, chargée de recherche du CNRS, Laboratoire de biotechnologie et pharmacologie génétique appliquée - CACHAN, membre élue de la section 30 du comité national.
- Mme Nicole VILMER, directrice de recherche du CNRS, Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique - MEUDON, membre élue de la section 17 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme Pascale BAUDA, professeure des universités, Ecotoxicité, santé environnementale - METZ, membre élue de la section 20 du comité national.
- M. Daniel BORGIS, directeur de recherche du CNRS, Processus d'Activation Sélective par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - PARIS, membre élu de la section 13 du comité national.
- Mme Catherine COMBELLAS, directrice de recherche du CNRS, Laboratoire Environnement et Chimie Analytique - PARIS, membre nommée de la section 13 du comité national.

- Mme Marie-Pierre DELEST, professeure des universités, Laboratoire bordelais de recherche en informatique - TALENCE, membre nommée de la section 7 du comité national.
- M. Jannick INGRIN, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie - TOULOUSE, membre élu de la section 18 du comité national.
- Mme Sylvie MELLET, directrice de recherche du CNRS, Bases corpus et langage - NICE, membre élue de la section 34 du comité national et membre nommée de la commission interdisciplinaire 44 du comité national.
- M. Lionel MOISAN, professeur des universités, Mathématiques appliquées Paris 5 - PARIS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- Mme Anne RENAULT, directrice de recherche du CNRS, Institut de physique de Rennes - rennes, membre nommée de la section 5 du comité national et membre nommée du conseil scientifique du département « mathématiques, physique, planète et univers ».
- M. Philippe SCHNOEBELEN, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire spécification et vérification - CACHAN, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. Simon THORPE, directeur de recherche du CNRS, Centre de recherche cerveau et cognition - TOULOUSE, membre élu de la section 27 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 44 du comité national.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Promotions

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Corps au choix :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
19982	GRASSET	ANITA	01/01/2010	IR2
15077	PULVERMULLER	GILLES	01/01/2009	IR2
13666	SINARDET	BERNARD	01/01/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
37695	DROULEZ	JEAN-MICHEL	15/09/2009	IE2
38127	LEGRAND	CHRISTIANE	16/12/2009	IE2
36997	LEMAIRE	THIERRY	07/05/2009	IE2
37629	PAULLIER	PATRICK	01/01/2009	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37621	PREVOST	DOMINIQUE	01/01/2010	IE2
Assistants-ingénieurs				
5994	BARRE	VALERY	01/01/2009	AI
3551	FLAMENT	CATHERINE	01/02/2009	AI
38095	GODE	CECILE	01/01/2010	AI
38125	HANNEBIQUE	DAVID	01/01/2010	AI
37661	MARECAILLE	FARIZA	01/01/2010	AI
37513	PENNEQUIN	PASCAL	01/01/2010	AI
Techniciens de classe normale				
24495	BARBELENET	MARTINE	01/01/2010	TCN
26325	BAZZALI	LUCIENNE	01/01/2010	TCN
23938	CHARVOZ	ALBERTE	01/01/2010	TCN
23773	CHAUVELOT	JEAN-MARC	01/01/2010	TCN
3205	FERRO	CORINNE	28/02/2009	TCN
26136	GALLIANO	ANNE-MARIE	01/01/2010	TCN
3969	GONDOR	SANDRINE	01/01/2010	TCN
26233	GUILLEN	SEVERINE	01/01/2010	TCN
33460	KOWALIK	DOMINIQUE	01/01/2009	TCN
4522	LECLERCQ	CORINNE	01/01/2009	TCN
37533	MARCHAND	NATHALIE	01/01/2010	TCN
45659	MARGUERITE	SEBASTIEN	01/01/2010	TCN
26315	MARIN	JEAN-CHRISTOPHE	01/01/2009	TCN
31201	MENUT	PASCAL	01/01/2009	TCN
37640	MICHEL	RENAUD	17/10/2009	TCN
37739	OBODA	GUISLAINE	01/01/2009	TCN
26499	PAYAN	JEAN-PAUL	01/01/2010	TCN
26738	PIETRI	JEAN-PIERRE	26/10/2009	TCN
4109	POUELLE	CAROLINE	09/01/2010	TCN
32670	SAINT ELOY	LAWRENCE	01/01/2010	TCN
20039	ZAEGEL	ALFRED	01/01/2009	TCN
Ingénieur principal de 2^{ème} classe				
40825	COULON	JEAN-PIERRE	01/01/2010	IP2

Grade au choix :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
27580	ARNOLD	CLAUDE	01/01/2009	IR1
16291	BONVALET	ADELIN	01/01/2010	IR1
16067	DELORME	YAN	01/01/2009	IR1
15210	DOUILLET	DENIS	01/01/2009	IR1
34493	LARROUSSE	NICOLAS	01/01/2010	IR1
34161	PETIT	STEPHANE	24/05/2010	IR1
35416	SEPULVEDA TAULIS	EDUARDO	01/01/2010	IR1
19267	THIAUDIERE	DOMINIQUE	01/01/2010	IR1
Ingénieur d'études hors classe				
28490	POLLINI	LUCIEN	01/01/2010	IEHC
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe				
21110	BILLAULT	MICHEL	01/01/2009	IE1C
30971	LEMAIRE	CHRISTIAN	01/10/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
36885	PETITJEAN	PATRICE	01/05/2010	IE1C
26581	RIMMELIN-MAURY	PEGGY	01/01/2010	IE1C
31317	SCHETRITE	SYLVIE	01/01/2009	IE1C
Techniciens de classe exceptionnelle				
3565	DESPLANQUES	NADINE	01/01/2010	TCE
22387	HEBTING	DOMINIQUE	01/01/2010	TCE
20072	LACOFFRETTE CRONIER	EVELYNE	01/01/2009	TCE
Techniciens de classe supérieure				
35231	BOUHOURS	PASCAL	01/09/2009	TCS
23075	DIETRICH	FLORENT	01/01/2009	TCS
22741	FRIEDMANN	PASCAL	01/01/2009	TCS
24972	JUNG	MARIE-ANNE	02/07/2009	TCS
34979	REDON	CHRYSTEL	01/01/2010	TCS
35133	RIVALAIN	YANNICK	01/01/2010	TCS
16484	SILVA	BEATRICE	01/01/2010	TCS
Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe				
4335	AMMOUR	MARCELLE	01/01/2009	ATP1
9332	CICEK	YUNIS	01/01/2009	ATP1
4637	COTREBIL	YVAN-JEAN	01/01/2009	ATP1
Adjoint technique de 1^{ère} classe				
61826	CHAMPALOUX	CHRISTIAN	01/01/2009	ATR1

Sélection professionnelle :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche hors classe				
18526	HENNET	LOUIS	01/01/2010	IRHC
18655	ROBERT	CLAUDE	01/01/2010	IRHC
techniciens de classe exceptionnelle				
23114	PERRONE	THIERRY	01/01/2010	TCE
22768	RIETSCH	VICTORIA	01/01/2010	TCE
19435	SAVOIE	FREDERIC	01/01/2010	TCE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100021DRH du 1^{er} avril 2010 relative à l'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

DRH

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982, ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 mod. ; proposition commission homologation centres de traitement automatisés de l'information du 09-03-2010.

Art. 1^{er}. - L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

DR	Code unité	Service homologué
1	UMR n° 8504	Service informatique
1	UMR n° 8564	CNRN M2ISA opérateur du TGE ADONIS
2	FR n° 684	Service informatique
2	UMR n° 8197	Service informatique
2	UMR n° 8538	Service informatique
2	UMR n° 8548	Service de prestations informatiques
2	UMR n° 8552	Service informatique
2	UPS n° 836	Infrastructures et Services réseaux
2	UPS n° 836	Intergiciels (Middleware) et applications
2	UPS n° 836	Expertise technique en sécurité informatique et réseaux
3	UMR n° 8071	Service informatique
3	UMR n° 8535	Centre de calcul
4	FRC n° 2118	Service informatique et réseaux
4	UMR n° 8000	Service informatique
4	UMR n° 8120	Atelier bioinformatique et informatique
4	UMR n° 8182	Service informatique
4	UMR n° 8502	Service informatique
4	UMR n° 8506	Cellule informatique
4	UMR n° 8507	Département de recherche : modélisation et contrôle de systèmes électromagnétique (MOCOSEM)
4	UMR n° 8607	Service informatique du LAL
4	UMR n° 8608	Service informatique de l'Institut S2I
4	UMR n° 8609	Service informatique
4	UMR n° 8617	Service informatique
4	UMR n° 8621	Cellule informatique
4	UMR n° 8623	Support système et réseaux
4	UMR n° 8627	Service informatique
4	UMR n° 8628	Service commun informatique
4	UPR n° 2301	Service informatique commun (SIC)
4	UPR n° 2355	Service informatique
4	UPR n° 3082	Service informatique
4	UPR n° 3321	Service informatique
4	UPS n° 851	Services système
4	UPS n° 851	Service exploitation
4	UPS n° 851	Service support aux utilisateurs
4	UPS n° 851	Service réseau
4	UPS n° 851	Calcul scientifique distribué
5	FR n° 636	Informatique fédérative : services et infrastructures
5	FR n° 636	ESPRI
5	FR n° 636	Pôle de modélisation du climat
5	UMR n° 8028	Serveur Web d'éphéméride
5	UMR n° 8028	Service informatique de calcul des éphémérides
5	UMR n° 8109	Centre de traitement de données LEOPARD
5	UMR n° 8111	Centre bases de données et Publication dans l'Observatoire virtuel

DR	Code unité	Service homologué
5	UMR n° 8111	Centre préparation à l'exploitation des grandes missions astrophysiques sol et espace
5	UMR n° 8112	Service scientifique bases de données
5	UMR n° 8112	Service développements logiciels
5	UMR n° 8190	Département d'informatique TILDE
5	UMR n° 8539	Exploitations d'infrastructures informatiques
5	UMR n° 8539	Centre de données
5	UMR n° 8539	Pôle de modélisation
5	UMR n° 8539	Service observations et outils nationaux (SOON)
5	UMR n° 8630	Service informatique pour la métrologie temps-fréquence
5	UMR n° 8630	Service des systèmes de référence célestes et rotation terrestre
5	UMS n° 2201	Division informatique
5	UPS n° 2274	Etudes et projets informatiques
8	USR n° 704	Unité informatique
10	FRC n° 1589	Plateforme informatique
10	UPR n° 9002	Service commun informatique
12	UMR n° 8562	Centre de ressources informatiques de la Vieille Charité
13	UPR n° 8521	Service informatique
18	UMR n° 8022	Pôle technique et logistique
18	UMR n° 8161	Centre de ressources informatiques
18	UMR n° 8199	Service informatique
18	UMR n° 8516	Service informatique
18	UMR n° 8520	Service commun informatique
18	UMS n° 2877	Centre de gestion et traitement des données

Art. 2. - Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

DR	Code unité	Service homologué
1	FRE n° 3292	Service informatique
1	UMR n° 7152	Service de micro-informatique
1	UMR n° 7152	Service d'imagerie numérique
1	UMR n° 8145	Service informatique
1	UMR n° 8174	Service informatique
1	UMR n° 9912	Pôle développement logiciel
2	UMR n° 7089	Service informatique
2	UMR n° 7092	Service scientifique : BASECOL
2	UMR n° 7092	Service scientifique : VAMDC
2	UMR n° 7102	Service informatique
2	UMR n° 7201	Service informatique
2	UMR n° 7616	Service informatique
2	UMR n° 8546	Service informatique
2	UMS n° 3332	Service informatique
2	UMS n° 839	Service informatique
2	UPR n° 9080	Centre informatique
3	UMR n° 7107	Service des archives des langues rares
3	UMR n° 8643	Service système et réseaux

DR	Code unité	Service homologué
3	UMS n° 2700	Plates-formes de morphométrie et cluster de calcul
4	FR n° 2764	Service informatique de calcul intensif parallèle et réseau
4	FRE n° 3363	Service informatique
4	UMR n° 8212	Service informatique système
4	UMR n° 8212	Service de support logiciel
4	UMR n° 8501	Service informatique
4	UMR n° 8612	Service informatique
4	UMR n° 8618	Service informatique commun
4	UPR n° 3293	Service commun informatique et base de données neuroinformatiques
4	UPR n° 3296	Service informatique global
4	UPR n° 3296	Service informatique lié à la microscopie électronique
4	UPR n° 9034	Service informatique
5	FRE n° 3257	Cellule informatique
5	UMR n° 7114	Service informatique
5	UMR n° 7641	Cellule informatique et calcul scientifique
5	UMR n° 8102	Equipe informatique
6	UMR n° 5022	Equipe informatique
6	UMR n° 5158	Equipe technique commune Dijon
6	UMR n° 7569	Service informatique
6	UPR n° 3349	RAID - Réseaux, administration informatique et développement
7	UMR n° 5220	Service informatique développement
7	UMR n° 5220	Service informatique réseaux et matériel
7	UMR n° 5596	Services communs
7	UMR n° 5672	Service informatique
7	UMR n° 6524	Pôle de télédétection des volcans
8	UMR n° 6005	Service informatique
8	UMR n° 6628	Service informatique
8	UMS n° 1835	Service informatique
8	UMS n° 3116	Service informatique
8	UPR n° 3021	Service informatique
10	UPR n° 22	Service informatique
11	UMR n° 5105	Service de modélisation et de traitement informatique (SMTI)
11	UMR n° 272	Service informatique
11	UMR n° 5628	Service informatique et traitement des systèmes d'information
12	FRE n° 3315	Cellule de ressources informatiques
12	UMR n° 6181	Plateforme de calcul haute performance en mécanique
12	UMR n° 6216	Service développement informatique
12	UPR n° 3243	Service informatique
13	UMR n° 5175	Service informatique
13	UMR n° 5203	Service informatique
13	UMR n° 5554	Service informatique
13	UMS n° 3282	Services centraux
14	UMR n° 5169	Service informatique
14	UMR n° 5604	Service informatique technique et scientifique
17	UMR n° 6200	Service informatique et calculs scientifiques
17	UMR n° 6251	Cellule informatique

DR	Code unité	Service homologué
18	FRE n° 3268	Service informatique
18	UMR n° 6600	Support informatique administration système
18	UMR n° 8188	Cellule Cluster de calcul et développement logiciel
20	UMR n° 6202	Equipe informatique scientifique

Art. 3. - La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2010 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 1^{er} avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100023DRH du 15 avril 2010 portant modifications des décisions relatives à la désignation des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires compétente à l'égard des corps des directeurs de recherche (CAP n° 1), des chargés de recherche (CAP n° 2), des ingénieurs de recherche (CAP n° 3), des ingénieurs d'études (CAP n° 4), des assistants ingénieurs (CAP n° 5), des techniciens de la recherche (CAP n° 6), et des adjoints techniques de la recherche (CAP n° 7); et des décisions relatives à la désignation des représentants de l'administration aux commissions consultatives paritaires « recherche » (CCP n° 1) et « accompagnement de la recherche » (CCP n° 2)

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-05-1982; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod.; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod.; D. du 21-01-2010; A. du 24-02-1986 mod.; DEC. désignation représentants administration CAP n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.; DEC. désignation représentants administration CCP n° 1 et 2.

Art. 1^{er}. - Les articles 1^{er} des décisions susvisées sont modifiées comme suit :

A place de « M. Arnold MIGUS directeur général du CNRS » lire « M. Alain FUCHS président du CNRS ».
Le reste de l'article sans changement.

Art. 2. - Le président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100009ELEC du 16 avril 2010 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil

scientifique du CNRS et aux conseils scientifiques d'institut

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; A. du 09-02-2010; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010; DEC. n° 100005ELEC du 24-02-2010; avis commission électorale du 08-04-2010; DEC. n° 100010ELEC du 12-04-2010; DEC. n° 100011ELEC du 12-04-2010.

Art. 1^{er}. - La liste électorale définitive pour l'élection du conseil scientifique du CNRS et des conseils scientifiques d'institut proposée par la commission électorale est arrêtée le 16 avril 2010, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 9 février 2010 et à l'article 4 de la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 susvisés.

Art. 2. - La présente liste électorale sera consultable auprès de l'unité propre de service Organisations des élections ainsi que sur le site web des élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 16 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100010ELEC du 12 avril 2010 portant modification de la décision n° 100002ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du conseil scientifique du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; A. du 09-02-2010; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008; DEC. n° 1000002ELEC du 24-02-2010.

Art. 1^{er}. - A l'article 2.1 de la décision n° 100002ELEC du 24 février 2010 susvisée, les termes : « 12 avril 2010 » sont remplacés par les termes : « 16 avril 2010 ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100011ELEC du 12 avril 2010 portant modification de la décision n° 100004ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010; DEC. n° 100003ELEC du 23-02-2010; DEC. n° 100004ELEC du 24-02-2010.

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 100004ELEC du 24 février 2010 susvisée, les termes : « 12 avril 2010 » sont remplacés par les termes : « 16 avril 2010 ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 16 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100012ELEC du 15 avril 2010 portant modification de la décision n° 100005ELEC du 24 février 2010 constituant une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010 ; DEC. n° 100005ELEC du 24-02-2010.

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision n° 100005ELEC du 24 février 2010 susvisée, les termes : « M. Pierre GOUGAT » sont remplacés par les termes : « M. Jean-Pierre BARBE » et les termes « Mme Sonia d'AGRAIN » sont remplacés par les termes « Mme Sophie GOGUELET ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090352DR01 du 26 février 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8156 du CNRS - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, politique, santé

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080145DAJ du 12-12-2008 ; DEC. n° 060047SCHS du 27-03-2007 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8156 du CNRS - Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux sciences sociales, politique, santé

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;

- 9 membres élus :
 - 6 pour le collège des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
 - 1 pour le collège des ingénieurs et techniciens ;
 - 2 pour le collège des doctorants ;
- 4 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31 décembre 2013. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 février 2010.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Alain MANGEOL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100100DR01 du 24 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8560 du CNRS - Centre Alexandre Koyre - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques DR01 - Délégation Paris A

Vu n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080145DAJ du 12-12-2008 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8560 du CNRS - Centre Alexandre Koyre - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité et les deux directeurs-adjoints ;
- 2 membres nommés ;
- 9 membres élus :
 - 5 pour le Collège des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
 - 3 pour le Collège des ITA/ITARF/IATOS ;
 - 1 pour le Collège des doctorants et post-doctorants.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31 décembre 2013. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Alain MANGEOL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100180DR03 du 23 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8589

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8589.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité, M. Laurent FELLER ;
- le directeur-adjoint, M. Dominique IOGNA-PRAT ;
- 9 membres élus : M. Danielle ARRIBET-DEROIN, M. Philippe BERNARDI, M. Dominique BERNARDON, Mme Raphaëlle CHOSENOT, Mme Harmony DEWEZ, M. François FORONDA, Mme Aude MAIREY, M. Olivier MATTEONI, Mme Anne TOURNIEROUX ;
- 6 membres nommés : M. Jean-Philippe GENET, Mme Monique GOULLET, M. Robert JACOB, Mme Régine le JAN, M. Eric RIETH, M. Darwin SMITH.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 23 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100059DR07 du 17 mars 2010 fixant la commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1979 ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993.

Art. 1^{er}. - La commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne, est ainsi fixée :

Représentants des personnels désignés par les organisations syndicales représentatives :

- Mme Christine LUCAS [SNTRS-CGT],
- Mme Mariannick CORNEC [SGEN-CFDT],
- Mme Patricia COMBIER [SNPTES-UNSA],
- Mme Claire RIGAUD-BULLY [SNIRS-CGIC],
- M. Stéphane DELMOTTE [SUD RECHERCHE].

Présidente :

- Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne, ou son représentant.

Représentants de l'administration

- Mme Bernadette PERICHON, responsable RH de la délégation Rhône-Auvergne,
- Mme Annick BLAINVILLE, Institut de physique nucléaire de Lyon,
- M. Jean-Marie HERRMANN, IRCELYON,
- Mme Nathalie DONJON, Maison de l'Orient méditerranéen,
- M. Eric SAHUC, Laboratoire de physique corpusculaire, Clermont-Ferrand,
- En cas d'absence de l'un des membres, M. Philippe NORMAND, Bio environnement et Santé.

Membres de droit :

- Les assistantes sociales des personnels CNRS de la délégation Rhône-Auvergne.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2010.

La déléguée régionale Rhône-Auvergne,
Claudine SCHMIDT-LAINE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100101DR08 du 7 avril 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

DR08 - Délégation Centre Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080002DR08 du 15-01-2008 ; DEC. n° 080138DR08 du 16-04-2008 ; scrutin du 18-03-2010

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation est composé comme suit :

- Membres élus :
Mme Laura MARTEL, en remplacement de M. Olivier PAUVERT

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 7 avril 2010.

Le délégué régional Centre Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100085DR08 du 5 mars 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée

DR08 - Centre Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 050106DR08 du 28-02-2005 ; DEC. n° 080139DR08 du 16-04-2008 ; élections partielles du 23-02-2010.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'unité Centre de recherche sur la matière divisée (UMR n° 6619) est composé comme suit :

Membre de droit :

- Mme Marie-Louise SABOUNGI, directrice

Membres élus :

- M. Pascal ANDREAZZA
- M. Jean-Michel GUET
- M. Michel LETELLIER
- M. Christophe SINTUREL
- M. Ludovic DEVANT
- Mme Christiane PIPEAU
- Mme Fabienne WARMONT

Membres nommés :

- M. Muzahim al MUKHTAR
- M. Philippe BADETS
- Mme Valérie BERTAGNA
- M. René ERRE

Suppléants :

- M. Xavier BRUNETAUD
- Mme Nicole NOURRY

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 5 mars 2010.

Le délégué régional Centre Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100087DR11 du 26 mars 2010 désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Alpes

DR11 - Délégation Alpes

Vu D. du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Alpes

en tant que membres titulaires :

- Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale pour la délégation Alpes, présidente,
- Mme Marie-Rose ALFARA, IE1 UMR n° 5216,
- Mme Colette DESLORIEUX, IR2 UMR n° 5821,
- M. Philippe GANDIT, DR2 UPR n° 2940,
- M. Jean-Michel JOUANIN, IEHC UMR n° 5250,
- M. Jacques SAUDRAIX, Ingénieur CEA UMR n° 5075.

en tant que membres suppléants :

- Mme Marie-Dominique BERNARDINIS, AI UPS n° 2070,
- M. Lionel BERT-ERBOUL, IE2 UMR n° 5814.

Art. 2. - Sont désignés par les organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses Instituts pour représenter les personnels :

en tant que membres titulaires :

- Mme Véronique FAUVEL, SGEN-CFDT,
- M. Jean-Marc TONNERRE, SNCS-FSU,
- Mme Liliane JENATTON, SNPTES UNSA EDUCATION,
- M. Gilles PERROUX, SNTRS-CGT,
- M. Jean-Louis SOUBEYROUX, SUP' RECHERCHE UNSA EDUCATION,
- M. Olivier BOURRION, SUD RECHERCHE EPST.

en tant que membres suppléants :

- M. Pierre LACHKAR, SGEN-CFDT,
- Mme Rose-Marie GALERA, SNCS-FSU,
- M. Xavier CHAUD, SNPTES UNSA EDUCATION,
- M. Grigor KAPOUJYAN, SNTRS-CGT,
- M. Francis VEZZU, SUD RECHERCHE EPST.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 26 mars 2010.

La déléguée régionale Alpes,
Pascale BUKHARI

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100139DR19 du 31 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 07A00ADSI du 23-11-2007 ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° 090035SPM du 06-01-2010.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6139 - LMNO.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres : le directeur de l'unité, le directeur-adjoint M. Francesco AMOROSO, 8 membres élus, 5 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
Collège chercheur / enseignants-chercheurs	
M. Leonardo BAFFICO	M. Paolo BELLINGERI
M. John BOXALL	M. Christophe CHESNEAU
M. Alain CAMPBELL	M. Emmanuel GERMAIN
M. Daniel CARO	M. Mohammed LOUAKED
M. Eddy GODELLE	
M. John GUASCHI	
M. Leonid VAINERMAN	
Sous-collège doctorant et post-doctorant	
M. Pierre CASTEL	
Collège ITA/IATOS	
	Mme Sonia ESNAULT

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 31 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100108DR19 du 30 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS)
DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080141DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie (LCS)

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres : le directeur de l'unité ; 8 membres élus ; 5 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
Collège chercheurs - enseignants-chercheurs	
Mme Françoise MAUGE	M. Marc DATURI

Membres élus	Membres nommés
M. Jean-Michel GOUPIL	M. Marwan HOUALLA
Mme Laurence MARIEY	M. Guillaume CLET
M. Sébastien THOMAS	M. Frédéric MEUNIER
Collège ITA - IATOS	
Mme Nathalie PERRIER	M. Philippe BAZIN
M. Alexandre VIMONT	
Collège étudiants-chercheurs	
Mme Elena KONDRATIEVA	
M. Erwan le GULUDEC	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 30 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100119DR19 du 24 mars 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ)

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080141DAJ du 04-12-2008 ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007.

Art. 1^{er}. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ)

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres : le directeur de l'unité ; 8 membres élus ; 5 membres nommés :

Membres élus	Membres nommés
Collège chercheurs - enseignants-chercheurs	
M. Laurent JOLY	M. Stéphane HAFFEMAYER
Mme Laurence JEAN-MARIE	M. Alain HUGON
M. Benoît MARPEAU	M. Jean QUELLIEN
	M. Jean-Marc MORICEAU
	M. André ZYSBERG
Collège ITA-IATOS	

Membres élus	Membres nommés
Mme Brigitte FOURMAN	
Mme Françoise PASSERA	
Collège doctorants	
M. Bertrand HAMELIN	
Mme Marie-Pierre LEGRAND	
M. Cédric NEVEU	

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen le 24 mars 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Normandie,
Frédéric FAURE

Nominations

Administration centrale

DG

MME CLAIRE-MARIE PRADIER

DEC. n° 100008INC du 26-03-2010

Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission « Chimie de surface et catalyse » auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2011.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Claire-Marie PRADIER demeure affectée à l'UMR n° 7197 – Laboratoire de réactivité de surface (LRS) à Paris.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. HERVÉ PIEGAY

DEC. n° 100003INEE du 20-04-2010

M. Hervé PIEGAY, directeur de recherche CNRS (DR2), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de participer à la gestion des unités du portefeuille 7B, avec une attention toute particulière portée aux unités de géographies des sections 31 et 39. Participer ou de procéder aux visites des unités. Il sera également en charge de l'animation et du suivi des activités scientifiques des unités concernées.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hervé PIEGAY, demeure affecté à l'UMR n° 5600 « Environnement – Villes – Société », Site ENS-Ish – Pôle ISIG – 15 parvis R. Descartes 69007 Lyon. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2011, M. PIEGAY Hervé percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. JEAN-MARC BLONDY

DEC. n° 100017SING du 21-04-2010

M. Jean-Marc BLONDY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc BLONDY demeure affecté au Laboratoire X-LIM – UMR n° 6172 – Limoges.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Jean-Marc BLONDY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

Mlle ANNAÏG LE GUEN

DEC. n° 100002BPC du 26-03-2010

Mlle Annaïg le GUEN, ingénieure de recherche au CNRS, directrice de l'UPS n° 3019 - Très grands équipements et Infrastructures de recherche est nommée chargée de mission auprès du président, du 1^{er} février 2010 au 30 avril 2010. Sa mission a pour objet la coordination des propositions portées par le CNRS dans le cadre du Grand emprunt.

Pour l'exercice de cette mission, Mlle Annaïg le GUEN demeure affectée à l'UPS n° 3019 - Très grands équipements et Infrastructures de recherche, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. MICHEL DURAMPART

DEC. n° 100005BPC du 20-04-2010

M. Michel DURAMPART, maître de conférences, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet les relations avec les universités et les organismes nationaux et internationaux, et la participation au montage de pôles régionaux de programmes de recherche en liaison avec l'ISCC.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel DURAMPART demeure affecté à l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) – UPS n° 3088 - PARIS.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, M. Michel DURAMPART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME JANINE WYBIER

DEC. n° 100006BPC du 20-04-2010

Mme Janine WYBIER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président du CNRS pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier au 13 juillet 2010. Sa mission a pour objet la prévention des risques biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Janine WYBIER demeure affectée à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Du 1^{er} janvier au 13 juillet 2010, Mme Janine WYBIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. GÉRARD RICHARD

DEC. n° 10P005DFI du 26-03-2010

M. Gérard RICHARD, IR HC, responsable du service logistique et technique de la délégation Aquitaine – Limousin, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction des finances, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Clos et couvert – VRD.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard RICHARD demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Aquitaine-Limousin - Esplanade des arts et métiers BP 105 – 33402 Talence cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, M. Gérard RICHARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. DIDIER TERRAL

DEC. n° 10P006DFI du 26-03-2010

M. Didier TERRAL, IR 2, responsable du service logistique et technique de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction des finances, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Conformité des locaux au regard des réglementations en vigueur.

Pour l'exercice de cette mission, M. Didier TERRAL demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie, 2, rue des Canonnières 59046 Lille cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, M. Didier TERRAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. BENOÎT SAGE

DEC. n° 10P007DFI du 26-03-2010

M. Benoît SAGE, IR 2, responsable du service logistique et technique de la délégation Alpes est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction des finances, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Courants faibles et courants forts.

Pour l'exercice de cette mission, M. Benoît SAGE demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Alpes, 25 rue des Martyrs - B.P. 166 – 38042 Grenoble Cedex 9.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, M. Benoît SAGE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. PATRICE GEOFFROY

DEC. n° 10P008DFI du 26-03-2010

M. Patrice GEOFFROY, IE2, responsable du service logistique et technique de la délégation Nord Est, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction des finances, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Courants forts et faibles.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrice GEOFFROY demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Nord Est – 17 rue Notre Dame des Pauvres – BP 10075 – 54519 Vandœuvre Cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, M. Patrice GEOFFROY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. OLIVIER RAINART

DEC. n° 10P015DFI du 26-03-2010

M. Olivier RAINART, IE 2, responsable du service logistique et technique de la délégation Côte d'Azur est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction des finances, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Économie d'énergie et énergies renouvelables.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier RAINART demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Côte d'Azur – 250, rue Albert Einstein – Bâtiment 3 – 06560 Valbonne. Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, M. Olivier RAINART percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. ROGER GUILARD

DEC. n° 100095DAJ du 16-03-2010

M. Roger GUILARD, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS à compter du 10 février 2010 jusqu'au 30 juin 2010. Sa mission a pour objet le suivi et la mise en œuvre du dispositif Grand emprunt. Pour l'exercice de cette mission, M. Roger GUILARD est placé auprès de la direction des partenariats.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. JEAN-NOËL VERPEAUX

DEC. n° 100108DAJ du 04-04-2010

M. Jean-Noël VERPEAUX, professeur, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'organisation du partenariat, à compter du 1^{er} avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME ELISABETH GAUTIER

DEC. n° 100004USAR du 20-04-2010

Les dispositions de l'article 1^{er} de la décision n° 090024USAR du 23 décembre 2009 [portant nomination de Mme Elisabeth GAUTIER] relatives au temps d'implication de Mme Elisabeth GAUTIER sont remplacées par les dispositions suivantes :

« ...Pour l'exercice de cette mission, Mme Elisabeth GAUTIER sera affectée à 30 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL et restera affectée à 70 % dans son unité d'origine, l'UMR n° 7584 ».

Signé : Alain FUCHS, président

Institut écologie et environnement (INEE)

MME MARTINE HOSSAERT-MCKEY

DEC. n° 100099DAJ du 12-03-2010

Mme Martine HOSSAERT-MCKEY, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe scientifique à l'Institut écologie et environnement à compter du 1^{er} avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

M. JACQUES MARTINO

DEC. n° 100103DAJ du 22-03-2010

M. Jacques MARTINO, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) à compter du 1^{er} avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences biologiques (INSB)

M. DANIEL BOUJARD

DEC. n° 100105DAJ du 08-04-2010

M. Daniel BOUJARD, professeur des universités, est nommé délégué scientifique de l'INSB, en charge des plates-formes des sciences biologiques, à compter du 1^{er} avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. PATRICE BOURDELAIS

DEC. n° 100111DAJ du 02-04-2010

M. Patrice BOURDELAIS, professeur, est nommé directeur par intérim de l'INSHS, à compter du 15 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. MICHEL DAYDE

DEC. n° 100073DAJ du 19-03-2010

M. Michel DAYDE, professeur des universités, est nommé délégué scientifique de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, en charge des grilles de calcul et supercalculateurs, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2009, aux fonctions de chargé de mission en charge du suivi des activités relevant des grilles de calcul et supercalculateurs, de M. Michel DAYDE.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. JEAN-PIERRE COCQUEREZ

DEC. n° 100109DAJ du 21-04-2010

M. Jean-Pierre COCQUEREZ, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INS2I, en charge du domaine « Signal - image - automatique - robotique - productique », à compter du 1^{er} avril 2010, en remplacement de M. Philippe BAPTISTE appelé à d'autres fonctions.

Il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de l'INS2I de M. Jean-Pierre COCQUEREZ à compter du 31 mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

MME MARIE-CHRISTINE LAFARIE-FRENOT

DEC. n° 100102DAJ du 25-03-2010

Mme Marie-Christine LAFARIE-FRENOT, professeure de 1^{ère} classe, est nommée directrice-adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, en charge du domaine « Solides et structures » du CNRS, pour les activités scientifiques de la section 9, à compter du 1^{er} avril 2010, en remplacement de M. Philippe BOMPARD.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. ALAIN CAPPY

DEC. n° 100122DAJ du 21-04-2010

M. Alain CAPPY, professeur des universités, est nommé conseiller auprès du directeur de l'INSIS, à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. FRANÇOIS PIERROT

DEC. n° 100121DAJ du 21-04-2010

M. François PIERROT, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique de l'INSIS, en charge de la fonction transverse relative au pilotage scientifique des partenariats académiques, institutionnels et industriels, à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. PATRICK LE QUERE

DEC. n° 100120DAJ du 21-04-2010

M. Patrick le QUERE, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique de l'INSIS, en charge de l'énergie renouvelable dans l'alliance ANCRE, à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DPA

DPI

M. JOËL BERTRAND

DEC. n° 100125DAJ du 21-04-2010

M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur des partenariats, à compter du 25 avril 2010, et de l'intérim des fonctions de directeur de la politique industrielle, à compter du 30 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Délégations

DR06 - Délégation Centre-Est

M. JEAN-JACQUES EHRHARDT

DEC. n° 100001BPC du 13-04-2010

M. Jean-Jacques EHRHARDT est nommé aux fonctions de chargé de mission scientifique pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne auprès de la déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Est, du 6 avril au 31 décembre 2010. Pour l'exécution de cette fonction, M. Jean-Jacques EHRHARDT est affecté à la délégation Centre-Est.

Signé : Alain FUCHS, président

DR12 - Délégation Provence et Corse

MME KARINE BALIGAND

DEC. n° 101947DR12 du 12-04-2010

Mme Karine BALIGAND (IE2) est nommée, à compter du 3 mai 2010, responsable du service communication de la délégation Provence et Corse en remplacement de M. Jean-Claude FADY admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. LAURENT VEZINHET

DEC. n° 100002ACPL du 23-04-2010

M. Laurent VEZINHET, receveur-percepteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} mai 2010.

À la même date, M. Vincent BOUILLAGUET, cessera ses fonctions d'agent comptable en adjonction de service de la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Pour le président et par délégation, Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

Laboratoires

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. FRANÇOIS NIEF

DEC. n° 100009INC du 21-04-2010

M. François NIEF, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 7653 jusqu'au 31 décembre 2012 en remplacement de M. Pascal le FLOCH.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI)

M. FRANÇOIS BEUNEU

DEC. n° 100011INP du 08-04-2010

M. François BEUNEU, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI) à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. DIDIER TROUCHE

DEC. n° 100010INSB du 25-03-2010

M. Didier TROUCHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 5088, pour la période allant du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3375 - Génomique fonctionnelle et biologie systémique

M. CHARLES AUFFRAY

DEC. n° 100011INSB du 01-04-2010

[...]

M. Charles AUFFRAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de cette formation [FRE n° 3375] pour la durée mentionnée à l'article 1^{er} [deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

USR n° 3132 - Centre de recherche français à Jérusalem

M. OLIVIER TOURNY

DEC. n° 100034ISHS du 26-03-2010

M. Olivier TOURNY, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'USR n° 3132 - Centre de recherche français à Jérusalem, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 octobre 2010, en remplacement de Mme Sophie KESSLER-MESGUICH.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

MME HOMA LESSAN PEZECHKI

DEC. n° 100017ISHS du 26-03-2010

Mme Homa LESSAN PEZECHKI, maître de conférences, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM), à compter du 1^{er} avril 2009, et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8097 - Centre Maurice Halbwachs

M. PATRICK MICHEL

DEC. n° 100030ISHS du 26-03-2010

[...]

M. Patrick MICHEL, directeur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8097, à compter du 1^{er} janvier 2010, et jusqu'au 30 juin 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8039 - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS)

M. PHILIPPE BATAILLE

DEC. n° 100033ISHS du 26-03-2010

[...]

M. Philippe BATAILLE, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur de l'UMR n° 8039, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8129 - Institut Jean Nicod

M. FRANÇOIS RECANATI

DEC. n° 100028ISHS du 26-03-2010

[...]

M. François RECANATI, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8129, à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques

M. PIERRE-YVES GEOFFARD
MME AKIKO SUWA-EISENMANN

DEC. n° 100029ISHS du 26-03-2010

[...]

M. Pierre-Yves GEOFFARD, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8545, à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée du mandat de l'unité.

Mme Akiko SUWA-EISENMANN, directrice de recherche, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 8545, à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5216 - GIPSA

M. JEAN-MICHEL DION

DEC. n° 100016SING du 13-04-2010

M. Jean-Michel DION, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5216 - GIPSA pour 3 mois à compter du 1^{er} avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique : fondements et applications (LIAFA)

M. PIERRE FRAIGNIAUD

DEC. n° 100001IS2I du 19-03-2010

M. Pierre FRAIGNIAUD, directeur de recherche de deuxième classe du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7089, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Michel HABIB, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC)

M. LOÏC AUVRAY

DEC. n° 100014SING du 09-04-2010

M. Loïc AUVRAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 juillet 2010, en remplacement de M. Jean-Marc di MEGLIO appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole polytechnique (LIX)

M. OLIVIER BOURNEZ

DEC. n° 100004IS2I du 26-03-2010

M. Olivier BOURNEZ, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 7161, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7649 - Laboratoire de mécanique des solides

M. PATRICK LE TALLEC

DEC. n° 100012SING du 25-03-2010

M. Patrick le TALLEC, professeur à l'École polytechnique est nommé directeur de l'UMR n° 7649 - Laboratoire de mécanique des solides, à compter du 1^{er} janvier 2010 pendant la durée du contrat quadriennal en remplacement de M. Bernard HALPHEN appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

M. PIERRE AIMAR

DEC. n° 100021INSIS du 21-04-2010

M. Pierre AIMAR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique pour la période du 25 février 2010 au 31 juillet 2010, en remplacement de M. Joël BERTRAND appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6633 - Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

M. JEAN-MARC LAYET

DEC. n° 100013INSIS du 21-04-2010

M. Jean-Marc LAYET, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6633 - Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 juillet 2010, en remplacement de M. Roland STAMM appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes (LOMC)

M. INNOCENT MUTABAZI

DEC. n° 100015INSIS du 08-04-2010

[...]

M. Innocent MUTABAZI, professeur des universités, est renouvelé dans sa fonction de directeur de cette unité [FRE n° 3102].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5127 - laboratoire de mathématiques (LAMA)

M. DIDIER BRESCH

DEC. n° 100012SPHM du 01-04-2010

M. Didier BRESCH, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR susvisée, en remplacement de M. Laurent VUILLON, démissionnaire, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

M. GILLES THEUREAU

DEC. n° 101445INSU du 22-04-2010

[...]

M. Gilles THEUREAU, astronome, est nommé directeur par intérim de cette unité [USR n° 704] à compter du 1^{er} avril 2010, en remplacement de Mme Nicole CORNILLEAU, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7158 - Astrophysique, instrumentation et modélisation, de Paris-Saclay (AIM)

M. PIERRE-ALAIN DUC

DEC. n° 101438INSU du 26-03-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 7158], est nommé directeur-adjoint par intérim, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010, M. Pierre-Alain DUC chargé de recherche au CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

M. PIERCARLO BONIFACIO

M. PASCAL JAGOUREL

DEC. n° 101436INSU du 01-04-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 8111], sont nommées par intérim, pour la période du 7 janvier 2010 au 30 juin 2010, les personnes suivantes :
- directeur : M. Piercarlo BONIFACIO, astronome,
- directeur-adjoint : M. Pascal JAGOUREL, ingénieur de recherche au CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 3342 - Moyens communs de l'OSU-OVSQ

M. DANIEL VIDAL-MADJAR

DEC. n° 101440INSU du 13-04-2010

[...]

M. Daniel VIDAL-MADJAR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette UMS [n° 3342] à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 3365 - Unité mixte de service de l'OSU-Réunion

M. JEAN-LUC BARAY

DEC. n° 101443INSU du 13-04-2010

[...]

M. Jean-Luc BARAY, maître de conférences, est nommé directeur de cette UMS [n° 3365] à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire

MME JOCELYNE BROSELARD

DEC. n° 10A055DR04 du 22-02-2010

Mme Jocelyne BROSELARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'accélérateur linéaire.

Le cautionnement de Mme Jocelyne BROSELARD n'est pas exigé ; le montant moyen mensuel des recettes encaissées n'excédant pas 1 220 euros. Elle percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 euros.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

ACMO

UMR n° 8171 - Centre d'études des mondes africains (CEMAf)

MME VÉRONIQUE LAUTIER

DEC. n° 100007DR01 du 22-01-2010

Mme Véronique LAUTIER, IE, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8171, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHIS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Véronique LAUTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP)

MME JOSETTE SERRES

DEC. n° 100053DR01 du 09-02-2010

Mme Josette SERRES, IR, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8158 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Josette SERRES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : John Kevin O'REGAN, directeur de l'UMR n° 8158

UMR n° 7225 – Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière

MME FLORENCE BOUCHET

DEC. n° 100017DR02 du 11-02-2010

Mme Florence BOUCHET, assistante-ingénieure au CNRS, au sein de l'UMR n° 7225 – Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière, située au sous-sol du bâtiment de Médecine physique et réadaptation – 47 bd de l'Hôpital 75013 Paris, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7225, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme Florence BOUCHET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Florence BOUCHET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard ZALC, directeur de l'UMR n° 7225

UMR n° 7225 – Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière

MME ANH DO THI NGOC

DEC. n° 100018DR02 du 11-02-2010

Mme Anh DO THI NGOC, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, exerçant les fonctions d'ingénieure en techniques biologiques au sein de l'UMR n° 7225 – Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière, située au 5^{ème} étage du bâtiment CERVI – 83 bd de l'Hôpital 75013 Paris, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7225, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme Anh DO THI NGOC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anh DO THI NGOC est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard ZALC, directeur de l'UMR n° 7225

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS)

MME VIRGINIE DETOURNAY

DEC. n° 100075DR03 du 18-01-2010

Mme Virginie DETOURNAY, assistante-ingénieure au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8134 du CNRS à compter du 19 novembre 2009 pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

Mme Virginie DETOURNAY, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Virginie DETOURNAY est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Olivier COUTARD, directeur de l'UMR n° 8134

FRE n° 3206 - Molécules de communication et adaptation des microorganismes (MCAM)

MME ELISABETH MOURAY

DEC. n° 100169DR03 du 11-03-2010

Mme Elisabeth MOURAY, assistante-ingénieure au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3206 du CNRS à compter du 1^{er} février 2010 pour la durée du mandat de la directrice de l'unité.

Mme Elisabeth MOURAY, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Elisabeth MOURAY est placée directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Signé : Sylvie REBUFFAT, directrice de la FRE n° 3206

UMS n° 3033 - Soutien à la recherche (IECB)

M. YANNICK CHOLLET

DEC. n° 100008DR15 du 03-03-2010

M. Yannick CHOLLET, assistant-ingénieur, est nommé à compter du 3 mars 2010, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 3033, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Yannick CHOLLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4 1 et 4 2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de sa fonction d'ACMO, M. Yannick CHOLLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur M. Jean-Jacques TOULME, en concertation avec l'ACMO – M. Yannick CHOLLET, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à 0,5 jour par semaine.

Signé : Jean-Jacques TOULME, directeur de l'UMS n° 3033

UPS n° 2561 – CNRS-Guyane

M. GILLES PEROZ

DEC. n° 100114DR16 du 23-04-2010

M. Gilles PEROZ, agent du Muséum d'histoire naturelle, agent technique de recherche est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2561, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Gilles PEROZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilles PEROZ est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Anne CORVAL, directrice de l'UPS n° 2561

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. CÉDRIC FISCHMEISTER

DEC. n° 100020DR17 du 04-01-2010

M. Cédric FISCHMEISTER, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. Cédric FISCHMEISTER est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Cédric FISCHMEISTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Cédric FISCHMEISTER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

ACMO

UMR n° 7102 - Neurologie des processus adaptatifs

MME SYLVIE FAVRE-WEBER

DEC. n° 100238DR02 du 01-03-2010

Il est mis fin à compter du 1^{er} mars 2010 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Sylvie FAVRE-WEBER dans l'UMR n° 7102 du CNRS.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques

M. LAURENT MASSU

DEC. n° 1000112DR16 du 16-03-2010

Il est mis fin à sa demande, à compter du 30 septembre 2009 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent MASSU.

Signé : pour le directeur de l'IN2P3 et par délégation : le directeur-adjoint administratif de l'IN2P3, Jérôme VITRE

Fin de fonctions

DG

M. MICHEL DRON

DEC. n° 100002USAR du 26-03-2010

Il est mis fin, à compter du 31 janvier 2010, aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président du CNRS, pour l'USAR, exercées par M. Michel DRON.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. BRUNO LAURIOUX

DEC. n° 100110DAJ du 14-04-2010

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Bruno LAURIOUX, directeur de l'INSHS, à compter du 15 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DPA

M. ALAIN LAQUIEZE

DEC. n° 100123DAJ du 21-04-2010

Il est mis fin aux fonctions de M. Alain LAQUIEZE, directeur des partenariats, à compter du 25 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DPI

M. MARC LEDOUX

DEC. n° 100124DAJ du 21-04-2010

Il est mis fin aux fonctions de M. Marc LEDOUX, directeur de la politique industrielle, à compter du 30 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. VINCENT BOUILLAGUET

DEC. n° 100002ACPL du 23-04-2010

M. Vincent BOUILLAGUET, cessera ses fonctions d'agent comptable en adjonction de service de la délégation Midi-Pyrénées [à compter du 1^{er} mai 2010].

Signé : Pour le président et par délégation, Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. JOËL BERTRAND

DEC. n° 100106DAJ du 12-04-2010

Délégation est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. FRÉDÉRIC BENOLIEL

DEC. n° 100113DAJ du 16-04-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric BENOLIEL, directeur des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le mardi 20 avril 2010, au siège du CNRS, le Memorandum of understanding entre le KRICT, l'université de Versailles et le CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

M. JACQUES MARTINO M. JÉRÔME VITRE

DEC. n° 100104DAJ du 22-03-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. PATRICE BOURDELAIS
MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 100112DAJ du 14-04-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrice BOURDELAIS aux fonctions de directeur par intérim de l'INSHS ; à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) Structures opérationnelles de recherche et de service

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS, directeur par intérim de l'INSHS ; délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

DPA

DPI

M. JOËL BERTRAND
M. XAVIER INGLEBERT
M. PIERRE ROY

DEC. n° 100126DAJ du 21-04-2010

Art. 1^{er}. - I. Délégation permanente est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science, chargé de l'intérim des fonctions de directeur des partenariats, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions d'application des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur ;
- les conventions avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche concernant la définition des partenariats.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BERTRAND, délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes énumérés au I de l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 2. - I. Délégation permanente est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de la politique industrielle, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...)
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
 - tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
 - les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 euros.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BERTRAND, délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, et à M. Pierre ROY, coordonnateur du réseau des services du partenariat et de la valorisation au sein de la DPI à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les conventions, actes et décisions énumérés au I. de l'article 2 de la présente décision.

III. Délégation est donnée à M. Pierre ROY, coordonnateur du réseau des services du partenariat et de la valorisation au sein de la DPI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes, décisions et conventions ressortissant aux missions et au fonctionnement de la DPI, notamment dans les domaines financiers, comptables, de la gestion du personnel, des systèmes d'information et de la communication.

Signé : Alain FUCHS, président

DPI

M. PIERRE ROY

DEC. n° 100129DAJ du 27-04-2010

Délégation est donnée à M. Pierre ROY, coordonnateur du réseau des services du partenariat et de la valorisation au sein de la DPI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période courant du 28 avril au 30 avril 2010 inclus, tous actes, décisions et conventions ou documents et notamment :
 - les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
 - les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
 - les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...);
 - les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
 - les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
 - tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
 - les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 euros.

Délégation est donnée à M. Pierre ROY, coordonnateur du réseau des services du partenariat et de la valorisation au sein de la DPI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes, décisions et conventions ressortissant aux missions et au fonctionnement de la DPI, notamment dans les domaines financiers, comptables, de la gestion du personnel, des systèmes d'information et de la communication.

Signé : Alain FUCHS, président

ACPL

AGENTS COMPTABLES SECONDAIRES

DEC. n° 100001ACPL du 31-03-2010

Donne délégation de signature, aux agents comptables secondaires du CNRS, pour signer en son nom les certificats d'audit CREF (Compte-rendu des états financiers) conformément au dispositif décrit dans la « note relative à la certification des contrats européens au CNRS » du 31 mars 2010.

Signé : Bernard ADANS, trésorier-payeur général, agent comptable principal du CNRS

Délégations

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

M. XAVIER INGLEBERT

DEC. n° 100109DR16 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée aux ressources, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

M. Joël BERTRAND
MME HÉLÈNE NAFTALSKI

DEC. n° 100113DR16 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée à la science, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 b. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BERTRAND, délégation est donnée à Mme Hélène NAFTALSKI, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR19 - Délégation Normandie

M. JEAN-MARC DANIEL
M. EMMANUEL METERREAU

DEC. n° 100136DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, ingénieur de recherche, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Emmanuel METERREAU, ingénieur d'études, responsable des ressources humaines.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

Laboratoires**DR02 - Paris B**

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

M. JEAN MARIANI
MME DANIELÈ TRITSCH
MME SYLVIE FAIVRE WEBER
M. EMMANUEL DEMAURY

DEC. n° 100165DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean MARIANI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MARIANI, délégation de signature est donnée à Mme Danièle TRITSCH, professeure, ou à Mme Sylvie FAIVRE WEBER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle TRITSCH et de Mme Sylvie FAIVRE WEBER, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DEMAURY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

MME DANIELÈ TRITSCH
MME SYLVIE FAIVRE WEBER
M. EMMANUEL DEMAURY

DEC. n° 100166DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle TRITSCH, professeure, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle TRITSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie FAIVRE WEBER, ingénieure d'études, secrétaire générale. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle TRITSCH et de Mme Sylvie FAIVRE WEBER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Emmanuel DEMAURY, technicien en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMR n° 7126 - Preuves, programmes et systèmes

M. THOMAS EHRHARD
MME ODILE AINARDI

DEC. n° 100093DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thomas EHRHARD à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas EHRHARD, délégation de signature est donnée à Mme Odile AINARDI, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7126 - Preuves, programmes et systèmes

MME ODILE AINARDI

DEC. n° 100094DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Odile AINARDI, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas EHRHARD, directeur de l'UMR n° 7126

UMR n° 7193 - Institut des sciences de la terre Paris

M. PHILIPPE HUCHON
M. BERTRAND MEYER
MME SANDRINE GAY

DEC. n° 100117DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe HUCHON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe HUCHON, délégation de signature est donnée à M. Bertrand MEYER, PR, directeur-adjoint, ou à Mme Sandrine GAY, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7193 - Institut des sciences de la terre Paris

M. BERTRAND MEYER
MME SANDRINE GAY

DEC. n° 100118DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand MEYER, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MEYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine GAY, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe HUCHON, directeur de l'UMR n° 7193

UMR n° 7203 - Laboratoire des biomolécules

MME SOLANGE LAVIELLE
M. JEAN-MAURICE MALLET
MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 100143DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Solange LAVIELLE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange LAVIELLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Maurice MALLET, DR2, ou à Mme Sandrine SAGAN, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7203 - Laboratoire des biomolécules

M. JEAN-MAURICE MALLET
MME SANDRINE SAGAN

DEC. n° 100144DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Maurice MALLET, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Maurice MALLET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine SAGAN, DR2, responsable d'équipe 2. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Solange LAVIELLE, directrice de l'UMR n° 7203

UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire

M. HUGUES DE THE
MME VALÉRIE LALLEMAND
MME EVELYNE LEAUTAUD

DEC. n° 100071DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hugues de THE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de THE, délégation de signature est donnée à Mme Valérie LALLEMAND CR1, ou à Mme Evelyne LEAUTAUD, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire

MME VALÉRIE LALLEMAND
MME EVELYNE LEAUTAUD

DEC. n° 100072DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Valérie LALLEMAND, CR1, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LALLEMAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Evelyne LEAUTAUD, TCN, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues de THE, directeur de l'UMR n° 7212

UMR n° 7224 - Physiopathologie des maladies du système nerveux central

M. BRUNO GIROS
M. DANIEL VERGE
MME CATHERINE GERARD

DEC. n° 100113DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno GIROS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GIROS, délégation de signature est donnée à M. Daniel VERGE, PR1, ou à Mme Catherine GERARD, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7224 - Physiopathologie des maladies du système nerveux central

M. DANIEL VERGE
MME CATHERINE GERARD

DEC. n° 100114DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel VERGE, PR1, membre du comité de direction, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel VERGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine GERARD, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GIROS, directeur de l'UMR n° 7224

UMR n° 7590 - Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés

M. BERNARD CAPELLE
M. GUILLAUME FIQUET
M. ANDREA GAUZZI
MME DANIELLE RADDAS

DEC. n° 100051DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard CAPELLE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CAPELLE, délégation de signature est donnée à M. Guillaume FIQUET, directeur de recherche CNRS, ou à M. Andrea GAUZZI, professeur UPMC, ou à Mme Danielle RADDAS, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7590 - Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés

M. GUILLAUME FIQUET
M. ANDREA GAUZZI

DEC. n° 100052DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guillaume FIQUET, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume FIQUET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Andrea GAUZZI, professeur UPMC, directeur-adjoint. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard CAPELLE, directeur de l'UMR n° 7590

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

M. ALAIN DUBOIS
MME ANGELA FRAIOLI
M. FRANCIS PENENT

DEC. n° 100091DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain DUBOIS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DUBOIS, délégation de signature est donnée à Mme Angela FRAIOLI, AI, ou à M. Francis PENENT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7614 - Chimie physique - matière et rayonnement

MME ANGELA FRAIOLI
M. FRANCIS PENENT

DEC. n° 100092DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Angela FRAIOLI, AI, assistante de direction-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela FRAIOLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Francis PENENT, DR2, sous-directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DUBOIS, directeur de l'UMR n° 7614

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME CATHERINE JESSUS
MME MURIEL ALTABEF
MME ISABELLE ANGELCHIC

DEC. n° 100123DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine JESSUS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS, délégation de signature est donnée à Mme Muriel ALTABEF, CR1, ou à Mme Isabelle ANGELCHIC, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME MURIEL ALTABEF
MME ISABELLE ANGELCHIC

DEC. n° 100124DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Muriel ALTABEF, CR1, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel ALTABEF délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle ANGELCHIC, AI, assistante en gestion financière et comptable.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 8547 - Pays germaniques (histoire, culture, philosophie) - Transferts culturels/archives Husserl de Paris

M. MICHEL ESPAGNE
M. JOCELYN BENOIST
M. JEAN-FRANÇOIS COURTINE
M. TASSNIM LESGUILLONS

DEC. n° 100097DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel ESPAGNE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ESPAGNE, délégation de signature est donnée à M. Jocelyn BENOIST, professeur des universités, ou à M. Jean-François COURTINE, professeur des universités, ou à M. Tassnim LESGUILLONS, TCN aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8547 - Pays germaniques (histoire, culture, philosophie) - Transferts culturels/archives Husserl de Paris

M. JOCELYN BENOIST

DEC. n° 100098DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jocelyn BENOIST, professeur des universités, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel Espagne, directeur de l'UMR n° 8547

UMR n° 8550 - Laboratoire de physique statistique de l'ENS

M. ERIC PEREZ
MME NORA SADAQUI
M. VINCENT CROQUETTE
MME MARIE-CHRISTINE GEFFLOT
MME ANNIE RIBAUDEAU
M. SÉBASTIEN BALIBAR

DEC. n° 100179DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric PEREZ à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PEREZ, délégation de signature est donnée à Mme Nora SADAQUI, TCS, ou à M. Vincent CROQUETTE, DR1, ou à Mme Marie-Christine GEFFLOT, TCS, ou à Mme Annie RIBAUDEAU, TCS, ou à M. Sébastien BALIBAR DRCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8550 - Laboratoire de physique statistique de l'ENS

M. VINCENT CROQUETTE
M. SÉBASTIEN BALIBAR

DEC. n° 100180DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent CROQUETTE, DR1, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CROQUETTE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Sébastien BALIBAR, DRCE, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric PEREZ, directeur de l'UMR n° 8550

GDR n° 2060 - Dynamo

M. EMMANUEL DORMY
M. STÉPHAN FAUVE

DEC. n° 100083DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel DORMY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel DORMY, délégation de signature est donnée à M. Stéphane FAUVE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2060 - Dynamo

M. STÉPHAN FAUVE

DEC. n° 100084DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane FAUVE, professeur, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel DORMY, directeur du GDR n° 2060

GDR n° 2426 - Physique quantique mésoscopique

M. BERNARD PLAÇAIS
MME FABIENNE RENIA
M. JEAN-MARC BERROIR

DEC. n° 100263DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard PLAÇAIS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PLAÇAIS, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne RENIA, TCN, ou à M. Jean-Marc BERROIR, PR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2426 - Physique quantique mésoscopique

MME FABIENNE RENIA
M. JEAN-MARC BERROIR

DEC. n° 100264DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Fabienne RENIA, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard PLAÇAIS, directeur du GDR n° 2426

GDR n° 2434 - Analyse des équations aux dérivées partielles

M. DAVID LANNES
MME BÉNÉDICTE AUFRAY

DEC. n° 100259DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. David LANNES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. David LANNES, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFRAY, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2434 - Analyse des équations aux dérivées partielles

MME BÉNÉDICTE AUFRAY

DEC. n° 100260DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFRAY, IR1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : David LANNES, directeur du GDR n° 2434

GDR n° 2986 - Or - Nano : vers des nanoparticules d'or fonctionnelles

MME CATHERINE LOUIS
MME CLAIRE-MARIE PRADIER
MME SONIA M'BAREK

DEC. n° 100255DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine LOUIS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LOUIS, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de recherche, ou à Mme Sonia M'BAREK, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2986 - Or - Nano : vers des nanoparticules d'or fonctionnelles

MME CLAIRE-MARIE PRADIER

DEC. n° 100256DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claire-Marie PRADIER, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine LOUIS, directrice du GDR n° 2986

GDR n° 3373 - Ruissellement et films cisailés

M. CHRISTIAN RUYER-QUIL
MME BÉATRICE GUERRIER
MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 100261DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian RUYER-QUIL, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RUYER-QUIL, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice GUERRIER, DR2 ou à Mme Maryse LABRUDE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3373 - Ruissellement et films cisailés

MME BÉATRICE GUERRIER
MME MARYSE LABRUDE

DEC. n° 100262DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Béatrice GUERRIER, DR2, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice GUERRIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse LABRUDE, AI, administratrice gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian RUYER-QUIL, directeur du GDR n° 3373

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

M. JEAN-BERNARD ZUBER
MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 100229DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Bernard ZUBER, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard ZUBER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2687 - Interactions fondamentales

MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 100230DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE2, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Bernard ZUBER, directeur de la FR n° 2687

FRE n° 3207 - Laboratoire acides nucléiques et biophotonique

MME MARIE-CHRISTINE MAUREL

M. JACQUES VERGNE

DEC. n° 100167DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine MAUREL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine MAUREL, délégation de signature est donnée à M. Jacques VERGNE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3207 - Laboratoire acides nucléiques et biophotonique

M. JACQUES VERGNE

DEC. n° 100168DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques VERGNE, IE, ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Christine MAUREL, directrice de la FRE n° 3207

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole normale supérieure

M. WERNER KRAUTH

M. OLIVIER ABILLON

DEC. n° 100135DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Werner KRAUTH à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Werner KRAUTH, délégation de signature est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole normale supérieure

M. OLIVIER ABILLON

DEC. n° 100136DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Werner KRAUTH, directeur de la FR n° 684

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

M. JEAN-YVES CHEMIN

M. MARC ROSSO

MME NADINE STELIANIDES

DEC. n° 100061DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Yves CHEMIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves CHEMIN, délégation de signature est donnée à M. Marc ROSSO, professeur des universités, ou à Mme Nadine STELIANIDES, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

M. MARC ROSSO

MME NADINE STELIANIDES

DEC. n° 100062DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc ROSSO, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROSSO délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine STELIANIDES, AI, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves CHEMIN, directeur de la FR n° 2830

DR03 - Ile-de-France Est

USR n° 3224 - Centre de recherche sur la conservation des collections

M. BERTRAND LAVEDRINE
MME CHRISTINE CAPDEROU

DEC. n° 100103DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand LAVEDRINE, directeur de l'USR n° 3224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LAVEDRINE, délégation de signature est donnée à Mme Christine CAPDEROU, IR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070255DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

USR n° 3224 - Centre de recherche sur la conservation des collections

MME CHRISTINE CAPDEROU

DEC. n° 100104DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christine CAPDEROU, IR1 au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard LAVEDRINE, directeur de l'USR n° 3224

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

M. JEAN-FRANÇOIS JOANNY
M. PATRICK KELLER
MME LAURENCE TURPIN
MME AGNÈS VERIN

DEC. n° 100042DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JOANNY, délégation de signature est donnée à M. Patrick KELLER, directeur de recherche au CNRS, à Mme Laurence TURPIN, technicienne de classe supérieure au CNRS, et à Mme Agnès VERIN, technicienne de classe normale au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

M. PATRICK KELLER
MME LAURENCE TURPIN
MME AGNÈS VERIN

DEC. n° 100043DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick KELLER, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick KELLER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence TURPIN, technicienne de classe supérieure au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick KELLER et de Mme Laurence TURPIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Agnès VERIN, technicienne de classe normale au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

M. JEAN-FRANÇOIS JOANNY
M. PATRICK KELLER
MME LAURENCE TURPIN
MME AGNÈS VERIN

DEC. n° 100052DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JOANNY, délégation de signature est donnée à M. Patrick KELLER, DR1 au CNRS, à Mme Laurence TURPIN, TCS au CNRS, et à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100042DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

M. PATRICK KELLER
MME LAURENCE TURPIN
MME AGNÈS VERIN

DEC. n° 100053DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick KELLER, DR1 au CNRS, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick KELLER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence TURPIN, TCS au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick KELLER et de Mme Laurence TURPIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSVB)

M. JEAN-CLAUDE FLORENT
MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO
MME MARIE-PAULE TEULADE-FICHO
MME NATHALIE MARIE
M. PHILIPPE BELMONT

DEC. n° 100065DR03 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude FLORENT, directeur de l'UMR n° 176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FLORENT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, DR1 au CNRS, à Mme Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, et à M. Philippe BELMONT, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100044DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

M. GENEVIÈVE ALMOUZI
MME DOMINIQUE CHARDONNIERAS
MME MARION MARTIN
MME ISABELLE VASSIAS-JOSSIC

DEC. n° 100061DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève ALMOUZI, directrice de l'UMR n° 218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ALMOUZI, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CHARDONNIERAS, AI au CNRS, à Mme Marion MARTIN, AI à l'Institut Curie, et à Mme Isabelle VASSIAS-JOSSIC, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100046DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

MME DOMINIQUE CHARDONNIERAS
MME MARION MARTIN
MME ISABELLE VASSIAS-JOSSIC

DEC. n° 100062DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique CHARDONNIERAS, AI au CNRS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHARDONNIERAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marion MARTIN, AI à l'Institut Curie, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHARDONNIERAS et de Mme Marion MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle VASSIAS-JOSSIC, IE2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ALMOUZI, directrice de l'UMR n° 218

UMR n° 3215 - Génétique et biologie du développement

MME EDITH HEARD
MME VIRGINIE BOURGEOIS
M. YOHANNS BELLAICHE

DEC. n° 100119DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Edith HEARD, directrice de l'UMR n° 3215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith HEARD, délégation de signature est donnée à Mme Virginie BOURGEOIS, AARP2 à l'Institut Curie, et M. Yohanns BELLAICHE, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090038DR16 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3215 - Génétique et biologie du développement

MME VIRGINIE BOURGEOIS
M. YOHANNS BELLAICHE

DEC. n° 100120DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Virginie BOURGEOIS, AARP2 à l'Institut Curie, administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie BOURGEOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yohanns BELLAICHE, DR2 au CNRS, chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Edith HEARD, directrice de l'UMR n° 3215

UMR n° 3306 - Signalisation, neurobiologie et cancer

M. FRÉDÉRIC SAUDOU
MME SANDRINE HUMBERT
M. JACQUES GHYSDAEL
MME LAURENCE JOBERT

DEC. n° 100176DR03 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric SAUDOU, directeur de l'UMR n° 3306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric SAUDOU, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine HUMBERT, CR1 à l'INSERM, à M. Jacques GHYSDAEL, DR1 au CNRS, et à Mme Laurence JOBERT, AAR à l'Institut Curie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3306 - Signalisation, neurobiologie et cancer

MME SANDRINE HUMBERT
M. JACQUES GHYSDAEL
MME LAURENCE JOBERT

DEC. n° 100177DR03 du 01-03-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine HUMBERT, CR1 à l'INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine HUMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques GHYSDAEL, DR1 au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine HUMBERT et de M. Jacques GHYSDAEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence JOBERT, AAR à l'Institut Curie.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric SAUDOU, directeur de l'UMR n° 3306

UMR n° 3347 - Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

M. SIMON SAULE
M. LIONEL LARUE

DEC. n° 100145DR03 du 26-02-2010

Délégation est donnée à M. Simon SAULE, directeur de l'UMR n° 3347, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon SAULE, délégation de signature est donnée à M. Lionel LARUE, DR1 à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3347 - Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

M. LIONEL LARUE

DEC. n° 100146DR03 du 26-02-2010

Délégation est donnée à M. Lionel LARUE, DR1 à l'INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Simon SAULE, directeur de l'UMR n° 3347

UMR n° 3348 - Stress génotoxiques et cancer

MME MOUNIRA AMOR-GUERET
MME EVELYNE SAGE
MME ODILE LOYAU

DEC. n° 100050DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Mounira AMOR-GUERET, directrice de l'UMR n° 3348, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mounira AMOR-GUERET, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne SAGE, DR2 au CNRS, et à Mme Odile LOYAU, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100048DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3348 - Stress génotoxiques et cancer

MME EVELYNE SAGE
MME ODILE LOYAU

DEC. n° 100051DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à Mme Evelyne SAGE, DR2 au CNRS, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne SAGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Odile LOYAU, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mounira AMOR-GUERET, directrice de l'UMR n° 3348

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces

M. PHILIPPE MARCUS
M. VINCENT MAURICE

DEC. n° 100143DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARCUS, délégation de signature est donnée à M. Vincent MAURICE, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100027DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces

M. VINCENT MAURICE

DEC. n° 100144DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Vincent MAURICE, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. ESMAÏL ALIKHANI
M. PHILIPPE COLOMBAN

DEC. n° 100111DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à M. Esmail ALIKHANI, directeur de l'UMR n° 7075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Esmail ALIKHANI, délégation de signature est donnée à M. Philippe COLOMBAN, DR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090011DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. PHILIPPE COLOMBAN

DEC. n° 100112DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe COLOMBAN, DR1 au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Esmail ALIKHANI, directeur de l'UMR n° 7075

UMR n° 7107 - Langues et civilisations à tradition orale

M. FRANÇOIS JACQUESSON
Mlle EVANGELIA ADAMOÛ

DEC. n° 100170DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. François JACQUESSON, directeur de l'UMR n° 7107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JACQUESSON, délégation de signature est donnée à Mlle Evangelia ADAMOÛ, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7107 - Langues et civilisations à tradition orale

Mlle EVANGELIA ADAMOÛ

DEC. n° 100171DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mlle Evangelia ADAMOÛ, CR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François JACQUESSON, directeur de l'UMR n° 7107

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

Mme MARTINE PERRET
M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 100130DR03 du 22-02-2010

Délégation est donnée à Mme Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PERRET, délégation de signature est donnée à M. Michel BAGUETTE, PR1 au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090007DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

M. MICHEL BAGUETTE

DEC. n° 100131DR03 du 22-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel BAGUETTE, PR1 au MNHN, responsable du laboratoire d'écologie générale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179

UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux Paris-Est

M. PATRICK HEMERY
M. MICHEL LATROCHE
M. FRÉDÉRIC HAMMERER

DEC. n° 100115DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HEMERY, délégation de signature est donnée à M. Michel LATROCHE, DR2 au CNRS, et à M. Frédéric HAMMERER, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090027DR03 du 5 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux Paris-Est

M. MICHEL LATROCHE
M. FRÉDÉRIC HAMMERER

DEC. n° 100116DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LATROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric HAMMERER, IE2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7182

UMR n° 7194 - Histoire naturelle de l'homme préhistorique

M. CHRISTOPHE FALGUERES
M. FRANÇOIS SEMAH
MME NATHALIE DESJOBERT
Mlle MARIE-HÉLÈNE MONCEL

DEC. n° 100135DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Christophe FALGUERES, directeur de l'UMR n° 7194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe FALGUERES, délégation de signature est donnée à M. François SEMAH, PRCE au MNHN, à Mme Nathalie DESJOBERT, CRP au MNHN, et Mlle Marie-Hélène MONCEL, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090013DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7194 - Histoire naturelle de l'homme préhistorique

M. FRANÇOIS SEMAH
MME NATHALIE DESJOBERT
Mlle MARIE-HÉLÈNE MONCEL

DEC. n° 100136DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. François SEMAH, PRCE au MNHN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SEMAH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie DESJOBERT, CRP au MNHN.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SEMAH et de Mme Nathalie DESJOBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Marie-Hélène MONCEL, DR2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe FALGUERES, directeur de l'UMR n° 7194

UMR n° 7202 - Laboratoire de minéralogie et cosmochimie du musée

M. FRANÇOIS ROBERT
M. ANDERS MEIBOM
M. MATTHIEU GOUNELLE

DEC. n° 100085DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. François ROBERT, directeur de l'UMR n° 7202, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROBERT, délégation de signature est donnée à M. Anders MEIBOM, PR1 au MNHN, et à M. Matthieu GOUNELLE, PR au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090045DR03 du 3 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7202 - Laboratoire de minéralogie et cosmochimie du musée

M. ANDERS MEIBOM
M. MATTHIEU GOUNELLE

DEC. n° 100086DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Anders MEIBOM, PR1 au MNHN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anders MEIBOM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Matthieu GOUNELLE, PR au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François ROBERT, directeur de l'UMR n° 7202

UMR n° 7204 - Conservation des espèces, suivi et restauration des populations

M. DENIS COUVET

DEC. n° 100137DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Denis COUVET, directeur de l'UMR n° 7204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070043DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7206 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

M. SERGE BAHUCHET
MME EVELYNE HEYER
MME MARIE ROUE

DEC. n° 100161DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 7206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAHUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne HEYER, PR1 au MNHN, et à Mme Marie ROUE, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070201DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7206 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

MME EVELYNE HEYER
MME MARIE ROUE

DEC. n° 100162DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Evelyne HEYER, PR1 au MNHN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne HEYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie ROUE, DR2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 7206

UMR n° 7207 - Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

M. PHILIPPE JANVIER
MME SYLVIE CRASQUIN
MME ANGINA BASTOS
MME ELYANE MOLIN

DEC. n° 100073DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe JANVIER, directeur de l'UMR n° 7207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JANVIER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie CRASQUIN, DR2 au CNRS, à Mlle Angelina BASTOS, AI au CNRS, et à Mme Elyane MOLIN, AI au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090019DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7207 - Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

MME SYLVIE CRASQUIN
MME ANGINA BASTOS
MME ELYANE MOLIN

DEC. n° 100074DR03 du 15-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie CRASQUIN, DR2 au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie CRASQUIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Angelina BASTOS, AI au CNRS, assistante en gestion administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie CRASQUIN et de Mlle Angelina BASTOS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elyane MOLIN, AI au CNRS, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe JANVIER, directeur de l'UMR n° 7207

UMR n° 7209 - Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements

M. JEAN-DENIS VIGNE
MME CHRISTINE LEFEVRE
MME ANNE TRESSET
MME MARIE BALASSE

DEC. n° 100156DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Denis VIGNE, directeur de l'UMR n° 7209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis VIGNE, délégation de signature est donnée à Mlle Christine LEFEVRE, MC au MNHN, à Mlle Anne TRESSET, CR1 au CNRS, et à Mlle Marie BALASSE, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090052DR03 du 9 juillet 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7209 - Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements

Mlle CHRISTINE LEFEVRE
Mlle ANNE TRESSET
Mlle MARIE BALASSE

DEC. n° 100157DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à Mlle Christine LEFEVRE, MC au MNHN, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Christine LEFEVRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Anne TRESSET, CR1 au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Christine LEFEVRE et de Mlle Anne TRESSET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Marie BALASSE, CR1 au CNRS. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Denis VIGNE, directeur de l'UMR n° 7209

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

M. GILLES BERGAMETTI
M. PATRICE COLL
M. BERNARD AUMONT
Mme MIREILLE PAUL

DEC. n° 100173DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Gilles BERGAMETTI, directeur de l'UMR n° 7583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERGAMETTI, délégation de signature est donnée à M. Patrice COLL, PU2 à l'Université Paris VII, à M. Bernard AUMONT, PU2 à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, et à Mme Mireille PAUL, IE1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090047DR03 du 16 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

M. PATRICE COLL
M. BERNARD AUMONT
Mme MIREILLE PAUL

DEC. n° 100174DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Patrice COLL, PU2 à l'Université Paris VII, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom

du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice COLL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard AUMONT, PU2 à l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, directeur-adjoint de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice COLL et de M. Bernard AUMONT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille PAUL, IE1 au CNRS, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BERGAMETTI, directeur de l'UMR n° 7583

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

M. PASCAL LARZABAL
Mlle SOPHIE ABRIET
M. FRANÇOIS COSTA
M. BERNARD MULTON

DEC. n° 100101DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR n° 8029, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à Mlle Sophie ABRIET, AI au CNRS, à M. François COSTA, PR1 à l'IUFM de Créteil, et à M. Bernard MULTON, PR1 à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070199DR03 du 18 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

Mlle SOPHIE ABRIET
M. FRANÇOIS COSTA
M. BERNARD MULTON

DEC. n° 100102DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mlle Sophie ABRIET, AI au CNRS, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sophie ABRIET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François COSTA, PR1 à l'IUFM de Créteil, enseignant-chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sophie ABRIET et de M. François COSTA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard MULTON, PR1 à l'ENS Cachan, enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR n° 8029

UMR n° 8049 - Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

MME MARIE-PIERRE BEAL
M. GILLES ROUSSEL

DEC. n° 100099DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, directrice de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation de signature est donnée à M. Gilles ROUSSEL, PR à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080029DR03 du 23 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8049 - Laboratoire d'informatique Gaspard Monge

M. GILLES ROUSSEL

DEC. n° 100100DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Gilles ROUSSEL, PR à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Pierre BEAL, directrice de l'UMR n° 8049

UMR n° 8071 - Statistique et génome

M. CHRISTOPHE AMBROISE
M. BERNARD PRUM
MME MICHÈLE ILBERT

DEC. n° 100080DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Christophe AMBROISE, directeur de l'UMR n° 8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe AMBROISE, délégation de signature est donnée à M. Bernard PRUM, PR à l'université d'Evry-Val d'Essonne, et à Mme Michèle ILBERT, AI au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100001DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8071 - Statistique et génome

M. BERNARD PRUM
MME MICHÈLE ILBERT

DEC. n° 100081DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Bernard PRUM, PR à l'université d'Evry-Val d'Essonne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PRUM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle ILBERT, AI au CNRS, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe AMBROISE, directeur de l'UMR n° 8071

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

M. OLIVIER COUTARD
MME MARIE D'ARCIMOLES

DEC. n° 100107DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier COUTARD, directeur de l'UMR n° 8134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier COUTARD, délégation de signature est donnée à Mme Marie d'ARCIMOLES, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090017DR03 du 9 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

MME MARIE D'ARCIMOLES

DEC. n° 100108DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie d'ARCIMOLES, IE2 au CNRS, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier COUTARD, directeur de l'UMR n° 8134

UMR n° 8135 - Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)

MME MARTINE VANHOVE
Mlle JEANNE ZERNER
M. STÉPHANE ROBERT
MME MAGALI DIRAISON

DEC. n° 100117DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mme Martine VANHOVE, directrice de l'UMR n° 8135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine VANHOVE, délégation de signature est donnée à Mlle Jeanne ZERNER, IE1 au CNRS, à M. Stéphane ROBERT, DR1 au CNRS, et à Mme Magali DIRAISON, AI au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070297DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8135 - Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)

Mlle JEANNE ZERNER
M. STÉPHANE ROBERT
MME MAGALI DIRAISON

DEC. n° 100118DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à Mlle Jeanne ZERNER, IE1 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Jeanne ZERNER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Stéphane ROBERT, DR1 au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Jeanne ZERNER et de M. Stéphane ROBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Magali DIRAISON, AI au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine VANHOVE, directrice de l'UMR n° 8135

UMR n° 8200 - Stabilité génétique et oncogénèse

MME PATRICIA KANNOUCHE
M. FILIPPO ROSSELLI
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 100147DR03 du 26-02-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia KANNOUCHE, directrice de l'UMR n° 8200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia KANNOUCHE, délégation de signature est donnée à M. Filippo ROSSELLI, DR2 au CNRS, et à Mme Françoise ROYER, AI au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100019DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8200 - Stabilité génétique et oncogénèse

M. FILIPPO ROSSELLI
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 100148DR03 du 26-02-2010

Délégation est donnée à M. Filippo ROSSELLI, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Filippo ROSSELLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise ROYER, AI au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patricia KANNOUCHE, directrice de l'UMR n° 8200

UMR n° 8203 - Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

M. LLUIS M. MIR
M. KARIM BENIHOUD
MME LILIANE MASSADE

DEC. n° 100158DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Lluís M. MIR, directeur de l'UMR n° 8203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lluis M. MIR, délégation de signature est donnée à M. Karim BENIHOUD, MCU à l'université Paris XI, et à Mme Liliane MASSADE, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100005DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8203 - Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

M. KARIM BENIHOUD
MME LILIANE MASSADE

DEC. n° 1000159DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Karim BENIHOUD, MCU à l'université Paris XI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim BENIHOUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Liliane MASSADE, CR1 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lluis M. MIR, directeur de l'UMR n° 8203

UMR n° 8205 - Unité de recherche Navier

M. PHILIPPE COUSSOT

DEC. n° 100057DR03 du 26-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe COUSSOT, ingénieur de recherche à l'UMR n° 8205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070215DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8208 - Modélisation et simulation multi-échelle

M. CHRISTIAN SOIZE
M. GUY BONNET

DEC. n° 100069DR03 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Christian SOIZE, directeur de l'UMR n° 8208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SOIZE, délégation de signature est donnée à M. Guy BONNET, PREX à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080019DR03 du 28 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8208 - Modélisation et simulation multi-échelle

M. GUY BONNET

DEC. n° 100070DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Guy BONNET, PREX à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian SOIZE, directeur de l'UMR n° 8208

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

M. KEITARU NAKATANI
M. PIERRE AUDEBERT

DEC. n° 100054DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Keitaru NAKATANI, directeur de l'UMR n° 8531, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Keitaru NAKATANI, délégation de signature est donnée à M. Pierre AUDEBERT, PU1 à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100003DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

M. PIERRE AUDEBERT

DEC. n° 100041DR03 du 17-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre AUDEBERT, PU1 à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Keitaro NAKATANI, directeur de l'UMR n° 8531

UMR n° 8536 - Centre de mathématiques et de leurs applications

M. FRÉDÉRIC PASCAL
M. LAURENT DESVILLETES
M. JEAN-MICHEL GHIDAGLIA

DEC. n° 100125DR03 du 19-02-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric PASCAL, directeur de l'UMR n° 8536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PASCAL, délégation de signature est donnée à M. Laurent DESVILLETES, PR à l'ENS Cachan, et à M. Jean-Michel GHIDAGLIA, PR à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080005DR03 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8536 - Centre de mathématiques et de leurs applications

M. LAURENT DESVILLETES
M. JEAN-MICHEL GHIDAGLIA

DEC. n° 100126DR03 du 19-02-2010

Délégation est donnée à M. Laurent DESVILLETES, PR à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DESVILLETES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Michel GHIDAGLIA, PR à l'ENS Cachan.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric PASCAL, directeur de l'UMR n° 8536

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

M. OLIVIER BOULNOIS
M. DANIEL ODON HUREL
MME JULIE BRUMBERG-CHAUMONT

DEC. n° 100063DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier BOULNOIS, directeur de l'UMR n° 8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOULNOIS, délégation de signature est donnée à M. Daniel Odon HUREL, DR2 au CNRS, et à Mme Julie BRUMBERG-CHAUMONT, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100011DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

M. DANIEL ODON HUREL
MME JULIE BRUMBERG-CHAUMONT

DEC. n° 100064DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Daniel Odon HUREL, DR2 au CNRS, directeur-adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Odon HUREL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Julie BRUMBERG-CHAUMONT, CR1 au CNRS, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier BOULNOIS, directeur de l'UMR n° 8584

GDR n° 2439 - Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs

M. ALEXANDRE ERN

DEC. n° 100094DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Alexandre ERN, directeur du GDR n° 2439, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070055DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

GDR n° 2586 - Méiose et reproduction : génétique moléculaire, physiologie, pathologies, applications

M. ALAIN NICOLAS
MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO

DEC. n° 100058DR03 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain NICOLAS, directeur du GDR n° 2586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100055DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

GDR n° 2647 - STIC santé

M. STEPHEN RANDALL THOMAS
M. JEAN-LOUIS GIAVITTO

DEC. n° 100123DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Stephen Randall THOMAS, directeur du GDR n° 2647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen Randall THOMAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070184DR03 du 10 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

GDR n° 2647 - STIC santé

M. JEAN-LOUIS GIAVITTO

DEC. n° 100124DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stephen Randall THOMAS, directeur du GDR n° 2647

GDR n° 3270 - Production d'hydrogène économe en CO₂, son stockage et sa purification

M. MICHEL LATROCHE

DEC. n° 100155DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur du GDR n° 3270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090033DR03 du 11 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3206 - Molécules de communication et adaptation des microorganismes

MME SYLVIE REBUFFAT
M. PHILIPPE GRELLIER
MME CATHERINE POUGAULT

DEC. n° 100109DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie REBUFFAT, directrice de la FRE n° 3206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie REBUFFAT, délégation de signature est donnée à M. Philippe GRELLIER, PR1 au MNHN, et à Mme Catherine POUGAULT, AI au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090015DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3206 - Molécules de communication et adaptation des microorganismes

M. PHILIPPE GRELLIER
MME CATHERINE POUGAULT

DEC. n° 100110DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe GRELLIER, PR1 au MNHN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRELLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine POUGAULT, AI au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie REBUFFAT, directrice de la FRE n° 3206

FRE n° 3239 - Epigénétique et cancer

MME ANNICK HAREL-BELLAN
MME FLORENCE CABON
MME ANNA POLESSKAYA
MME IRINA GROISMAN

DEC. n° 100095DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice de la FRE n° 3239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick HAREL-BELLAN, délégation de signature est donnée à Mme Florence CABON, DR2 au CNRS, à Mme Anna POLESSKAYA, CR1 au CNRS, et Mme Irina GROISMAN, CR1 à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070248DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3239 - Epigénétique et cancer

MME FLORENCE CABON
MME ANNA POLESSKAYA
MME IRINA GROISMAN

DEC. n° 100096DR03 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Florence CABON, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CABON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anna POLESSKAYA, CR1 au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CABON et de Mme Anna POLESSKAYA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Irina GROISMAN, CR1 à l'INSERM.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Annick HAREL-BELLAN, directrice de la FRE n° 3239

FRE n° 3300 - Laboratoire de physique des matériaux divisés et des interfaces

MME YAMIN LEPRINCE
Mlle ELISE LORENCEAU

DEC. n° 100067DR03 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Yamin LEPRINCE, directrice de la FRE n° 3300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yamin LEPRINCE, délégation de signature est donnée à Mlle Elise LORENCEAU, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090005DR03 du 16 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3300 - Laboratoire de physique des matériaux divisés et des interfaces

Mlle ELISE LORENCEAU

DEC. n° 100068DR03 du 13-02-2010

Délégation est donnée à Mlle Elise LORENCEAU, CR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yamin LEPRINCE, directrice de la FRE n° 3300

FRE n° 3324 - Langues - musiques - sociétés

M. FRANK ALVAREZ-PEREYRE

DEC. n° 100105DR03 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Frank ALVAREZ-PEREYRE, directeur de la FRE n° 3324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070198DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3326 - Structure et dynamique des langues

MME ANAÏD DONABEDIAN
MME ISABELLE LEGLISE

DEC. n° 100113DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à Mme Anaïd DONABEDIAN, directrice de la FRE n° 3326, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anaïd DONABEDIAN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LEGLISE, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100025DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3326 - Structure et dynamique des langues

MME ISABELLE LEGLISE

DEC. n° 100114DR03 du 16-02-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle LEGLISE, CR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anaïd DONABEDIAN, directrice de la FRE n° 3326

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

MME ISABELLE PASTOR-SOROKINE

DEC. n° 100106DR03 du 15-02-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle PASTOR-SOROKINE, directrice de l'UPS n° 2259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070265DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 3201 - Unité de gestion du programme épigénomique

M. FRANÇOIS KEPES

DEC. n° 100082DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. François KEPES, directeur de l'UPS n° 3201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080040DR03 du 2 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMS n° 2700 - Outils et méthodes de la systématique intégrative

M. ERIC PASQUET
MME MARIE-CATHERINE BOISSELIER
M. MICHEL BAYLAC

DEC. n° 100153DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à M. Eric PASQUET, directeur de l'UMS n° 2700, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric PASQUET, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Catherine BOISSELIER, CR1 au CNRS, et M. Michel BAYLAC, MCMU au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090021DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMS n° 2700 - Outils et méthodes de la systématique intégrative

MME MARIE-CATHERINE BOISSELIER
M. MICHEL BAYLAC

DEC. n° 100154DR03 du 03-03-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Catherine BOISSELIER, CR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la déci-

sion n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Catherine BOISSELIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BAYLAC, MCMU au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric PASQUET, directeur de l'UMS n° 2700

UMS n° 6425 - Musée et archives de l'Institut du radium ; Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot-Curie

M. REAUD HUYNH

DEC. n° 100160DR03 du 04-04-2010

Délégation est donnée à M. Renaud HUYNH, directeur de l'UMS n° 6425, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

M. DARWIN SMITH

MME FRÉDÉRIQUE CATHERINE PIERREFITTE-ROBINE

DEC. n° 100083DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Darwin SMITH, directeur de la FR n° 33, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darwin SMITH, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique Catherine PIERREFITTE-ROBINE, IEHC au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090025DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 3204 - Fédération Henri Moissan (énergie, matériaux, procédés)

M. MICHEL MORTIER

DEC. n° 100138DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel MORTIER, directeur de la FR n° 3204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100032DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 3311 - Institut Farman

M. CHRISTIAN REY

M. LAURENT FRIBOURG

DEC. n° 100149DR03 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Christian REY, directeur de la FR n° 3311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian REY, délégation de signature est donnée à M. Laurent FRIBOURG, DR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 3311 - Institut Farman

M. LAURENT FRIBOURG

DEC. n° 100150DR03 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Laurent FRIBOURG, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian REY, directeur de la FR n° 3311

ERL n° 8196 - Bioinformatique et génomique végétale

M. ALAIN LECHARNY

M. ARNAUD CHARPENTIER

DEC. n° 100121DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain LECHARNY, directeur de l'ERL n° 8196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LECHARNY, délégation de signature est donnée à M. Arnaud CHARPENTIER, IE2 à l'INRA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080013DR03 du 18 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

ERL n° 8196 - Bioinformatique et génomique végétale

M. ARNAUD CHARPENTIER

DEC. n° 100122DR03 du 18-02-2010

Délégation est donnée à M. Arnaud CHARPENTIER, IE2 à l'INRA, directeur administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain LECHARNY, directeur de l'ERL n° 8196

DR04 - Ile-de-France Sud

IFR n° 115 - Génomes, transcriptomes, protéomes

M. RONALD MELKI
MME MAUD GRENET

DEC. n° 10A067DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Ronald MELKI, directeur de l'IFR n° 115, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronald MELKI, délégation de signature est donnée à Mme Maud GRENET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

IFR n° 115 - Génomes, transcriptomes, protéomes

MME MAUD GRENET

DEC. n° 10A068DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Maud GRENET, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermi-

nation des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ronald MELKI, directeur de l'IFR n° 115

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures

M. JEAN-YVES MARZIN
M. DOMINIQUE MAILLY
MME AGNÈS PERRIN-ROUX

DEC. n° 100195DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'UPR n° 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves MARZIN, délégation de signature est donnée à M. Dominique MAILLY, DR1, directeur-adjoint et à Mme Agnès PERRIN-ROUX, IE1C, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090032DR05 du 21 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures

M. DOMINIQUE MAILLY
MME AGNÈS PERRIN-ROUX

DEC. n° 100196DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique MAILLY, DR1, directeur-adjoint et à Mme Agnès PERRIN-ROUX, IE1C, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090031DR05 du 19 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Jean-Yves MARZIN, directeur de l'UPR n° 20

UPR n° 288 - Laboratoire d'énergie moléculaire et microscopique, combustion

MME ESTELLE IACONA
MME STÉPHANIE JOSEPH

DEC. n° 100199DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Estelle IACONA, directrice de l'UPR n° 288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle IACONA, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie JOSEPH, AI, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 1 000 € HT.

La décision n° 100003DR05 du 18 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 288 - Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion

MME STÉPHANIE JOSEPH

DEC. n° 100200DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Stéphanie JOSEPH, AI, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 1 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 100004DR05 du 12 janvier 2010 est abrogée.

Signé : Estelle IACONA, directrice de l'UPR n° 288

UPR n° 9001 - Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

M. PATRICK FRANCIOSI
M. RÉMI CHIRON
M. GUY DIRRAS

DEC. n° 100158DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FRANCIOSI, délégation de signature est donnée à M. Rémi CHIRON, IRHC, et à M. Guy DIRRAS, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090090DR05 du 5 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9001 - Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

M. RÉMI CHIRON
M. GUY DIRRAS

DEC. n° 100159DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Rémi CHIRON, IRHC, et à M. Guy DIRRAS, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090089DR05 du 6 avril 2009 est abrogée.

Signé : Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001

USR n° 3258 - MSH Paris-Nord

M. PIERRE MOEGLIN
MME ANNE-FRANÇOISE DUVAL

DEC. n° 100135DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre MOEGLIN, directeur de l'USR n° 3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MOEGLIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Françoise DUVAL, IR1, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090156DR05 du 7 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3258 - MSH Paris-Nord

MME ANNE-FRANÇOISE DUVAL

DEC. n° 100134DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Françoise DUVAL, IR1, secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090157DR05 du 3 décembre 2009 est abrogée.

Signé : Pierre MOEGLIN, directeur de l'USR n° 3258

UMR n° 125 - CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces

MME ELIN SONDERGARD
M. ETIENNE BARTHEL

DEC. n° 100104DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elin SONDERGARD, directrice de l'UMR n° 125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SONDERGARD, délégation de signature est donnée à M. Etienne BARTHEL, CR1, adjoint à la directrice d'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080065DR05 du 21 août 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 125 - CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces

M. ETIENNE BARTHEL

DEC. n° 100103DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Etienne BARTHEL, CR1, adjoint à la directrice d'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elin SONDERGARD, directrice de l'UMR n° 125

UMR n° 2832 - Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables

M. PATRICK MASSIN

DEC. n° 100209DR05 du 13-04-2010

Délégation est donnée à compter du 1^{er} janvier 2008 à M. Patrick MASSIN, directeur de l'UMR n° 2832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2832 - Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables

M. PATRICK MASSIN

DEC. n° 100210DR05 du 15-04-2010

Délégation est donnée à M. Patrick MASSIN, directeur de l'UMR n° 2832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 100209DR05 du 13 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7041 - Archéologies et sciences de l'antiquité

MME ANNE-MARIE GUIMIER-SORBETS
M. PHILIPPE SOULIER
MME PATRICIA HIDOUX

DEC. n° 100174DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, directrice de l'UMR n° 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, délégation de signature est donnée à M. Philippe SOULIER, IRHC, directeur-adjoint, et à Mme Patricia HIDOUX, IE1C, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070080DR05 du 25 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7041 - Archéologies et sciences de l'Antiquité

M. PHILIPPE SOULIER
MME PATRICIA HIDOUX

DEC. n° 100175DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe SOULIER, IRHC, directeur-adjoint, et à Mme Patricia HIDOUX, IE1C, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050062DR05 du 12 avril 2005 est abrogée.

Signé : Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, directrice de l'UMR n° 7041

UMR n° 7074 - Centre de théorie et analyse du droit

M. OLIVIER CAYLA

DEC. n° 100070DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier CAYLA, directeur de l'UMR n° 7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070057DR05 du 21 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7187 - Lexiques, dictionnaires, informatique

M. SALAH MEJRI

M. JEAN PRUVOST

MME NICOLE MARTELLONI

DEC. n° 100129DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Salah MEJRI, directeur de l'UMR n° 7187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salah MEJRI, délégation de signature est donnée à M. Jean PRUVOST, PU, directeur-adjoint, et à Mme Nicole MARTELLONI, IE2, chargée de gestion administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090153DR05 du 22 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend effet le 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7187 - Lexiques, dictionnaires, informatique

M. JEAN PRUVOST

MME NICOLE MARTELLONI

DEC. n° 100128DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean PRUVOST, PU, directeur-adjoint, et à Mme Nicole MARTELLONI, IE1, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend effet le 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090154DR05 du 20 janvier 2010 est abrogée.

Signé : Salah MEJRI, directeur de l'UMR n° 7187

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL)

M. CHARLES DESFRANÇOIS

Mlle SOLEN GUEZENNEC

DEC. n° 100201DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles DESFRANÇOIS, directeur de l'UMR n° 7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles DESFRANÇOIS, délégation de signature est donnée à Mlle Solen GUEZENNEC, AI, chargée de la gestion financière du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers (LPL)

Mlle SOLEN GEZENNEC

DEC. n° 100202DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Solen GEZENNEC, AI, chargée de la gestion financière du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Charles DESFRANÇOIS, directeur de l'UMR n° 7538

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

M. ANTOINE ROUSSE

M. PHILIPPE ZEITOUN

MME PATRICIA TOULLIER

DEC. n° 100118DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à M. Philippe ZEITOUN, CR1, chargé de recherche, et à Mme Patricia TOULLIER, AI, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090161DR05 du 7 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

M. PHILIPPE ZEITOUN
MME PATRICIA TOULLIER

DEC. n° 100117DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe ZEITOUN, CR1, chargé de recherche et à Mme Patricia TOULLIER, AI, gestionnaire administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090162DR05 du 1^{er} décembre 2009 est abrogée.

Signé : Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639

UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI)

MME MARTINE SOYER
M. FRANÇOIS BEUNEU

DEC. n° 100191DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Martine SOYER, directrice de l'UMR n° 7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine SOYER, délégation de signature est donnée à M. François BEUNEU, CR1, directeur-adjoint du LSI, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090107DR05 du 9 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7642 - Laboratoire des solides irradiés (LSI)

M. FRANÇOIS BEUNEU

DEC. n° 100192DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François BEUNEU, CR1, directeur-adjoint du LSI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090108DR05 du 9 juin 2009 est abrogée.

Signé : Martine SOYER, directrice de l'UMR n° 7642

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. FRANÇOIS OZANAM
M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 100145DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. OZANAM, délégation de signature est donnée à M. Marcel FILOCHE, DR2, adjoint au directeur et à M. Jacques PERETTI, CR1, chef du groupe « Electrons-photons-surfaces » du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090126DR05 du 4 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. MARCEL FILOCHE
M. JACQUES PERETTI

DEC. n° 100144DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marcel FILOCHE, DR2, adjoint au directeur et à M. Jacques PERETTI, CR1, chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090125DR05 du 30 juillet 2009 est abrogée.

Signé : François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643

UMR n° 7644 - Centre de physique théorique

M. PATRICK MORA
M. BERNARD PIRE
Mlle FLORENCE AUGER

DEC. n° 100137DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick MORA, directeur de l'UMR n° 7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MORA, délégation de signature est donnée à M. Bernard PIRE, DR2, directeur de recherche, et à Mlle Florence AUGER, IE1, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090010DR05 du 21 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7644 - Centre de physique théorique

M. BERNARD PIRE
Mlle FLORENCE AUGER

DEC. n° 100136DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard PIRE, DR2, directeur de recherche, et à Mlle Florence AUGER, IE1, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090009DR05 du 19 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Patrick MORA, directeur de l'UMR n° 7644

UMR n° 7645 - Laboratoire d'optique et biosciences (LOB)

M. JEAN-LOUIS MARTIN

DEC. n° 100189DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MARTIN, directeur de l'UMR n° 7645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070105DR05 du 9 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7649 - Laboratoire de mécanique des solides

M. PATRICK LE TALLEC
Mme FLORA MARGUERITE

DEC. n° 100165DR05 du 02-04-2010

Délégation est donnée à M. Patrick le TALLEC, directeur de l'UMR n° 7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le TALLEC, délégation de signature est donnée à Mme Flora MARGUERITE, IE, adjointe au directeur d'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7649 - Laboratoire de mécanique des solides

Mme FLORA MARGUERITE

DEC. n° 100164DR05 du 02-04-2010

Délégation est donnée à Mme Flora MARGUERITE, IE, adjointe au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick le TALLEC, directeur de l'UMR n° 7649

UMR n° 7651 - Laboratoire des mécanismes réactionnels

M. GILLES OHANESSIAN
Mme THÉRÈSE MÉRIMÉE

DEC. n° 100143DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles OHANESSIAN, directeur de l'UMR n° 7651, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles OHANESSIAN, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse MÉRIMÉE, CAR2 de l'École polytechnique, administratrice gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090159DR05 du 7 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7651 - Laboratoire des mécanismes réactionnels

Mme THÉRÈSE MÉRIMÉE

DEC. n° 100142DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Thérèse MÉRIMÉE, CAR2 École polytechnique, administratrice gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsa-

ble des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090160DR05 du 2 décembre 2009 est abrogée.

Signé : Gilles OHANESSIAN, directeur de l'UMR n° 7651

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. PAUL BOURGINE
M. JEAN LASSEGUE
M. MARCEL SKROBEK
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER
M. RENÉ DOURSAT

DEC. n° 100154DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURGINE, délégation de signature est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint du CREA, à M. Marcel SKROBEK, IR2, secrétaire général du CREA et à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul BOURGINE, délégation de signature est donnée à M. René DOURSAT, chercheur, directeur de l'Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France.

Les décisions n° 090062DR05 du 1^{er} avril 2009 et n° 090119DR05 du 12 août 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. JEAN LASSEGUE
M. MARCEL SKROBEK
MME MARIE-JOSÉ LÉCUYER

DEC. n° 100153DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean LASSEGUE, CR1, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LASSEGUE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marcel SKROBEK, IR2, secrétaire général de l'unité et à Mme Marie-José LÉCUYER, IE de l'École polytechnique, attachée de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090120DR05 du 12 août 2009 est abrogée.

Signé : Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656

UMR n° 7656 - Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

M. RENÉ DOURSAT

DEC. n° 100155DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. René DOURSAT, chercheur, directeur de l'Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], limités aux opérations concernant le GIS « Institut des systèmes complexes Paris Ile-de-France (ISC) ».

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090061DR05 du 17 mars 2009 est abrogée.

Signé : Paul BOURGINE, directeur de l'UMR n° 7656

UMR n° 8085 - PRINTEMPS : professions, institutions, temporalités

M. CHARLES GADEA
M. FRANÇOIS LEIMDORFER

DEC. n° 100146DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles GADEA, directeur de l'UMR n° 8085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles GADEA, délégation de signature est donnée à M. François LEIMDORFER, CR1, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090130DR05 du 15 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8085 - PRINTEMPS : professions, institutions, temporalités

M. FRANÇOIS LEIMDORFER

DEC. n° 100147DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François LEIMDORFER, CR1, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090134DR05 du 27 août 2009 est abrogée.

Signé : Charles GADEA, directeur de l'UMR n° 8085

UMR n° 8088 - Analyse, géométrie et modélisation

M. VLADIMIR GEORGESCU

DEC. n° 100168DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vladimir GEORGESCU, directeur de l'UMR n° 8088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070076DR05 du 1^{er} juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. PIERRE DROSSART
M. DIDIER TIPHÈNE
MME CARINE BRIAND
MME BÉATRICE JEANMICHEL
MME CHRISTINE BALSAMO
MME CONSTANCE IMAD
MME CRIS DUPONT
MME PATRICIA NIBERT
M. DENIS SAVARY

DEC. n° 100161DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre DROSSART, directeur de l'UMR n° 8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DROSSART, délégation de signature est donnée à M. Didier TIPHÈNE, astronome et à Mme Carine BRIAND, astronome-adjointe, directeurs-adjoints de l'unité, ainsi qu'à Mme Béatrice JEANMICHEL, IE1C, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DROSSART et des délégataires figurant ci-dessus, délégation de signature est donnée à Mme Christine BALSAMO, SAENES CS, à Mme Constance IMAD, SAENES CE, à Mme Cris DUPONT, TCN, à Mme Patricia NIBERT, TCN et à M. Denis SAVARY, SAENES CN, gestionnaires de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus limitées aux commandes inférieures ou égales à 5 000 € HT.

Cette délégation de signature prend effet le 4 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. DIDIER TIPHÈNE
MME CARINE BRIAND
MME BÉATRICE JEANMICHEL

DEC. n° 100160DR05 du 19-03-2010

Délégation est donnée à M. Didier TIPHÈNE, astronome, directeur-adjoint et à Mme Carine BRIAND, astronome-adjointe, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TIPHÈNE et de Mme BRIAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Béatrice JEANMICHEL, IE1C, administratrice. Cette délégation de signature prend effet au 4 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DROSSART, directeur de l'UMR n° 8109

UMR n° 8180 - Institut Lavoisier de Versailles

M. ARNAUD ETCHEBERRY
M. FRANÇOIS COUTY
M. CHRISTIAN SERRE

DEC. n° 100206DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Arnaud ETCHEBERRY, directeur de l'UMR n° 8180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud ETCHEBERRY, délégation de signature est donnée à M. François COUTY, PU1 et à M. Christian SERRE, DR2, adjoints au directeur d'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8180 - Institut Lavoisier de Versailles

M. FRANÇOIS COUTY
M. CHRISTIAN SERRE

DEC. n° 100205DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François COUTY, PU1 et à M. Christian SERRE, DR2, adjoints au directeur d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Arnaud ETCHEBERRY, directeur de l'UMR n° 8180

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (LATMOS)

MME DANIÈLE HAUSER
M. ALAIN HAUCHECORNE
M. JACQUES PELON
MME BÉNÉDICTE ANDRÉ
MME MICHÈLE MOREAU
MME EVELYNE QUINSAC

DEC. n° 100170DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle HAUSER, délégation de signature est donnée à M. Alain HAUCHECORNE, DR1, directeur-adjoint, à M. Jacques PELON, DR2, directeur-adjoint, et à Mme Bénédicte ANDRÉ, AI, administratrice du laboratoire, à Michèle MOREAU, IE, administratrice adjointe du laboratoire, et à Mme Evelyne QUINSAC, AI, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090042DR05 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (LATMOS)

M. ALAIN HAUCHECORNE
M. JACQUES PELON
MME BÉNÉDICTE ANDRÉ
MME MICHÈLE MOREAU
MME EVELYNE QUINSAC

DEC. n° 100171DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain HAUCHECORNE, DR1, directeur-adjoint, et M. Jacques PELON, DR2, directeur-adjoint, et à Mme Bénédicte ANDRÉ, AI, administratrice du laboratoire, à Mme Michèle MOREAU, IE, administratrice adjointe du laboratoire, et à Mme Evelyne QUINSAC, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090041DR05 du 5 février 2009 est abrogée.

Signé : Danièle HAUSER, directrice de l'UMR n° 8190

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. HACHMI BEN DHIA
M. DAMIEN DURVILLE
MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 100207DR05 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Hachmi BEN DHIA, directeur de l'UMR n° 8579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hachmi BEN DHIA, délégation de signature est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, enseignante-chercheuse, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100014DR05 du 28 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. DAMIEN DURVILLE
MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 100208DR05 du 14-04-2010

Délégation est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, enseignante-chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 100015DR05 du 25 janvier 2010 est abrogée.

Signé : Hachmi BEN DHIA, directeur de l'UMR n° 8579

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace

M. NOËL DIMARCO
M. JEAN SOUCHAY
M. PHILIP TUCKEY
MME MARINE PAILLER

DEC. n° 100066DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Noël DIMARCO, directeur de l'UMR n° 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DIMARCO, délégation de signature est donnée à M. Jean SOUCHAY et M. Philip TUCKEY, astronomes, directeurs-adjoints de l'unité et à Mme Marine PAILLER, IGE MEN, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090036DR05 du 6 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace

M. JEAN SOUCHAY
M. PHILIP TUCKEY
MME MARINE PAILLER

DEC. n° 100067DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean SOUCHAY et à M. Philip TUCKEY, astronomes, directeurs-adjoints de l'unité et à Mme Marine PAILLER, IGE MEN, administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090035DR05 du 30 janvier 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Noël DIMARCO, directeur de l'UMR n° 8630

UMR n° 8635 - Groupe d'étude de la matière condensée (GEMAC)

M. NIELS KELLER
MME DANIELE AUPETIT-OCHIN

DEC. n° 100197DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Niels KELLER, directeur de l'UMR n° 8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Niels KELLER, délégation de signature est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090169DR05 du 1^{er} janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8635 - Groupe d'étude de la matière condensée (GEMAC)

MME DANIELE AUPETIT-OCHIN

DEC. n° 100198DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN, IE, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090168DR05 du 1^{er} janvier 2010 est abrogée.

Signé : Niels KELLER, directeur de l'UMR n° 8635

URA n° 1961 - Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire

M. ANTONIO FREITAS
M. PIERRE MARMONNIER

DEC. n° 100156DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antonio FREITAS, directeur de l'URA n° 1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio FREITAS, délégation de signature est donnée à M. Pierre MARMONNIER, AGCS, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090006DR05 du 20 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 1961 - Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire

M. PIERRE MARMONNIER

DEC. n° 100157DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre MARMONNIER, AGCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090005DR05 du 16 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Antonio FREITAS, directeur de l'URA n° 1961

URA n° 2128 - Unité de chimie organique

MME SYLVIE POCHE
MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100108DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Sylvie POCHE, directrice de l'URA n° 2128, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sylvie POCHET, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, AGA, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090020DR05 du 23 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2128 - Unité de chimie organique

MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 100107DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elisabeth LECOMTE, AGA, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090019DR05 du 19 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Sylvie POCHET, directrice de l'URA n° 2128

URA n° 2172 - Unité de génétique et biochimie des microorganismes

**M. ANTHONY PUGSLEY
M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS**

DEC. n° 100114DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Anthony PUGSLEY, directeur de l'URA n° 2172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony PUGSLEY, délégation de signature est donnée à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090018DR05 du 26 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2172 - Unité de génétique et biochimie des microorganismes

**M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS**

DEC. n° 100113DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090017DR05 du 19 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Anthony PUGSLEY, directeur de l'URA n° 2172

URA n° 2581 - Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote

**M. ARTUR SCHERF
M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS**

DEC. n° 100100DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée M. Artur SCHERF, directeur de l'URA n° 2581, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur SCHERF, délégation de signature est donnée à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090014DR05 du 26 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2581 - Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote

**M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS**

DEC. n° 100099DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090013DR05 du 20 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Artur SCHERF, directeur de l'URA n° 2581

URA n° 2582 - Interactions et dynamiques cellulaires

M. ALAIN ISRAEL
M. JEAN-CHRISTOPHE OLIVO-MARIN
M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS

DEC. n° 100162DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain ISRAEL, directeur de l'URA n° 2582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ISRAEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe OLIVO-MARIN, CL, directeur-adjoint, à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090028DR05 du 26 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

URA n° 2582 - Interactions et dynamiques cellulaires

M. JEAN-CHRISTOPHE OLIVO-MARIN
M. CLAUDE PINNA
MME ANNE BOURGEOIS

DEC. n° 100163DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe OLIVO-MARIN, CL, directeur-adjoint, à M. Claude PINNA, AAP1, gestionnaire de l'unité et à Mme Anne BOURGEOIS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090027DR05 du 21 janvier 2009 est abrogée.

Signé : Alain ISRAEL, directeur de l'URA n° 2582

GDR n° 2974 - Nanofils-nanotubes semiconducteurs

M. JEAN-CHRISTOPHE HARMAND

DEC. n° 100184DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe HARMAND, directeur du GDR n° 2974, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080068DR05 du 8 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2998 - Interaction de l'hydrogène et ses isotopes avec des surfaces (ARCHES)

M. MARC CHATELET

DEC. n° 100179DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc CHATELET, directeur du GDR n° 2998, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070021DR05 du 16 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3216 - Laboratoire de génétique et biologie cellulaire

M. BERNARD MIGNOTTE
MME ANGÉLIQUE BEGUE

DEC. n° 100131DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard MIGNOTTE, directeur de la FRE n° 3216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MIGNOTTE, délégation de signature est donnée à Mme Angélique BEGUE, TCS, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070111DR05 du 8 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3216 - Laboratoire de génétique et biologie cellulaire

MME ANGÉLIQUE BEGUE

DEC. n° 100130DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Angélique BEGUE, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination

tion des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070110DR05 du 8 octobre 2007 est abrogée.

Signé : Bernard MIGNOTTE, directeur de la FRE n° 3216

FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris Nord

M. PHILIPPE BARBET

DEC. n° 100109DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BARBET, professeur d'université, directeur-adjoint par intérim de la FRE n° 3256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation prend effet à compter du 16 novembre 2009. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris-Nord

M. PHILIPPE BARBET

DEC. n° 100110DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BARBET, professeur d'université, directeur-adjoint par intérim de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette décision prend effet à compter du 16 novembre 2009. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Donatella GATTI, directrice de la FRE n° 3256

FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris Nord

MME DONATELLA GATTI

M. PHILIPPE BARBET

MME CHANTALE DARIN

DEC. n° 100126DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à Mme Donatella GATTI, directrice de la FRE n° 3256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Donatella GATTI, délégation de signature est donnée à M. Philippe BARBET,

professeur d'université, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Chantale DARIN, TCE, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100109DR05 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La présente délégation prend effet le 21 janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3256 - Centre d'économie de Paris Nord

M. PHILIPPE BARBET

DEC. n° 100127DR05 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BARBET, professeur d'université, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Chantale DARIN, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 100110DR05 du 18 mars 2010 est abrogée.

La présente délégation prend effet le 21 janvier 2010.

Signé : Donatella GATTI, directrice de la FRE n° 3256

UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques

M. GÉRARD LELIÈVRE

MME FRANCINE BIZOT

M. MICHEL CATHELINAUD

DEC. n° 100150DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard LELIÈVRE, directeur de l'UPS n° 2274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard LELIÈVRE, délégation de signature est donnée à Mme Francine BIZOT, IR2, directrice-adjointe et responsable adjointe de la MRCT pour les questions administratives, et à M. Michel CATHELINAUD, IR2, responsable adjoint de la MRCT pour les affaires technologiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080035DR05 du 19 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques

MME FRANCINE BIZOT

M. MICHEL CATHELINAUD

DEC. n° 100149DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Francine BIZOT, IR1, directrice-adjointe et responsable adjointe de la MRCT pour les questions administratives à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine BIZOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel CATHELINAUD, IR2, responsable adjoint de la MRCT, chargé des affaires technologiques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080034DR05 du 19 mai 2008 est abrogée.

Signé : Gérard LELIÈVRE, directeur de l'UPS n° 2274

FR n° 636 - Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL)

M. HERVÉ LE TREUT
MME ARMELLA LONGREZ

DEC. n° 100167DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hervé le TREUT, directeur de la FR n° 636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé le TREUT, délégation de signature est donnée à Mme Armella LONGREZ, IR2, administratrice de l'IPSL, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090097DR05 du 5 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 636 - Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL)

MME ARMELLA LONGREZ

DEC. n° 100166DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Armella LONGREZ, IR2, administratrice de l'IPSL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090098DR05 du 4 juin 2009 est abrogée.

Signé : Hervé le TREUT, directeur de la FR n° 636

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - recherche

M. PATRICK MORA
MME FLORENCE AUGER

DEC. n° 100139DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick MORA, directeur de la FR n° 2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MORA, délégation de signature est donnée à Mme Florence AUGER, IE1, administratrice de l'UMR n° 7644, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 090081DR05 du 20 avril 2009 et n° 090092DR05 du 5 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - recherche

MME FLORENCE AUGER

DEC. n° 100138DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Florence AUGER, IE1, administratrice de l'UMR n° 7644, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090091DR05 du 23 avril 2009 est abrogée.

Signé : Patrick MORA, directeur de la FR n° 2707

FR n° 3259 - Mathématiques et applications à l'Ecole polytechnique

M. YVES LASZLO

DEC. n° 100180DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, directeur de la FR n° 3259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090053DR05 du 25 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Centre-Est

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD
M. MARC CHAUSSIDON
MME MARTINE NOEL
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 100019DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de l'UPR n° 2300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRANCE-LANORD, délégation de signature est donnée à M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche CNRS, à Mme Martine NOEL, assistante-ingénieure CNRS et à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090235DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

M. MARC CHAUSSIDON
MME MARTINE NOEL
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 100020DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHAUSSIDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine NOEL, assistante-ingénieure CNRS, assistante de gestion au sein de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHAUSSIDON et de Mme Martine NOEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure CNRS, assistante de gestion au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRANCE-LANORD, directeur de l'UPR n° 2300

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés

M. GABRIEL WILD
M. JEAN-PIERRE LECLERC
M. HERVÉ MUHR
MME MURIEL HAUDOT

DEC. n° 100111DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel WILD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche CNRS 2^{ème} classe, directeur-adjoint de l'unité, à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS 1^{ère} classe, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 3349 - Laboratoire réactions et génie des procédés

M. JEAN-PIERRE LECLERC
M. HERVÉ MUHR
MME MURIEL HAUDOT

DEC. n° 100112DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche CNRS 2^{ème} classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LECLERC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS 1^{ère} classe, directeur-adjoint de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LECLERC et de M. Hervé MUHR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'étude CNRS 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gabriel WILD, directeur de l'UPR n° 3349

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme Lorraine

M. GERHARD HEINZMANN
M. JACQUES WALTER
MME BERNADETTE CLASQUIN

DEC. n° 100023DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du

30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerhard HEINZMANN, délégation de signature est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090254DR06 du 4 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme Lorraine

M. JACQUES WALTER
MME BERNADETTE CLASQUIN

DEC. n° 100024DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques WALTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, secrétaire générale de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

Mme Lucy MOSER-JAUSLIN
Mme Michèle PELLETIER

DEC. n° 090216DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférences des universités hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

Mme Lucy MOSER-JAUSLIN
Mme Michèle PELLETIER
M. Luis PARIS

DEC. n° 100047DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, délégation de signature est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférences des universités hors classe, et à M. Luis PARIS, professeur des universités de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090216DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

Mme Michèle PELLETIER
M. Luis PARIS

DEC. n° 100048DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle PELLETIER, maître de conférences des universités hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle PELLETIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Luis PARIS, professeur des universités de 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lucy MOSER-JAUSLIN, directrice de l'UMR n° 5584

UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

M. Pierre BODINEAU

DEC. n° 100036DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre BODINEAU, directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090208DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5605 - Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

M. PIERRE BODINEAU

DEC. n° 090208DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Pierre BODINEAU, directeur de l'UMR n° 5605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6213 - Univers, transport, interfaces nanostructures, atmosphère et environnement, molécules

M. GEORGES JOLICARD
M. MICHAËL KNORR
MME ÉLIANE SOUDAGNE

DEC. n° 100025DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Georges JOLICARD, directeur de l'UMR n° 6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges JOLICARD, délégation de signature est donnée à M. Michaël KNORR, professeur des universités de 1^{ère} classe, et à Mme Éliane SOUDAGNE, assistante-ingénieure relevant de l'université, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090240DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6213 - Univers, transport, interfaces nanostructures, atmosphère et environnement, molécules

M. MICHAËL KNORR
MME ÉLIANE SOUDAGNE

DEC. n° 100026DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michaël KNORR, professeur des universités de 1^{ère} classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël KNORR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Éliane SOUDAGNE, assistante-ingénieure relevant de l'université, responsable administrative et financière de l'unité. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges JOLICARD, directeur de l'UMR n° 6213

UMR n° 6249 - Laboratoire de chrono-environnement

M. HERVÉ RICHARD
M. JEAN FRANÇOIS VIEL
M. DIDIER MARQUER
M. PATRICK GIRAUDOUX
M. PIERRE-MARIE BADOT
MME SYLVIE COSTILLE-VAREY

DEC. n° 100015DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Jean François VIEL, professeur des universités praticien hospitalier, à M. Didier MARQUER, professeur des universités 1^{ère} classe, à M. Patrick GIRAUDOUX, professeur des universités, à M. Pierre-Marie BADOT, professeur des universités hors classe, et à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire de direction et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090243DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6249 - Laboratoire de chrono-environnement

M. JEAN FRANÇOIS VIEL
M. DIDIER MARQUER
M. PATRICK GIRAUDOUX
M. PIERRE-MARIE BADOT
MME SYLVIE COSTILLE-VAREY

DEC. n° 100016DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean François VIEL, professeur des universités praticien hospitalier, directeur-adjoint de l'unité, à

l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François VIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier MARQUER, professeur des universités de 1^{ère} classe, responsable du thème 1 au sein de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François VIEL et de M. Didier MARQUER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GIRAUDOUX, professeur des universités, responsable du thème 2 au sein de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François VIEL, de M. Didier MARQUER et de M. Patrick GIRAUDOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Marie BADOT, professeur des universités hors classe, responsable du thème 3 au sein de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean François VIEL, de M. Didier MARQUER, de M. Patrick GIRAUDOUX et de M. Pierre-Marie BADOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire de direction et gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6249

UMR n° 7146 - Laboratoire des interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

M. JEAN-FRANÇOIS FERARD
MME PASCALE BAUDA

DEC. n° 100017DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERARD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090251DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7146, - Laboratoire des interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

MME PASCALE BAUDA

DEC. n° 100018DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2^{ème} classe, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ

du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

M. KARL TOMBRE
MME HAZEL EVERETT
MME ISABELLE BLANCHARD
MME JULIE BUQUET

DEC. n° 100009DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Karl TOMBRE, directeur par intérim de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl TOMBRE, délégation de signature est donnée à Mme Hazel EVERETT, professeur des universités 2^{ème} classe, à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieure d'études INRIA de 2^{ème} classe et à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090274DR06 du 12 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7503 - Laboratoire Lorrain de recherche en Informatique et ses Applications

MME HAZEL EVERETT
MME ISABELLE BLANCHARD
MME JULIE BUQUET

DEC. n° 100010DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Hazel EVERETT, professeure des universités 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hazel EVERETT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieur d'études INRIA de 2^{ème} classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hazel EVERETT et de Mme Isabelle BLANCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Karl TOMBRE, directeur de l'UMR n° 7503

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. JACQUES MAGDALOU
M. PATRICK NETTER
M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 100027DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGDALOU, délégation de signature est donnée à M. Patrick NETTER, professeur des universités-praticien hospitalier, directeur-adjoint, et à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche 2^{ème} classe INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090260DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

M. PATRICK NETTER
M. MOHAMED OUZZINE

DEC. n° 100028DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, professeur des universités-praticien hospitalier, directeur-adjoint au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche 2^{ème} classe INSERM.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561

GDR n° 2997 - Spectroscopies vibrationnelles des molécules confinées dans les solides nanoporeux

M. JEAN-PIERRE BELLAT

DEC. n° 090202DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BELLAT, directeur du GDR n° 2997, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 633 - Eau sol terre

M. FRÉDÉRIC VILLIERAS
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 100021DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VILLIERAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090269DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 633 - Eau sol terre

MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 100022DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure CNRS, assistante de gestion au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633

FR n° 3209 - Ingénierie moléculaire et thérapeutique

M. PATRICK NETTER
MME CHRISTIANE BRANLANT
M. JACQUES MAGDALOU

DEC. n° 100029DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur de la FR n° 3209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation de signature est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de recherche classe exceptionnelle CNRS, et à M. Jacques MAGDALOU, directeur de recherche 1^{ère} classe CNRS aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090261DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 3209 - Ingénierie moléculaire et thérapeutique

MME CHRISTIANE BRANLANT
M. JACQUES MAGDALOU

DEC. n° 100030DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directeur de recherche classe exceptionnelle CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques MAGDALOU, directeur de recherche 1^{ère} classe CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick NETTER, directeur de la FR n° 3209

DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 6402 - Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules [CC IN2P3]

M. DOMINIQUE BOUTIGNY
M. FABIO HERNANDEZ
MME DOMINIQUE FARJOT

DEC. n° 100048DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BOUTIGNY, directeur de l'USR n° 6402, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BOUTIGNY, délégation de signature est donnée à M. Fabio HERNANDEZ, ingénieur de recherche, et à Mme Dominique FARJOT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090041DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques

M. CLAUDE DE MERIC DE BELLEFON
M. DANIEL SCHWEICH

DEC. n° 100043DR07 du 18-03-2009

Délégation est donnée à M. Claude de MERIC de BELLEFON, directeur de l'UMR n° 2214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude de MERIC de BELLEFON, délégation de signature est donnée à M. Daniel SCHWEICH, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090021DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5005 - Laboratoire AMPERE

M. LAURENT NICOLAS
M. GUY CLERC

DEC. n° 100039DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Laurent NICOLAS, directeur de l'UMR n° 5005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NICOLAS, délégation de signature est donnée à M. Guy CLERC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090005DR07 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5007 - Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

M. HATEM FESSI
M. JOSEPH LIETO

DEC. n° 100049DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Hatem FESSI, directeur de l'UMR n° 5007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hatem FESSI, délégation de signature est donnée à M. Joseph LIETO, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090031DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon (CETHIL)

MME DANIELLE ESCUDIE
MME AGNÈS BALLY
M. RODOLPHE VAILLON

DEC. n° 100050DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle ESCUDIE, directrice de l'UMR n° 5008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle ESCUDIE, délégation de signature est donnée à Mme Agnès BALLY, technicienne, et à M. Rodolphe VAILLON, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090029DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5040 - Groupe de recherche sur la socialisation

M. BERNARD LAHIRE
M. JEAN-YVES AUTHIER

DEC. n° 100052DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Bernard LAHIRE, directeur de l'UMR n° 5040, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LAHIRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves AUTHIER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090052DR07 du 9 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5086 - Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)

M. GILBERT DELEAGE
M. CHRISTOPHE GEOURJON
MME CHRISTINE RIVIERE
MME DOROTHÉE BERNARD

DEC. n° 100044DR07 du 18-03-2009

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'UMR n° 5086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à M. Christophe GEOURJON, ingénieur de recherche, à Mme Christine RIVIERE, technicienne, et à Mme Dorothee BERNARD, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090053DR07 du 9 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5123 - Physiologie intégrative, cellulaire et moléculaire

M. BRUNO ALLARD
M. CLAUDE DUCHAMP

DEC. n° 100053DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Bruno ALLARD, directeur de l'UMR n° 5123, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à M. Claude DUCHAMP, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090026DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5125 - Paléoenvironnement et paléobiosphère

M. CHRISTOPHE LECUYER
M. SERGE LEGENDRE

DEC. n° 100054DR07 du 08-03-2010

Délégation est donnée à M. Christophe LECUYER, directeur de l'UMR n° 5125, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe LECUYER, délégation de signature est donnée à M. Serge LEGENDRE, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090010DR07 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5133 - Environnements et sociétés de l'Orient ancien (ARCHEORIENT)

M. PIERRE LOMBARD
MME FRANÇOISE LE MORT
MME EMMANUELLE VILA

DEC. n° 100055DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Pierre LOMBARD, directeur de l'UMR n° 5133, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LOMBARD, délégation de signature est donnée à Mme Françoise le MORT,

chargée de recherche, et à Mme Emmanuelle VILA, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090023DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie : Origine, datation et technologies des matériaux

M. NICOLAS REVEYRON
MME CHRISTINE OBERLIN

DEC. n° 100056DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas REVEYRON, directeur de l'UMR n° 5138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas REVEYRON, délégation de signature est donnée à Mme Christine OBERLIN, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090074DR07 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5167 - Physiopathologie des réseaux neuronaux du cycle veille-sommeil

M. PIERRE-HERVÉ LUPPI
M. PATRICE FORT

DEC. n° 100057DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Hervé LUPPI, directeur de l'UMR n° 5167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Hervé LUPPI, délégation de signature est donnée à M. Patrice FORT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090068DR07 du 20 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires

M. CHRISTOPHE PIJOLAT
M. DIDIER BERNACHE-ASSOLANT
M. GÉRARD THOMAS

DEC. n° 100058DR07 du 23-03-2010

Délégation est donnée à M. Christophe PIJOLAT, directeur de l'UMR n° 5148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PIJOLAT, délégation de signature est donnée à M. Didier BERNACHE-ASSOLANT, professeur, et à M. Gérard THOMAS, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090007DR07 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5238 - Apoptose, cancer et développement

M. PATRICK MEHLEN
Mlle CATHERINE GUIX
Mme SERVANE TAUSZIG-DELAMASURE

DEC. n° 100045DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'UMR n° 5238, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MEHLEN, délégation de signature est donnée à Mlle Catherine GUIX, technicienne, et à Mme Servane TAUSZIG-DELAMASURE, chercheuse, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090090DR07 du 6 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5596 - Dynamique du langage

M. FRANÇOIS PELLEGRINO
MME HARRIET JISA
MME LINDA BRENDLIN

DEC. n° 100046DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. François PELLEGRINO, directeur de l'UMR n° 5596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PELLEGRINO, délégation de signature est donnée à Mme Harriet JISA, professeure, et à Mme Linda BRENDLIN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090013DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans

M. PIETRO SCHIANO
M. JEAN-FRANÇOIS LENAT
Mlle MALLORY FAUGOUX

DEC. n° 100047DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Pietro SCHIANO, directeur de l'UMR n° 6524, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pietro SCHIANO, délégation de signature est donnée à M. Jean-François LENAT, directeur-adjoint, et à Mlle Mallory FAUGOUX, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090069DR07 du 6 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FRE n° 3011 - Virologie et pathologie humaine (VirPath)

M. BRUNO LINA
M. DENIS GERLIER
M. MANUEL ROSA CALATRAVA

DEC. n° 100040DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Bruno LINA, directeur de la FRE n° 3011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LINA, délégation de signature est donnée à M. Denis GERLIER, directeur de recherche, et à M. Manuel ROSA CALATRAVA, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090047DR07 du 2 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FRE n° 3237 - Département génie civil et bâtiment

M. CLAUDE-HENRI LAMARQUE
M. HERVÉ DI BENEDETTO
M. HENRY WONG
M. CLAUDE BOUTIN
M. LAURENT ARNAUD
M. MARC FONTOYNONT

DEC. n° 100042DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Claude-Henri LAMARQUE, directeur de la FRE n° 3237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude-Henri LAMARQUE, délégation de signature est donnée à M. Hervé di BENEDETTO, directeur-adjoint, à M. Henry WONG, directeur de recherche, à M. Claude BOUTIN, directeur de recherche, à M. Laurent ARNAUD, chargé de recherche et à M. Marc FONTOYNONT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090005DR07 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand

M. LAURENT RIEUTORT
MME ISABELLE WRZESNIEWSKI

DEC. n° 100041DR07 du 18-03-2010

Délégation est donnée à M. Laurent RIEUTORT, directeur de l'UMS n° 3108, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RIEUTORT, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle WRZESNIEWSKI, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090113DR07 du 2 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

DR08 - Centre Poitou-Charentes

UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte
M. JEAN-PAUL MONGE
M. CLAUDIO LAZZARI

DEC. n° 100096DR08 du 16-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'UMR n° 6035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à M. Claudio LAZZARI, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090077DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

GDR n° 2918 - NEUTRINO
M. MARCOS DRACOS

DEC. n° 100012DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Marcos DRACOS, directeur du GDR n° 2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090121DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3289 - Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives

M. CHRISTIAN KELCHE
M. JEAN-PAUL ARMSPACH
M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL
M. SAÏD GHANDOUR
M. ANDRÉ DUFOUR

DEC. n° 100026DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Christian KELCHE, directeur de la FRE n° 3289, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian KELCHE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul ARMSPACH, IR-UDS, à M. Jean-Christophe CASSEL, professeur-UDS, à M. Saïd GHANDOUR, CR-CNRS et à M. André DUFOUR, professeur-UDS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090103DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5224 - Laboratoire Jean Kuntzmann

M. GEORGES-HENRI COTTET
MME SYLVIE KOSTIGUIAN
Mlle DELPHINE FAVRE GIRAUD
M. FABRICE NEYRET

DEC. n° 100075DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, directeur de l'UMR n° 5224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges-Henri COTTET, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie KOSTIGUIAN, ingénieure d'études, à Mlle Delphine FAVRE GIRAUD, assistante-ingénieure et à M. Fabrice NEYRET, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090040DR11 du 9 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5249 - Laboratoire de chimie et biologie des métaux

M. MARC FONTECAVE
MME ELISABETH MINTZ
M. JEAN-MARC LATOUR

DEC. n° 100088DR11 du 27-04-2010

Délégation est donnée à M. Marc FONTECAVE, directeur de l'UMR n° 5249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FONTECAVE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MINTZ, directrice de recherche et à M. Jean-Marc LATOUR, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100038DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5250 - Département de chimie moléculaire

M. PASCAL DUMY
M. JEAN-CLAUDE MOUTET
M. JACQUES EINHORN
M. ALAIN DERONZIER
MME ANNE MILET
M. SERGE COSNIER

DEC. n° 100083DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'UMR n° 5250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. es marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MOUTET, professeur des universités, à M. Jacques EINHORN, directeur de recherche, à M. Alain DERONZIER, directeur de recherche, à Mme Anne MILET, professeure des universités et

à M. Serge COSNIER, directeur de recherche, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT.

La décision n° 090027DR11 du 9 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5518 - Laboratoire de génie des procédés papetiers

M. NACEUR BELGACEM
MME EVELYNE MAURET
M. STÉPHANE VERNAC

DEC. n° 100082DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Naceur BELGACEM, directeur de l'UMR n° 5518, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur BELGACEM, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MAURET, professeure des universités et à M. Stéphane VERNAC, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080008DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5631 - Laboratoire d'électrochimie et de physico-chimie des matériaux et des interfaces

M. ERIC VIEIL
M. RICARDO NOGUEIRA
MME THEODOLINDA VIVENZIO
M. ERIC CHAINET

DEC. n° 100076DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric VIEIL, directeur de l'UMR n° 5631, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIEIL, délégation de signature est donnée à M. Ricardo NOGUEIRA, professeur des universités, à Mme Theodolinda VIVENZIO, ingénieure d'études et à M. Eric CHAINET, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080024DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 2900 - CHANT

M. STÉPHANE LABBE

DEC. n° 100086DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane LABBE, directeur du GDR n° 2900, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. es marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 2921 - Physique subatomique et calculs sur réseau

M. JAUME CARBONELL
MME COLETTE DESLORIEUX

DEC. n° 100084DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jaume CARBONELL, directeur du GDR n° 2921, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jaume CARBONELL, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 2973 - C'Nano Rhône-Alpes

M. LAURENT LEVY

DEC. n° 100080DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent LEVY, directeur du GDR n° 2973, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3034 - Physique du nucléon

M. ERIC VOUTIER
MME COLETTE DESLORIEUX

DEC. n° 100085DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric VOUTIER, directeur du GDR n° 3034, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VOUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3219 - Physique mésoscopique des ondes pour imagerie en milieux complexes

M. SERGUEI SKIPETROV

DEC. n° 100081DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serguei SKIPETROV, directeur du GDR n° 3219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

GDR n° 3325 - Codes, développements, formalismes et théories autour et au-delà de la fonctionnelle de la densité

M. XAVIER BLASE

DEC. n° 100089DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Xavier BLASE, directeur du GDR n° 3325, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMS n° 3040 - Circuits multi-projet

M. BERNARD COURTOIS
MME ISABELLE AMIELH

DEC. n° 100078DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard COURTOIS, directeur de l'UMS n° 3040, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard COURTOIS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, secrétaire d'administration de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080039DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

FR n° 2601 - Fédération matière et nanophysique

M. LAURENT LEVY

DEC. n° 100079DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent LEVY, directeur de la FR n° 2601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010) à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

ERL n° 3148 - Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation

MME CORINNE ALBIGES-RIZO
M. MARC BLOCK

DEC. n° 100077DR11 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Corinne ALBIGES-RIZO, directrice de l'ERL n° 3148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne ALBIGES-RIZO, délégation de signature est donnée à M. Marc BLOCK, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080084DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

DR12 - Provence et Corse

UPR n° 2589 - Information génomique et structurale

M. JEAN-MICHEL CLAVERIE
MME CHANTAL ABERGEL
Mlle ESTELLE GROSSETETE

DEC. n° 101927DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'UPR n° 2589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel CLAVERIE, délégation de signature est donnée à Mme Chantal ABERGEL, DR2, et Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081431DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 2589 - Information génomique et structurale

MME CHANTAL ABERGEL
Mlle ESTELLE GROSSETETE

DEC. n° 101928DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Chantal ABERGEL, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et

décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ABERGEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, secrétaire-gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'UPR n° 2589

UPR n° 3081 - Instabilité du génome et cancérogénèse

M. ROBERT FUCHS
M. VINCENT GELI
M. PIERRE-HENRI GAILLARD
MME ISABELLE PINET

DEC. n° 101934DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 3081, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert FUCHS, délégation de signature est donnée à M. Vincent GELI, DR, à M. Pierre-Henri GAILLARD, CR, et à Mme Isabelle PINET, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081497DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 3081 - Instabilité du génome et cancérogénèse

M. VINCENT GELI
M. PIERRE-HENRI GAILLARD
MME ISABELLE PINET

DEC. n° 101935DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent GELI, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GELI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Henri GAILLARD, CR.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Henri GAILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle PINET, T, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 3081

UPR n° 3118 - Centre interdisciplinaire de nanosciences de Luminy

M. CLAUDE HENRY
MME VÉRONIQUE COSQUER

DEC. n° 101787DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Claude HENRY, directeur de l'UPR n° 3118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude HENRY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique COSQUER, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081558DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 3118 - Centre interdisciplinaire de nanosciences de Luminy

MME VÉRONIQUE COSQUER

DEC. n° 101792DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à Mme Véronique COSQUIER, IE1, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude HENRY, directeur de l'UPR n° 3118

UPR n° 3243 - Interactions et modulateurs de réponses

MME FRANÇOISE GUERLESQUIN
MME NADIA LOIR
M. ALAIN DOLLA

DEC. n° 101902DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise GUERLESQUIN, directrice de l'UPR n° 3243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GUERLESQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadia LOIR, TCS, et à M. Alain DOLLA, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081424DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 3243 - Interactions et modulateurs de réponses

MME NADIA LOIR
M. ALAIN DOLLA

DEC. n° 101903DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nadia LOIR, TCS, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia LOIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain DOLLA, DR2, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise GUERLESQUIN, directrice de l'UPR n° 3243

UPR n° 7051 - Laboratoire de mécanique et d'acoustique

MME DOMINIQUE HABAULT
M. SERGIO BELLIZZI
MME ARIANE BUNEL-JOURDAN

DEC. n° 101930DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique HABAULT, directrice de l'UPR n° 7051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique HABAULT, délégation de signature est donnée à M. Sergio BELLIZZI, CR, et Mme Ariane BUNEL-JOURDAN, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081441DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 7051 - Laboratoire de mécanique et d'acoustique

M. SERGIO BELLIZZI
MME ARIANE BUNEL-JOURDAN

DEC. n° 101931DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Sergio BELLIZZI, CR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sergio BELLIZZI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Ariane BUNEL-JOURDAN, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique HABAUT, directrice de l'UPR n° 7051

UPR n° 9025 - Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse

M. FRÉDÉRIC CARRIÈRE
MME MARIE-THÉRÈSE SAUVE

DEC. n° 101904DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric CARRIÈRE, directeur de l'UPR n° 9025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CARRIÈRE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse SAUVE, IE1C aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081481DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

M. JAMES STURGIS
MME EMMANUELLE BOUVERET
MME SOPHIE DE BENTZMANN
MME BRIGITTE VIDEAU

DEC. n° 101905DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James STURGIS, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle BOUVERET, CR1, à Mme Sophie de BENTZMANN, DR2 et à Mme Brigitte VIDEAU, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081467DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

MME EMMANUELLE BOUVERET
MME SOPHIE DE BENTZMANN
MME BRIGITTE VIDEAU

DEC. n° 101906DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle BOUVERET, CR1, responsable équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BOUVERET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie de BENTZMANN, DR2, responsable équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BOUVERET et de Mme Sophie de BENTZMANN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte VIDEAU, IE1, secrétaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. BRUNO GUIGLIARELLI
M. WOLFGANG NITSCHKE
MME CONCHITA GAUTRON

DEC. n° 101795DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIGLIARELLI, délégation de signature est donnée à M. Wolfgang NITSCHKE, DR2, et Mme Conchita GAUTRON, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081433DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. WOLFGANG NITSCHKE
MME CONCHITA GAUTRON

DEC. n° 101796DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Wolfgang NITSCHKE, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfgang NITSCHKE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Conchita GAUTRON, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

M. FRÉDÉRIC BARRAS
Mlle VANESSA BIMIBI

DEC. n° 101900DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Mlle Vanessa BIMIBI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081540DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

Mlle VANESSA BIMIBI

DEC. n° 101901DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Vanessa BIMIBI, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043

USR n° 2207 - Observatoire de Haute Provence

M. MICHEL BOER
M. AUGUSTE LE VAN SUU
Mme NATHALIE BRESSAND

DEC. n° 101923DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BOER, directeur de l'USR n° 2207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation de signature est donnée à M. Auguste le VAN SUU,

IRHC, et Mme Nathalie BRESSAND, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081505DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

USR n° 2207 - Observatoire de Haute Provence

M. AUGUSTE LE VAN SUU
Mme NATHALIE BRESSAND

DEC. n° 101924DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Auguste le VAN SUU, IRHC, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Auguste le VAN SUU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie BRESSAND, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BOER, directeur de l'USR n° 2207

USR n° 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

M. RENAUD ROBERT
M. ALAIN BADIE

DEC. n° 101793DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Renaud ROBERT, directeur de l'USR n° 3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud ROBERT, délégation de signature est donnée à M. Alain BADIE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081632DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

USR n° 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

M. ALAIN BADIE

DEC. n° 101794DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Renaud ROBERT, directeur de l'USR n° 3155

UMR n° 6012 - Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace

MME CHRISTINE VOIRON
M. DANIEL BLEY
M. Loïc GRASLAND

DEC. n° 101815DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'UMR n° 6012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à M. Daniel BLEY, CR1 et à M. Loïc GRASLAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081524DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. PHILIPPE BLACHE
M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 101816DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHE, délégation de signature est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur, et à Mme Armelle BONPAIN, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081544DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 101817DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël NGUYEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Armelle BONPAIN, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques

M. YVES BOURNE
M. BRUNO CANARD

DEC. n° 101851DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves BOURNE, directeur de l'UMR n° 6098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BOURNE, délégation de signature est donnée à M. Bruno CANARD, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081552DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques

M. BRUNO CANARD

DEC. n° 101852DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno CANARD, DR1, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves BOURNES, directeur de l'UMR n° 6098

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. ERIC VIVIER
M. DIDIER MARGUET
MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 101853DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric VIVIER, directeur de l'UMR n° 6102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIVIER, délégation de signature est donnée à M. Didier MARGUET, DR2, et Mme Monique ALLIONE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 081610DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. DIDIER MARGUET
MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 101854DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier MARGUET, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MARGUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique ALLIONE, IR, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric VIVIER, directeur de l'UMR n° 6102

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

M. OLIVIER LE FEVRE
M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHELLE ROSSIGNOL

DEC. n° 101911DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier le FEVRE, délégation de signature est donnée à M. Bruno MILLIARD, DR, à M. Philippe AMRAM, professeur, à M. Dominique POULI-

QUEN, IR et à Mme Michelle ROSSIGNOL, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081520DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHELLE ROSSIGNOL

DEC. n° 101912DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno MILLIARD, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe AMRAM, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AMRAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique POULIQUEN, IR, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD, M. Philippe AMRAM et de M. Dominique POULIQUEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michelle ROSSIGNOL, AI, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

M. RICHARD SEMPÈRE
M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE
MME DOMINIQUE POIROT-CHEVANNE

DEC. n° 101921DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Richard SEMPÈRE, directeur de l'UMR n° 6117, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard SEMPÈRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe POGGIALE, professeur, et à Mme Dominique POIROT-CHEVANNE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081501DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE
MME DOMINIQUE POIROT-CHEVANNE

DEC. n° 101922DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe POGGIALE, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe POGGIALE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique POIROT-CHEVANNE, AI, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Richard SEMPERE, directeur de l'UMR n° 6117

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul Albert Février)

M. GILLES DORIVAL
MME EMMANUELE CAIRE

DEC. n° 101818DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles DORIVAL, directeur de l'UMR n° 6125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DORIVAL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081560DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul Albert Février)

MME EMMANUELE CAIRE

DEC. n° 101819DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle CAIRE, professeure, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles DORIVAL, directeur de l'UMR n° 6125

UMR n° 6127 - Laboratoire méditerranéen de sociologie

M. SAMUEL BORDREUIL
MME BRIGITTE COCHE

DEC. n° 101857DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Samuel BORDREUIL, directeur de l'UMR n° 6127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BORDREUIL, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081548DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6127 - Laboratoire méditerranéen de sociologie

MME BRIGITTE COCHE

DEC. n° 101858DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de l'UMR n° 6127

UMR n° 6133 - Institut Fresnel Marseille

M. HUGUES GIOVANNINI
M. STEFAN ENOCH
M. GÉRARD TAYEB

DEC. n° 101940DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Hugues GIOVANNINI, directeur de l'UMR n° 6133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues GIOVANNINI, délégation de signature est donnée à M. Stefan ENOCH, DR, et à M. Gérard TAYEB, PU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081510DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6133 - Institut Fresnel Marseille

M. STEFAN ENOCH
M. GÉRARD TAYEB

DEC. n° 101941DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Stefan ENOCH, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefan ENOCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard TAYEB, PU, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues GIOVANNINI, directeur de l'UMR n° 6133

UMR n° 6146 - Laboratoire de psychologie cognitive

M. JONATHAN GRAINGER
MME STÉPHANIE DESOUS

DEC. n° 101820DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jonathan GRAINGER, directeur de l'UMR n° 6146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan GRAINGER, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081425DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6146 - Laboratoire de psychologie cognitive

MME STÉPHANIE DESOUS

DEC. n° 101821DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Stéphanie DESOUS, AI, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jonathan GRAINGER, directeur de l'UMR n° 6146

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

M. BRUNO POU CET
MME LUCIANA DE STEPHANIS

DEC. n° 101859DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Mme Luciana de STEPHANIS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081454DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

MME LUCIANA DE STEPHANIS

DEC. n° 101860DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Luciana de STEPHANIS, AI, assistante gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155

UMR n° 6166 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille

M. FRANÇOIS DENIS
M. ALEXIS NASR
MME MARTINE QUESSADA

DEC. n° 101861DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François DENIS, directeur de l'UMR n° 6166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DENIS, délégation de signature est donnée à M. Alexis NASR, professeur, et à Mme Martine QUESSADA, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081414DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes

M. MUSTAPHA OULADSINE

DEC. n° 101862DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'UMR n° 6168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 081562DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6181 - Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres

M. PATRICK BONTOUX
M. PIERRE HALDENWAG
M. NICOLAS ROCHE
Mlle STÉPHANIE DE LUCA

DEC. n° 101799DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Patrick BONTOUX, directeur de l'UMR n° 6181, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BONTOUX, délégation de signature est donnée à M. Pierre HALDENWAG, professeur, à M. Nicolas ROCHE, professeur et à Mlle Stéphanie de LUCA, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081412DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6181 - Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres

M. PIERRE HALDENWAG
M. NICOLAS ROCHE
Mlle STÉPHANIE DE LUCA

DEC. n° 101800DR12 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre HALDENWAG, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HALDENWAG, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Nicolas ROCHE, professeur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HALDENWAG et de M. Nicolas ROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Stéphanie de LUCA, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick BONTOUX, directeur de l'UMR n° 6181

UMR n° 6191 - Biologie végétale et microbiologie environnementales

M. THIERRY HEULIN
Mme JOSÉPHINE RAMON
Mme ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 101863DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HEULIN, délégation de signature est donnée à Mme Joséphine RAMON, cadre CEA, et à Mme Elisabeth DUSSAUZE, AI gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081491DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6191 - Biologie végétale et microbiologie environnementales

Mme JOSÉPHINE RAMON
Mme ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 101864DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joséphine RAMON, cadre CEA, adjointe du directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joséphine RAMON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth DUSSAUZE, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191

UMR n° 6193 - Institut des neurosciences cognitives de la Méditerranée

M. DRISS BOUSSAOU
MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 101822DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Driss BOUSSAOU, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081542DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6193 - Institut des neurosciences cognitives de la Méditerranée

MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 101823DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité

M. LAURENT VINAY
MME JOËLLE RUEMGARDT

DEC. n° 101824DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VINAY, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081580DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité

MME JOËLLE RUEMGARDT

DEC. n° 101825DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, AI, secrétaire gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. GILLES LACHAUD
M. PATRICK DELORME
MME AURÉLIA LOZINGOT

DEC. n° 101867DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LACHAUD, délégation de signature est donnée à M. Patrick DELORME, professeur, et à Mme Aurélia LOZINGOT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081588DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. PATRICK DELORME
MME AURÉLIA LOZINGOT

DEC. n° 101868DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick DELORME, professeur, responsable thématique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et

désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELORME, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Aurélie LOZINGOT, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206

UMR n° 6207 - Centre de physique théorique

M. MARC KNECHT
MME BRIGITTE GUARNIERI

DEC. n° 101869DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc KNECHT, directeur de l'UMR n° 6207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc KNECHT, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081584DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6207 - Centre de physique théorique

MME BRIGITTE GUARNIERI

DEC. n° 101870DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc KNECHT, directeur de l'UMR n° 6207

UMR n° 6212 - Adhésion et inflammation

M. PIERRE BONGRAND

DEC. n° 101871DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre BONGRAND, directeur de l'UMR n° 6212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 081546DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME GENEVIÈVE ROUGON
MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME FLEUR ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 101826DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Mme Régine DEMOULIN, IE, à M. Patrick GARIGLIO, IE, à Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, T, et à Mme Patricia GEORGEON, T, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081634DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

MME RÉGINE DEMOULIN
M. PATRICK GARIGLIO
MME FLEUR ENRIQUEZ-SARANO
MME PATRICIA GEORGEON

DEC. n° 101827DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Régine DEMOULIN, IE, responsable du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine DEMOULIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GARIGLIO, IE, responsable logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GARIGLIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, technicienne, adjointe responsable service administratif et financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia GEORGEON, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

UMR n° 6231 - Centre de neurobiologie-neurophysiologie de Marseille

M. ALAIN ENJALBERT
M. JEAN LOUIS CHASSAING
MME MIREILLE POGGETTI
M. YVES KLEIN
MME RITA CASO

DEC. n° 101872DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à M. Jean Louis CHASSAING, IR1, Mme Mireille POGGETTI, AI, M. Yves KLEIN, AI et Mme Rita CASO, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081408DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6231 - Centre de neurobiologie-neurophysiologie de Marseille

M. JEAN LOUIS CHASSAING
M. YVES KLEIN
MME MIREILLE POGGETTI
MME RITA CASO

DEC. n° 101873DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean Louis CHASSAING, IR1, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis CHASSAING, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves KLEIN, AI, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves KLEIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille POGGETTI, AI, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rita CASO, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

UMR n° 6233 - Institut des sciences du mouvement - Etienne Jules MAREY

M. JEAN LOUIS VERCHER
M. ERIC BERTON
MME BERNADETTE DERDERIAN-BESSON

DEC. n° 101932DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean Louis VERCHER, directeur de l'UMR n° 6233, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis VERCHER, délégation de signature est donnée à M. Eric BERTON, PU1, et Mme Bernadette DERDERIAN-BESSON, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081572DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6233 - Institut des sciences du mouvement - Etienne Jules MAREY

M. ERIC BERTON
MME BERNADETTE DERDERIAN-BESSON

DEC. n° 101933DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric BERTON, PU1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BERTON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Bernadette DERDERIAN-BESSON, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Louis VERCHER, directeur de l'UMR n° 6233

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes

M. DIDIER RAOULT
M. MICHEL DRANCOURT
MME FLORENCE FENOLLAR

DEC. n° 101874DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier RAOULT délégation de signature est donnée à M. Michel DRANCOURT, professeur, et à Mme Florence FENOLLAR, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081532DR12 du 16 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales

M. MICHEL DRANCOURT
MME FLORENCE FENOLLAR

DEC. n° 101875DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel DRANCOURT, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRANCOURT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Florence FENOLLAR, maître de conférences, responsable ITA/IATOS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier RAOULT, directeur de l'UMR n° 6236

UMR n° 6240 - Lieux, identités, espaces, activités

MME MARIE ANTOINETTE MAUPERTUIS
Mlle ANNE BIRALDACCI

DEC. n° 101936DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'UMR n° 6240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, délégation de signature est donnée à Mlle Anne BIRALDACCI, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081410DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6240 - Lieux, identités, espaces, activités

Mlle ANNE BIRALDACCI

DEC. n° 101937DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Anne BIRALDACCI, AI, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'UMR n° 6240

UMR n° 6242 - Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

M. RACHID BOUCHAKOUR
M. OLIVIER THOMAS
M. JEAN-LUC AUTRAN
MME MIREILLE FAURE

DEC. n° 101876DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid BOUCHAKOUR, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, et à Mme Mireille FAURE, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081493DR12 du 23 mai 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6242 - Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

M. OLIVIER THOMAS
M. JEAN-LUC AUTRAN
MME MIREILLE FAURE

DEC. n° 101877DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille FAURE, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR n° 6242

UMR n° 6263 - Institut des sciences moléculaires de Marseille
M. JEAN ANTOINE RODRIGUEZ
M. ALAIN GIORGI

DEC. n° 101828DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean Antoine RODRIGUEZ, directeur de l'UMR n° 6263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Antoine RODRIGUEZ, délégation de signature est donnée à M. Alain GIORGI, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081446DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6263 - Institut des sciences moléculaires de Marseille
M. ALAIN GIORGI

DEC. n° 101829DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain GIORGI, IE, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Antoine RODRIGUEZ, directeur de l'UMR n° 6263

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique

M. FRANÇOIS CARLOTTI
MME MARTINE APERIO

DEC. n° 101878DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CARLOTTI, délégation de signature est donnée à Mme Martine APERIO, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 091650DR12 du 4 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique

MME MARTINE APERIO

DEC. n° 101879DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Martine APERIO, TCE, responsable financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. ERIC KAJFASZ
M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 101834DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric KAJFASZ, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU, IR, à Mme Marie-Thérèse DONEL, IE, et à M. Guy INGARSIA, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081427DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 101835DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Rémy POTHEAU, IR, directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Thérèse DONEL, IE, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU et de Mme Marie-Thérèse DONEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Guy INGARSIA, IE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

MME GHISLAINE ALLEAUME
M. FRANÇOIS SIINO
MME CÉLINE HOVAGUIMIAN

DEC. n° 101880DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Ghislaine ALLEAUME, directrice de l'UMR n° 6568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine ALLEAUME, délégation de signature est donnée à M. François SIINO, IR2 et à Mme Céline HOVAGUIMIAN, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081534DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

M. FRANÇOIS SIINO
MME CÉLINE HOVAGUIMIAN

DEC. n° 101881DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François SIINO, IR2, secrétaire scientifique à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SIINO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Céline HOVAGUIMIAN, AI, chargée de la gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine ALLEAUME, directrice de l'UMR n° 6568

UMR n° 6570 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale-Méditerranée

M. JEAN-MARIE GUILLON
M. CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 1011836DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie GUILLON, directeur de l'UMR n° 6570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie GUILLON, délégation de signature est donnée à M. Claude BRUGGIAMOSCA, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081435DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6570 - Temps, espaces, langages, Europe méridionale-Méditerranée

M. CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 101837DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude BRUGGIAMOSCA, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie GUILLON, directeur de l'UMR n° 6570

UMR n° 6571 - Institut de recherche sur le sud-est asiatique

M. FRANÇOIS ROBINNE
M. BRUNO FOURGEAUD

DEC. n° 101915DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François ROBINNE, directeur de l'UMR n° 6571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROBINNE, délégation de signature est donnée à M. Bruno FOURGEAUD, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081422DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6571 - Institut de recherche sur le sud-est asiatique

M. BRUNO FOURGEAUD

DEC. n° 101916DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno FOURGEAUD, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François ROBINNE, directeur de l'UMR n° 6571

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian – Archéologie méditerranéenne et africaine

M. DOMINIQUE GARCIA
MME MARIE-BRIGITTE CARRE
MME CRISTEL LANATA

DEC. n° 101884DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, CR1 et à Mme Cristel LANATA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081594DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian – Archéologie méditerranéenne et africaine

MME MARIE-BRIGITTE CARRE
MME CRISTEL LANATA

DEC. n° 101885DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, CR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Brigitte CARRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Cristel LANATA, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573

UMR n° 6578 - Anthropologie bioculturelle

M. MICHEL SIGNOLI
M. GEORGES LEONETTI

DEC. n° 101838DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SIGNOLI, directeur de l'UMR n° 6578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SIGNOLI, délégation de signature est donnée à M. Georges LEONETTI, PUPH, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 091647DR12 du 27 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6578 - Anthropologie bioculturelle

M. GEORGES LEONETTI

DEC. n° 101839DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Georges LEONETTI, PUPH, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SIGNOLI, directeur de l'UMR n° 6578

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix Marseille

M. JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN
MME ISABELLE MAUDUECH
MME ANNE PEGUIN-FEISSOLLE
M. ALAIN TRANNOY

DEC. n° 101840DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de l'UMR n° 6579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoît ZIMMERMANN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MAUDUECH, IE2, à Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, DR2 et à M. Alain TRANNOY, directeur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081452DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix Marseille

MME ISABELLE MAUDUECH
MME ANNE PEGUIN-FEISSOLLE
M. ALAIN TRANNOY

DEC. n° 101841DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle MAUDUECH, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAUDUECH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, DR2, chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAUDUECH et de Mme Anne PEGUIN-FEISSOLLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain TRANNOY, directeur d'études à l'EHESS et directeur de l'IDEP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de l'UMR n° 6579

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative

M. DIONIGI ALBERA
M. MARC BORDIGONI

DEC. n° 101842DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dionigi ALBERA, délégation de signature est donnée à M. Marc BORDIGONI, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081642DR12 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne européenne et comparative

M. MARC BORDIGONI

DEC. n° 101843DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc BORDIGONI, IR hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. MICHEL PROVANSAL
M. PATRICE LE GAL
MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 101844DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PROVANSAL, délégation de signature est donnée à M. Patrice le GAL, DR2 et à Mme Mireille ZELLER, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081437DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. PATRICE LE GAL
MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 101845DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrice le GAL, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice le GAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille ZELLER, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

M. LOUNÈS TADRIST
MME ELIZABETH GUZZELLI
M. ERIC DANIEL

DEC. n° 101846DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Lounès TADRIST, directeur de l'UMR n° 6595, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lounès TADRIST, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth GUAZZELLI, DR et à M. Eric DANIEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081507DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

MME ELIZABETH GUAZZELLI
M. ERIC DANIEL

DEC. n° 101847DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elizabeth GUAZZELLI, DR, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elizabeth GUAZZELLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric DANIEL, professeur, directeur du département mécanique énergétique de Polytech.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lounès TADRIST, directeur de l'UMR n° 6595

UMR n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale

M. PATRICK COZZONE
MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 101848DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick COZZONE, directeur de l'UMR n° 6612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COZZONE, délégation de signature est donnée à Mme Monique BERNARD, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081512DR12 du 14 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale

MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 101849DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Monique BERNARD, DR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité

tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick COZZONE, directeur de l'UMR n° 6612

UMR n° 6632 - Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

M. JÉRÔME LOS
M. BRUNO TORRESANI

DEC. n° 101886DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jérôme LOS, directeur de l'UMR n° 6632, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LOS, délégation de signature est donnée à M. Bruno TORRESANI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081569DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6632 - Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

M. BRUNO TORRESANI

DEC. n° 101887DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno TORRESANI, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme LOS, directeur de l'UMR n° 6632

UMR n° 6636 - Laboratoire européen de préhistoire Europe - Afrique

M. ROBERT CHENORKIAN
MME YVETTE BARNIER

DEC. n° 101938DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert CHENORKIAN, directeur de l'UMR n° 6636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert CHENORKIAN, délégation de signature est donnée à Mme Yvette BARNIER, IE1HC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081565DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6636 - Laboratoire européen de préhistoire Europe - Afrique

MME YVETTE BARNIER

DEC. n° 101939DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Yvette BARNIER, IE1HC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert CHENORKIAN, directeur de l'UMR n° 6636

UMR n° 8562 - Centre Norbert Elias

M. JEAN BOUTIER

MME SUZANNE DE CHEVEIGNE

M. RICHARD VINUESA

DEC. n° 101944DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean BOUTIER, directeur de l'UMR n° 8562, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean BOUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Suzanne de CHEVEIGNE, directrice de recherche au CNRS, et à M. Richard VINUESA, technicien au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081563DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 8562 - Centre Norbert Elias

MME SUZANNE DE CHEVEIGNE

M. RICHARD VINUESA

DEC. n° 101945DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Suzanne de CHEVEIGNE, directrice de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Suzanne de CHEVEIGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Richard VINUESA, technicien au CNRS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BOUTIER, directeur de l'UMR n° 8562

FRE n° 3315 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL FLORENZANO

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 101807DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel FLORENZANO, directeur de la FRE n° 3315, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FLORENZANO, délégation de signature est donnée à M. Michel BERTHELOT, IR hors classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081586DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

FRE n° 3315 - Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 101808DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BERTHELOT, IR, hors classe, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FLORENZANO, directeur de la FRE n° 3315

IFR n° 11 - Institut fédératif de recherche Jean Roche de neurosciences

M. ALAIN ENJALBERT

M. CHRISTIAN REIL

DEC. n° 101942DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'IFR n° 11, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à M. Christian REIL, IEHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081530DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 11 - Institut fédératif de recherche Jean Roche de neurosciences

M. CHRISTIAN REIL

DEC. n° 101943DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian REIL, IEHC, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'IFR n° 11

IFR n° 131 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

M. BRUNO POU CET
MME COLETTE POURPE

DEC. n° 101811DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno POU CET, directeur de l'IFR n° 131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Mme Colette POURPE, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081416DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 131 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

MME COLLETTE POURPE

DEC. n° 101812DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Collette POURPE, AI, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous

les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POU CET, directeur de l'IFR n° 131

IFR n° 134 - Sciences humaines économiques et sociales de la santé d'Aix-Marseille

M. JEAN-PAUL MOATTI
MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 101813DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MOATTI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Catherine DARDEL, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081528DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 134 - Sciences humaines économiques et sociales de la santé d'Aix-Marseille

MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 101814DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée Mme Marie-Catherine DARDEL, TCS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

M. GUY DUBREUIL
MME LAURA DESMIS

DEC. n° 101907DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy DUBREUIL, délégation de signature est donnée à Mme Laura DESMIS, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081600DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

MME LAURA DESMIS

DEC. n° 101908DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Laura DESMIS, TCN, secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

MME GIOVANNA CHIMINI
MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 101894DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Giovanna CHIMINI, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081542DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 101895DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, TCN, secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. PASCAL CHOSSAT
M. JULIEN STEFANINI
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101892DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CHOSSAT, délégation de signature est donnée à M. Julien STEFANINI, IE et à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081598DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. JULIEN STEFANINI
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 101893DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, IE, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, TCE, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822

UMS n° 2244 - Département Gassendi

M. ROGER MALINA
MME SYLVIE IMBERT
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 101896DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger MALINA, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche, et à Mme Sylviane GUYOT, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081638DR12 du 28 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 2244 - Département Gassendi

MME SYLVIE IMBERT
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 101897DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche, administratrice de l'UMS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie IMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane GUYOT, IE2, administratrice du département « connaissances des diffusions ».

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244

UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte

M. MARIN DACOS
MLLE LISA GEORGES
MLLE INÈS SECONDAT DE MONTESQUIEU

DEC. n° 101898DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'UMS n° 3287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marin DACOS, délégation de signature est donnée à Mlle Lisa GEORGES, IE2 et à Mlle Inès SECONDAT de MONTESQUIEU, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081606DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 3287 - Centre pour l'édition électronique ouverte

MLLE LISA GEORGES
MLLE INÈS SECONDAT DE MONTESQUIEU

DEC. n° 101899DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Lisa GEORGES, IE2, chargée d'édition, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Lisa GEORGES, IE2, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Inès SECONDAT de MONTESQUIEU, IE2, responsable pôle édition.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marin DACOS, directeur de l'UMS n° 3287

FR n° 3098 - Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux

M. JOËL GUIOT
MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 101804DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Joël GUIOT, directeur de la FR n° 3098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël GUIOT, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081439DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

FR n° 3098 - Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux

MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 101805DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle CAVALIERI, IE1, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël GUIOT, directeur de la FR n° 3098

DR14 - Midi Pyrénées

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

M. RAJA CHATILA
M. JEAN-LOUIS SANCHEZ
M. ALAIN FILIPOWICZ
MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100036DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Raja CHATILA, directeur de l'UPR n° 8001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raja CHATILA, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis SANCHEZ, DR2, à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC et à Mme Régine DURAN, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes

M. JEAN-LOUIS SANCHEZ
M. ALAIN FILIPOWICZ
MME RÉGINE DURAN

DEC. n° 100037DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SANCHEZ, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SANCHEZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SANCHEZ et de M. Alain FILIPOWICZ délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Régine DURAN, IE1, responsable du service gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Raja CHATILA, directeur de l'UPR n° 8001

UPR n° 8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales

M. JEAN-PIERRE LAUNAY
M. MICHEL ERRECART
M. ANDRÉ GOURDON

DEC. n° 100016DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR n° 8011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Michel ERRECART, IR2, et à M. André GOURDON, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales

M. MICHEL ERRECART
M. ANDRÉ GOURDON

DEC. n° 100017DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel ERRECART, IR2, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ERRECART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. André GOURDON, DR2, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Jean-Pierre LAUNAY, directeur de l'UPR n° 8011

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

M. PASCAL GAMAS
M. DAVID BARKER
MME MADELEINE FORTUNE
MME CHRISTINE SOUCASSE

DEC. n° 100026DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GAMAS, délégation de signature est donnée à M. David BARKER, DR2, à Mme Madeleine FORTUNE, IEHC et à Mme Christine SOUCASSE, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

M. DAVID BARKER
MME MADELEINE FORTUNE
MME CHRISTINE SOUCASSE

DEC. n° 100027DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. David BARKER, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David BARKER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Madeleine FORTUNE, IEHC, responsable administratif et financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David BARKER et de Mme Madeleine FORTUNE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine SOUCASSE, TCE, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. MICHEL BOILEAU
M. JEAN-PIERRE RAYMOND
M. JEAN-PIERRE CATTIAUX
M. YANNICK BOURLES
MME KARIMA HILAL

DEC. n° 100106DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à M. Michel BOILEAU, directeur de l'UMR n° 5219, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOILEAU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre RAYMOND, PR, à M. Jean-Pierre CATTIAUX, PREX, à M. Yannick BOURLES, IR, et à Mme Karima HILAL, ASI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. JEAN-PIERRE RAYMOND
M. JEAN-PIERRE CATTIAUX
M. YANNICK BOURLES
MME KARIMA HILAL

DEC. n° 100107DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre RAYMOND, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination

des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre RAYMOND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre CATTIAUX, PREX, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre RAYMOND et de M. Jean-Pierre CATTIAUX délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannick BOURLES, IR, responsable administratif.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre RAYMOND, de M. Jean-Pierre CATTIAUX et de M. Yannick BOURLES délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Karima HILAL, ASI, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Michel BOILEAU, directeur de l'UMR n° 5219

UMR n° 5505 - Institut de recherche informatique de Toulouse

M. LOUIS FARIÑAS DEL CERRO
M. MICHEL DAYDE
M. CLAUDE CHRISMENT
M. JEAN-LUC SOUBIE

DEC. n° 100091DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Louis FARIÑAS del CERRO, directeur de l'UMR n° 5505, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FARIÑAS del CERRO, délégation de signature est donnée à M. Michel DAYDE, Pr, à M. Claude CHRISMENT, Pr, et à M. Jean-Luc SOUBIE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5505 - Institut de recherche informatique de Toulouse

M. MICHEL DAYDE
M. CLAUDE CHRISMENT
M. JEAN-LUC SOUBIE

DEC. n° 100092DR14 du 24-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel DAYDE, Pr, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAYDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Claude CHRISMENT, Pr, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAYDE et de M. Claude CHRISMENT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Luc SOUBIE, IE, secrétaire général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Louis FARIÑAS del CERRO, directeur de l'UMR n° 5505

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

M. YVES DU PENHOAT
MME CATHERINE JEANDEL
M. PHILIPPE MAISONGRANDE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 100075DR14 du 23-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves du PENHOAT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine JEANDEL, DR1, à M. Philippe MAISONGRANDE, ingénieur et à Mme Nadine LACROUX, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

MME CATHERINE JEANDEL
M. PHILIPPE MAISONGRANDE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 100076DR14 du 29-03-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine JEANDEL, DR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JEANDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe MAISONGRANDE, ingénieur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JEANDEL et de M. Philippe MAISONGRANDE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine LACROUX, AI, responsable du service gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566

UMR n° 5572 - Laboratoire d'astrophysique de Toulouse-Tarbes

MME SYLVIE ROQUES
M. JEAN-LUC ATTEIA
M. ALEXANDRE BAUDRIMONT

DEC. n° 100014DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Sylvie ROQUES, directrice de l'UMR n° 5572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ROQUES, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc ATTEIA, ASTR, et à M. Alexandre BAUDRIMONT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5572 - Laboratoire d'astrophysique de Toulouse-Tarbes

M. JEAN-LUC ATTEIA
M. ALEXANDRE BAUDRIMONT

DEC. n° 100015DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ATTEIA, ASTR, responsable du GIGT, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc ATTEIA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alexandre BAUDRIMONT, AI, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Sylvie ROQUES, directrice l'UMR n° 5572

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

MME MONIQUE MAUZAC
MME NADIA LAOUAF
M. CHRISTOPHE MINGOTAUD
M. FRANÇOIS COUDERC

DEC. n° 100069DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Monique MAUZAC, directrice de l'UMR n° 5623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique MAUZAC, délégation de signature est donnée à Mme Nadia LAOUAF, AI, à M. Christophe MINGOTAUD, DR et à M. François COUDERC, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

MME NADIA LAOUAF
M. CHRISTOPHE MINGOTAUD
M. FRANÇOIS COUDERC

DEC. n° 100070DR14 du 29-03-2010

Délégation est donnée à Mme Nadia LAOUAF, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia LAOUAF, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe MINGOTAUD, DR, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia LAOUAF et de M. Christophe MINGOTAUD délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François COUDERC, PR, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Monique MAUZAC, directeur de l'UMR n° 5623

URA n° 1875 - Sciences de l'univers au CERFACS

M. LAURENT TERRAY
M. JEAN-CLAUDE ANDRE

DEC. n° 100061DR14 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Laurent TERRAY, directeur de l'URA n° 1875, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TERRAY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude ANDRE, DIR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1875 - Sciences de l'univers au CERFACS

M. JEAN-CLAUDE ANDRE

DEC. n° 100062DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude ANDRE, DIR, directeur du CERFACS, à l'effet de signer au nom de la déléguée

régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent TERRAY, directeur de l'URA n° 1875

FRE n° 2960 - Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse

M. ERIC CRUBEZY
M. BERTRAND LUDES
M. JEAN-MICHEL DUGOUJON
MME LINE HILLAT

DEC. n° 100104DR14 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Eric CRUBEZY, directeur de la FRE n° 2960 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CRUBEZY, délégation de signature est donnée à M. Bertrand LUDES, Pr, à M. Jean-Michel DUGOUJON, DR et à Mme Line HILLAT, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 2960 - Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse

M. BERTRAND LUDES
M. JEAN-MICHEL DUGOUJON
MME LINE HILLAT

DEC. n° 100105DR14 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand LUDES, Pr, enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LUDES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Michel DUGOUJON, DR, directeur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LUDES et de M. Jean-Michel DUGOUJON délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Line HILLAT, TCS, secrétaire-gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric CRUBEZY, directeur de la FRE n° 2960

FRE n° 3213 - Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement

M. ALAIN DE RYCK
M. RADU BARNA
M. ANGE NZIHOU

DEC. n° 100112DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à M. Alain de RYCK, directeur de la FRE n° 3213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain de RYCK, délégation de signature est donnée à M. Radu BARNA, Pr, et à M. Ange NZIHOU, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 3213 - Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement

M. RADU BARNA
M. ANGE NZIHOU

DEC. n° 100113DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à M. Radu BARNA, Pr, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Radu BARNA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Ange NZIHOU, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain de RYCK, directeur de la FRE n° 3213

IFR n° 40 - Agrobiosciences, interactions et biodiversité

MME DOMINIQUE ROBY
MME SOPHIE GUILHEM

DEC. n° 100034DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique ROBY, directrice de l'IFR n° 40, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ROBY, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GUILHEM, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

IFR n° 40 - Agrobiosciences, interactions et biodiversité

MME SOPHIE GUILHEM

DEC. n° 100035DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sophie GUILHEM, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Dominique ROBY, directeur de l'IFR n° 40

UMS n° 3039 - Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant

MME MARTINE KNIBIEHLER
MME SANDRINE BARRERE

DEC. n° 100110DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à Mme Martine KNIBIEHLER, directrice de l'UMS n° 3039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine KNIBIEHLER, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BARRERE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 3039 - Centre de ressources technologiques pour recherches interdisciplinaires autour du vivant

MME SANDRINE BARRERE

DEC. n° 100111DR14 du 11-03-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine BARRERE, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine KNIBIEHLER, directrice de l'UMS n° 3039

DR16 - Paris Michel-Ange

USR n° 3136 - Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales

M. MICHEL PERALDI
MME LOUBNA MAURADY
MME KHADIJA CHABRAOUI

DEC. n° 100047DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PERALDI, directeur de l'USR n° 3136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PERALDI, délégation est donnée à Mme Loubna MAURADY, assistante de direction, et à Mme Khadija CHABRAOUI, gestionnaire CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMI n° 3218 - joint robotics laboratory (CRT-CNRS-AIST JRL)

M. ABDERRAHMANE KHEDDAR

DEC. n° 100077DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Abderrahmane KHEDDAR, directeur de l'UMI n° 3218 à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. FÉLIX ULMER
M. BACHIR BEKKA
M. BERNARD DELYON
M. CHRISTOPHE CHEVERRY
MME CHANTAL HALET

DEC. n° 100018DR17 du 30-03-2010

Délégation est donnée à M. Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix ULMER, délégation de signature est donnée à M. Bachir BEKKA, professeur, à M. Bernard DELYON, professeur, à M. Christophe CHEVERRY, professeur, et à Mme Chantal HALET, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. BACHIR BEKKA
M. BERNARD DELYON
M. CHRISTOPHE CHEVERRY
MME CHANTAL HALET

DEC. n° 100019DR17 du 02-04-2010

Délégation est donnée à M. Bachir BEKKA, professeur, à M. Bernard DELYON, professeur, à M. Christophe CHEVERRY, professeur et à Mme Chantal HALET, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

M. JEAN-LUC ADAM
M. CHRISTIAN BRUNEAU
M. JEAN-CLAUDE GUILLEMIN
MME MARYLINE GUILLOUX-VIRY
M. ZHANG XIANG-HUA
MME YVELISE RASKIN

DEC. n° 100016DR17 du 08-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche, à M. Christian BRUNEAU, ingénieur de recherche, à M. Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de recherche, Mme Maryline GUILLOUX-VIRY, professeure, à M. Zhang XIANG-HUA, directeur de recherche et à Mme Yvelise RASKIN, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMS n° 3343 - Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

M. PHILIPPE DAVY
MME NADINE FOUILLE
M. PHILIPPE VANDENKOORNHUYSE

DEC. n° 100015DR17 du 25-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe DAVY, directeur de l'UMS n° 3343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAVY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine FOUILLE, assistante-ingénieure et à M. Philippe VANDENKOORNHUYSE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMS n° 3343 - Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

MME NADINE FOUILLE
M. PHILIPPE VANDENKOORNHUYSE

DEC. n° 100017DR17 du 06-04-2010

Délégation est donnée à Mme Nadine FOUILLE, assistante-ingénieure et à M. Philippe VANDENKOORNHUYSE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DAVY, directeur de l'UMS n° 3343

DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire

M. VINCENT VILLERET
MME INÈS BONET

DEC. n° 10D021DR18 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Vincent VILLERET, directeur de l'USR n° 3078, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VILLERET, délégation de signature est donnée à Mme Inès BONET, ingénieure d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 08D008DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

USR n° 3185 - Maison européenne des sciences de l'homme et de la société

MME FABIANNE BLAISE
MME EMLINE HUART

DEC. n° 10D005DR18 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Fabienne BLAISE, directrice de l'USR n° 3185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne BLAISE, délégation de signature est donnée à Mlle Emeline HUART, IGE, secrétaire générale aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D071DR18 du 17 juillet 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6007 - Laboratoire réactivité et chimie des solides

M. MATHIEU MORCRETTE
MME SYLVIE GRUGEON
MME ANNE CHARBONNIER

DEC. n° 10D032DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'UMR n° 6007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu MORCRETTE, délégation de signature est donnée à et Mme Sylvie GRUGEON, ingénieure de recherche et à Mme Anne CHARBONNIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D004DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6022 - Génie enzymatique et cellulaire - Reconnaissance moléculaire et catalyse

M. ALAIN FRIBOULET
MME CHRISTIANE HERVAGAUT

DEC. n° 10D038DR18 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Alain FRIBOULET, directeur de l'UMR n° 6022 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FRIBOULET, délégation de signature est donnée à Mme Christiane HERVA-GAULT, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D038DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6054 - Centre universitaire de recherches sur l'action publique et politique, épistémologie et sciences sociales

M. FRÉDÉRIC LEBARON

M. JEAN-PIERRE LE BOURHIS

DEC. n° 10D037DR18 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric LEBARON, directeur de l'UMR n° 6054 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LEBARON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LE BOURHIS, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D079DR18 du 4 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6140 - Laboratoire amiénois de mathématique fondamentale appliquée

M. OLIVIER GOUBET

M. FABIEN DURAND

DEC. n° 10D007DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier GOUBET, directeur de l'UMR n° 6140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GOUBET, délégation de signature est donnée à M. Fabien DURAND, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D040DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6219 - Laboratoire des glucides

MME FLORENCE DJEDAINI-PILARD

DEC. n° 10D025DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Florence DJEDAINI-PILARD, directrice de l'UMR n° 6219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D031DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6253 - Laboratoire Roberval unité de recherche

M. JEAN-MARC ROELANDT

DEC. n° 10D039DR18 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc ROELANDT, directeur de l'UMR n° 6253 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D052DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6599 - Heuristique et diagnostic des systèmes complexes

M. ALI CHARARA

DEC. n° 10D012DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Ali CHARARA, directeur de l'UMR n° 6599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D005DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 6600 - Biomécanique et bioingénierie

MME MARIE-CHRISTINE HO BA THO
MME CATHERINE LACOURT

DEC. n° 10D009DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'UMR n° 6600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine HO BA THO, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT, secrétaire, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 5 000 €.

La décision n° 08D006DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8019 - Centre Lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques

M. NICOLAS VANEECLOO

DEC. n° 10D028DR18 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas VANEECLOO, directeur de l'UMR n° 8019, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D002DR18 du 1^{er} avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8022 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille

MME SOPHIE TISON
M. PIERRE BOULET

DEC. n° 10D036DR18 du 10-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sophie TISON, directrice de l'UMR n° 8022 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie TISON, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D003DR18 du 1^{er} avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8025 - Centre d'histoire judiciaire

M. SERGE DAUCHY
MME VÉRONIQUE DEMARS-SION

DEC. n° 10D027DR18 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Serge DAUCHY, directeur de l'UMR n° 8025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge DAUCHY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique DEMARS-SION, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D014DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8026 - Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales

M. JEAN-GABRIEL CONTAMIN
MME VIRGINIE GUIRAUDON
M. YOUNÈS HADDADI

DEC. n° 10D026DR18 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel CONTAMIN, directeur de l'UMR n° 8026, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel CONTAMIN, délégation de signature est donnée à Mme Virginie GUIRAUDON, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie GUIRAUDON, délégation de signature est donnée à M. Younès HADDADI, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D056DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8107 - Laboratoire de mécanique de Lille

M. MICHEL STANISLAS

DEC. n° 10D043DR18 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel STANISLAS, directeur de l'UMR n° 8107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D058DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8161 - Laboratoire : Approches génétiques, fonctionnelles et structurales des cancers

M. YVAN DE LAUNOIT
M. PHILIPPE BOUTIN
MME FRANCINE CLUCKERS
M. FRÉDÉRIC LEFEBVRE

DEC. n° 10D016DR18 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Yvan de LAUNOIT, directeur de l'UMR n° 8161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan de LAUNOIT, délégation de signature est donnée à M. Philippe BOUTIN, secrétaire général, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUTIN, délégation de signature est donnée à Mme Francine CLUCKERS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus, pour les documents relatifs à la gestion des dossiers de personnel et des missions et à M. Frédéric LEFEBVRE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus, pour les documents relatifs à la gestion financière de l'UMR.

La décision n° 09D024DR18 du 15 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8163 - Savoirs, textes, langage

M. CHRISTIAN BERNER
MME DANY AMIOT

DEC. n° 10D014DR18 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Christian BERNER, directeur de l'UMR n° 8163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BERNER, délégation de signature est donnée à Mme Dany AMIOT, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D12DR18 du 22 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8164 - Histoire, archéologie, littérature des mondes anciens - Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille

M. DIDIER DEVAUCHELLE
M. STÉPHANE BENOIST
MME CHRISTINE AUBRY

DEC. n° 10D020DR18 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Didier DEVAUCHELLE, directeur de l'UMR n° 8164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DEVAUCHELLE, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BENOIST, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BENOIST, délégation de signature est donnée à Mme Christine AUBRY, IGE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D027DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8179 - Lille - économie et management

M. Benoît DEMIL
M. KRISTIAAN KERSTENS

DEC. n° 10D017DR18 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Benoît DEMIL, directeur de l'UMR n° 8179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît DEMIL, délégation de signature est donnée à M. Kristiaan KERSTENS, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D019DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8181 - Unité de catalyse et chimie du solide

M. LIONEL MONTAGNE
M. FRANCK DUMEIGNIL
MME BARBARA DECLERCK

DEC. n° 10D006DR18 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Lionel MONTAGNE, directeur de l'UMR n° 8181, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MONTAGNE, délégation de signature est donnée à M. Franck DUMEIGNIL, directeur-adjoint, et à Mme Barbara DECLERCK, gestionnaire principale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D044DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8187 - Laboratoire d'océanologie et de géosciences

M. François SCHMITT

DEC. n° 10D029DR18 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. François SCHMITT, directeur de l'UMR n° 8187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D057DR18 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8188 - Centre de recherche en informatique de Lens

M. ERIC GREGOIRE
M. MANUEL DEMONT

DEC. n° 10D031DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric GREGOIRE, directeur de l'UMR n° 8188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GREGOIRE, délégation de signature est donnée à M. Manuel DEMONT, administrateur gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 09D008DR18 du 10 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8199 - Génomique et maladies métaboliques

M. PHILIPPE FROGUEL
M. JÉRÔME DELPLANQUE

DEC. n° 10D033DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'UMR n° 8199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, délégation de signature est donnée à M. Jérôme DELPLANQUE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 07D002DR18 du 1^{er} janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8207 - Unité matériaux et transformations

M. ALEXANDRE LEGRIS
M. HUGUES LEROUX
MME CORINNE BOREL

DEC. n° 10D050DR18 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Alexandre LEGRIS, directeur de l'UMR n° 8207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre LEGRIS, délégation de signature est donnée à M. Hugues LEROUX, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues LEROUX, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BOREL, gestionnaire principale, pour les commandes courantes, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 09D023DR18 du 15 octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8516 - Unité de chimie moléculaire et de spectroscopie

M. GUY BUNTINX
M. HERVÉ VEZIN
MME BRIGITTE LAYOUS

DEC. n° 10D013DR18 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Guy BUNTINX, directeur de l'UMR n° 8516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BUNTINX, délégation de signature est donnée à M. Hervé VEZIN, directeur-adjoint et à Mme Brigitte LAYOUS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D009DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8518 - Laboratoire d'optique atmosphérique

M. FRÉDÉRIC PAROL
MME ISABELLE CHIAPELLO

DEC. n° 10D019DR18 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric PAROL, directeur de l'UMR n° 8518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PAROL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CHIAPELLO, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D007DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie

M. LIONEL BUCHAILLOT
M. GILLES DAMBRINE
M. DOMINIQUE PACOT
MME CAROLE BROUX

DEC. n° 10D008DR18 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'UMR n° 8520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BUCHAILLOT, délégation de signature est donnée à M. Gilles DAMBRINE, ingénieur de recherche, ou à M. Dominique PACOT, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DAMBRINE ou de M. Dominique PACOT, délégation de signature est donnée à Mme Carole BROUX, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D018DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8522 - Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère

M. JEAN-FRANÇOIS PAUWELS

DEC. n° 10D034DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François PAUWELS, directeur de l'UMR n° 8522, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D043DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8523 - Laboratoire de physique des lasers

M. GEORGES WLODARCZAK
M. WALTER KOLNIERZAK

DEC. n° 10D052DR18 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Georges WLODARCZAK, directeur de l'UMR n° 8523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges WLODARCZAK, délégation de signature est donnée à M. Walter KOLNIERZAK, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D069DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8524 - Laboratoire Painlevé

M. CHRISTOPHE BESSE
M. CATALIN BADEA

DEC. n° 10D018DR18 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Christophe BESSE, directeur de l'UMR n° 8524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BESSE, délégation de signature est donnée à M. Catalin BADEA, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D021DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8529 - Institut de recherches historiques du septentrion

M. DANIEL DUBUISSON
MME MARTINE AUBRY

DEC. n° 10D049DR18 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Daniel DUBUISSON, directeur de l'UMR n° 8529, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DUBUISSON, délégation de signature est donnée à Mme Martine AUBRY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 06D022DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8576 - Unité de glycobiochimie structurale et fonctionnelle

M. JEAN-CLAUDE MICHALSKI

DEC. n° 10D035DR18 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'UMR n° 8576, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D047DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2875 - Topologie algébrique et applications

M. BENOIT FRESSE

DEC. n° 10D058DR18 du 12-04-2010

Délégation est donnée à Benoit FRESSE, directeur du GDR n° 2875, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D037DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FRE n° 3249 - Laboratoire de neurobiologie des annélides

M. MICHEL SALZET

MME ISABELLE FOURNIER

DEC. n° 10D015DR18 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel SALZET, responsable de la FRE n° 3249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SALZET, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle FOURNIER, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 08D055DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FRE.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FRE n° 3291 - Laboratoire de neurosciences fonctionnelles et pathologies

MME MURIEL BOUCART

DEC. n° 10D045DR18 du 15-02-2010

Délégation est donnée à Mme Muriel BOUCART, responsable de la FRE n° 3291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D014DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FRE.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FRE n° 3303 - Laboratoire d'automatique, de génie informatique et signal

M. PHILIPPE VANHEEGHE

DEC. n° 10D046DR18 du 22-03-2010

Délégation est donnée à M. Philippe VANHEEGHE, responsable de la FRE n° 3303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D068DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FRE.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FRE n° 3304 - Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines

M. THIERRY-MARIE GUERRA

M. ERIC MARKIEWICZ

M. RENÉ MANDIAU

DEC. n° 10D022DR18 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Thierry-Marie GUERRA, responsable de la FRE n° 3304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry-Marie GUERRA, délégation de signature est donnée à M. Eric MARKIEWICZ, directeur du pôle de recherches « Transports durables », pour la partie mécanique, et à M. René MANDIAU, pour la partie informatique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D038DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FRE.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 2638 - Institut Michel-Eugène Chevreul

M. JEAN-MARC LEFEBVRE

DEC. n° 10D030DR18 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LEFEBVRE, directeur de la FR n° 2638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 06D035DR18 du 3 janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FR.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 2956 - Fédération de recherche mathématique du Nord-Pas-de-Calais

M. CATALIN BADEA

DEC. n° 10D041DR18 du 15-02-2010

Délégation est donnée à M. Catalin BADEA, directeur de la FR n° 2956, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FR.

La décision n° 08D022DR18 du 1^{er} janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3024 - Institut de recherche sur composants logiciels matériels pour l'information et la communication

M. PAUL-ALAIN ROLLAND

DEC. n° 10D042DR18 du 17-03-2010

Délégation est donnée à M. Paul-Alain ROLLAND, directeur de la FR n° 3024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de la FR.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

DR19 - Normandie

UPR n° 3266 - Grand accélérateur national d'ions lourds

M. ANTOINE KAHWATI

DEC. n° 100002DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine KAHWATI, attaché d'administration de la recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sydney GALES, directeur de l'UPR n° 3266

UMR n° 6072 - Groupe de recherche en informatique, image, automatique et instrumentation de Caen

M. MOHAMMED M'SAAD

MME AGNÈS ZANNIER

DEC. n° 100031DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Mohammed M'SAAD, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohammed M'SAAD délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Agnès ZANNIER, technicienne de la recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Etienne GRANDJEAN, directeur de l'UMR n° 6072

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

M. GÉRARD GRANCHER

DEC. n° 100050DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard GRANCHER, ingénieur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry de la RUE, directeur de l'UMR n° 6085

UMR n° 6139 - Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

M. FRANCESCO AMOROSO

DEC. n° 100140DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Francesco AMOROSO, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard LECLERC, directeur de l'UMR n° 6139

UMR n° 6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

M. RICHARD RIZK
M. EMMANUEL BALANZAT

DEC. n° 100036DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Richard RIZK, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard RIZK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Emmanuel BALANZAT, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge BOUFFARD, directeur de l'UMR n° 6252

UMR n° 6266 - Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

M. THIERRY SAINT GERAND
MME SYLVIE VERITE-BELIN

DEC. n° 100149DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry SAINT GERAND, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry SAINT GERAND, professeur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie VERITE-BELIN, technicienne, pour les missions et les commandes à hauteur de 1 000 €.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BUSSI, directeur de l'UMR n° 6266

UMR n° 6270 - Polymères, biopolymères, surfaces

M. THIERRY JOUENNE
M. LAURENT COQUET
M. DIDIER LE CERF

DEC. n° 100057DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry JOUENNE, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry JOUENNE, directeur de recherche, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent COQUET, ingénieur d'études.

Délégation est donnée à M. Didier le CERF, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 concernant le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy-Alain JUNTER, directeur de l'UMR n° 6270

UMR n° 6507 - Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique

MME MARIE-CÉCILE HÉLAINE

DEC. n° 100042DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Cécile HÉLAINE, assistante-ingénieure, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'UMR n° 6507

UMR n° 6534 - Laboratoire de physique corpusculaire de Caen

M. DOMINIQUE DURAND
MME MICHÈLE DE CLAVERIE

DEC. n° 100034DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique DURAND, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DURAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle de CLAVERIE, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude STECKMEYER, directeur de l'UMR n° 6534

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

M. JEAN QUELLIEN
M. BENOÎT MARPEAU

DEC. n° 100027DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean QUELLIEN, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean QUELLIEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Benoît MARPEAU, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent MILLIOT, directeur de l'UMR n° 6583

UMR n° 6614 - Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

M. CLAUDE ROZE
MME VANESSA PICARD

DEC. n° 100052DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude ROZE, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ

du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROZE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Vanessa PICARD, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'UMR n° 6614

UMR n° 6634 - Groupe de physique des matériaux

M. PHILIPPE PAREIGE
M. BERNARD DECONIHOUT

DEC. n° 100054DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAREIGE, professeur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard DECONIHOUT, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier BLAVETTE, directeur de l'UMR n° 6634

GDR n° 673 - Informatique mathématiques

MME BRIGITTE VALLEE
MME AGNÈS ZANNIER

DEC. n° 100045R19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte VALLEE, directrice du GDR n° 673 l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte VALLEE, délégation est donnée à Mme Agnès ZANNIER, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080470DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 2808 - Physique et applications de la matière sous irradiation

M. SERGE BOUFFARD

DEC. n° 100044DR19 du 27-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge BOUFFARD directeur du GDR n° 2808, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080469DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 2947 - Géométrie non commutative-algèbres d'opérateurs et groupes

M. EMMANUEL GERMAIN

DEC. n° 100032DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel GERMAIN, directeur du GDR n° 2947, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080401DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 2975 - Nano Nord-Ouest

M. PHILIPPE PAREIGE

DEC. n° 100062DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, directeur du GDR n° 2975, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080486DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 2984 - Dynamique et contrôle des ensembles complexes

M. CHRISTOPHE LETELLIER

DEC. n° 100060DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe LETELLIER, directeur du GDR n° 2984, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080480DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes

M. INNOCENT MUTABAZI
M. PASCAL PAREIGE
M. ABDELGHANI SOUAB

DEC. n° 100075DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Innocent MUTABAZI, directeur de la FRE n° 3102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Innocent MUTABAZI, délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, et à M. Abdelghani SOUAB, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080483DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMS n° 843 - Maison de la recherche en sciences humaines

M. DENIS JACQUET
MME ANNIE LAURENT

DEC. n° 100141DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Denis JACQUET, maître de conférences, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis JACQUET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie LAURENT, ingénieure d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal BULEON, directeur de l'UMS n° 843

UMS n° 3318 - CNRT matériaux

M. JOËL BREARD
M. CHRISTOPHE GOUPIL

DEC. n° 100048DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Joël BREARD, directeur de l'UMS n° 3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BREARD, délégation est donnée à M. Christophe GOUPIL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMS n° 3318 - CNRT matériaux

M. CHRISTOPHE GOUPIL

DEC. n° 100163DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe GOUPIL, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël BREARD, directeur de l'UMS n° 3318

FR n° 3038 - Institut normand de chimie moléculaire, médicamenteuse et macromoléculaire

M. THIERRY LEQUEUX

DEC. n° 100150DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MADDALUNO, directeur de la FR n° 3038

FR n° 3110 - Fédération acoustique du nord-ouest

M. PASCAL PAREIGE

DEC. n° 100151DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis IZBICKI, directeur de la FR n° 3110

DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6267 - Laboratoire de biologie et pathologie des génomes (LBPG)

M. ERIC GILSON

MME CAROLE FRECHINGUE

DEC. n° 100013DR20 du 26-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric GILSON, directeur de l'UMR n° 6267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GILSON, délégation de signature est donnée à Mme Carole FRECHINGUE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6267 - Laboratoire de biologie et pathologie des génomes (LBPG)

MME CAROLE FRECHINGUE

DEC. n° 100014DR20 du 26-01-2010

Délégation est donnée à Mme Carole FRECHINGUE, technicienne, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric GILSON, directeur de l'UMR n° 6267

Informations générales

Textes signalés

Premier Ministre

Décret n° 2010-352 du 1^{er} avril 2010 relatif aux attributions du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique

JO du 02-04-2010, texte n° 39

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022050358&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2010-442 du 3 mai 2010 fixant la liste des établissements et sociétés mentionnés à l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010

JO du 04-05-2010, texte n° 1

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0EE18357BCF91DF431D9FB7D2B5BAFAB.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000022160175&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 17 mars 2010 fixant le nombre de chambres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

JO du 30-03-2010, texte n° 13

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022036089&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Décret n° 2010-413 du 27 avril 2010 relatif au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat tiers et à la mise en œuvre des dispositions concernant le lieu des prestations de services en matière de taxe sur la valeur ajoutée

JO du 29-04-2010, texte n° 9

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022144917&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2010-420 du 27 avril 2010 portant adaptation de dispositions résultant de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique

JO du 30-04-2010, texte n° 18

Ce rapport est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022148462&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ordonnance n° 2010-420 du 27 avril 2010 portant adaptation de dispositions résultant de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique

JO du 30-04-2010, texte n° 19

Cette ordonnance est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022148467&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2010-421 du 27 avril 2010 portant incorporation au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code

JO du 30-04-2010, texte n° 20

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022148789&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2010-422 du 27 avril 2010 portant incorporation au livre des procédures fiscales de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce livre

JO du 30-04-2010, texte n° 21

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022149423&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Arrêté du 27 avril 2010 portant incorporation à l'annexe IV au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de cette annexe

JO du 30-04-2010, texte n° 24

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=FE7E1E40CD5539BEC451B053BADF569F.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022149515&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

Décret n° 2010-396 du 22 avril 2010 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique

JO du 23-04-2010, texte n° 22

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022127322&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Décret n° 2010-445 du 30 avril 2010 modifiant le décret n° 2005-1792 du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'Etat au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

JO du 04-05-2010, texte n° 30

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022160498&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 22 avril 2008 portant organisation de la direction générale de la modernisation de l'Etat

JO du 04-05-2010, texte n° 32

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=978BCCA1FA06A72B58FDF15F8E0F370A.tpdjo07v_3?cidTexte=JORFTEXT000022160522&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2010-445 du 30 avril 2010 modifiant le décret n° 2005-1792 du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'Etat au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

JO du 04-05-2010, texte n° 30

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0EE18357BCF91DF431D9FB7D2B5BAFAB.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000022160498&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil national des universités

JO du 30-03-2010, texte n° 16

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022036106&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 31 mars 2010 portant cessation de fonctions et nomination (cabinet de la ministre) (M. Olivier Pagezy)

JO du 02-04-2010, texte n° 103

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022050738&dateTexte=&categorieLien=id>

CNRS

Avenant à ma convention d'application 2007-2010 du contrat quadriennal de développement de l'Université de Montpellier 2

CON. n° 100011DPA du 06-04-2010

UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)

Entre : CNRS/ Université de Montpellier 2

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2009, l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME) dirigée par M. Nicolas ARNAUD, est rattachée à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 avril 2010.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Bernard LAURIN

Avenant à la convention d'application du contrat quadriennal de développement de l'Université de Savoie - Chambéry - Année 2007-2010

CON. n° 100015DPA du 27-04-2010

UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH)

Partenaires : CNRS/Université de Savoie - Chambéry

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2010, M. Fawzi BOU-DJEMA, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 avril 2010.

Le directeur délégué pour le partenariat avec
les établissements d'enseignement supérieur
et de recherche,
Bernard LAURIN

Avenant à la convention d'application du contrat quadriennal de développement de l'Université Grenoble 1 - Joseph Fourier

CON. n° 100012DPA du 15-04-2010

UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE)

Partenaires : CNRS / Université Grenoble 1 - Joseph Fourier

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2010, M. Paolo LAJ, physicien, est nommé directeur de l'UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE), jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

A compter du 1^{er} janvier 2010, M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de recherche, et M. Gerhard KRINNER, chargé de recherche, sont nommés directeurs-adjoints de l'UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE), jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

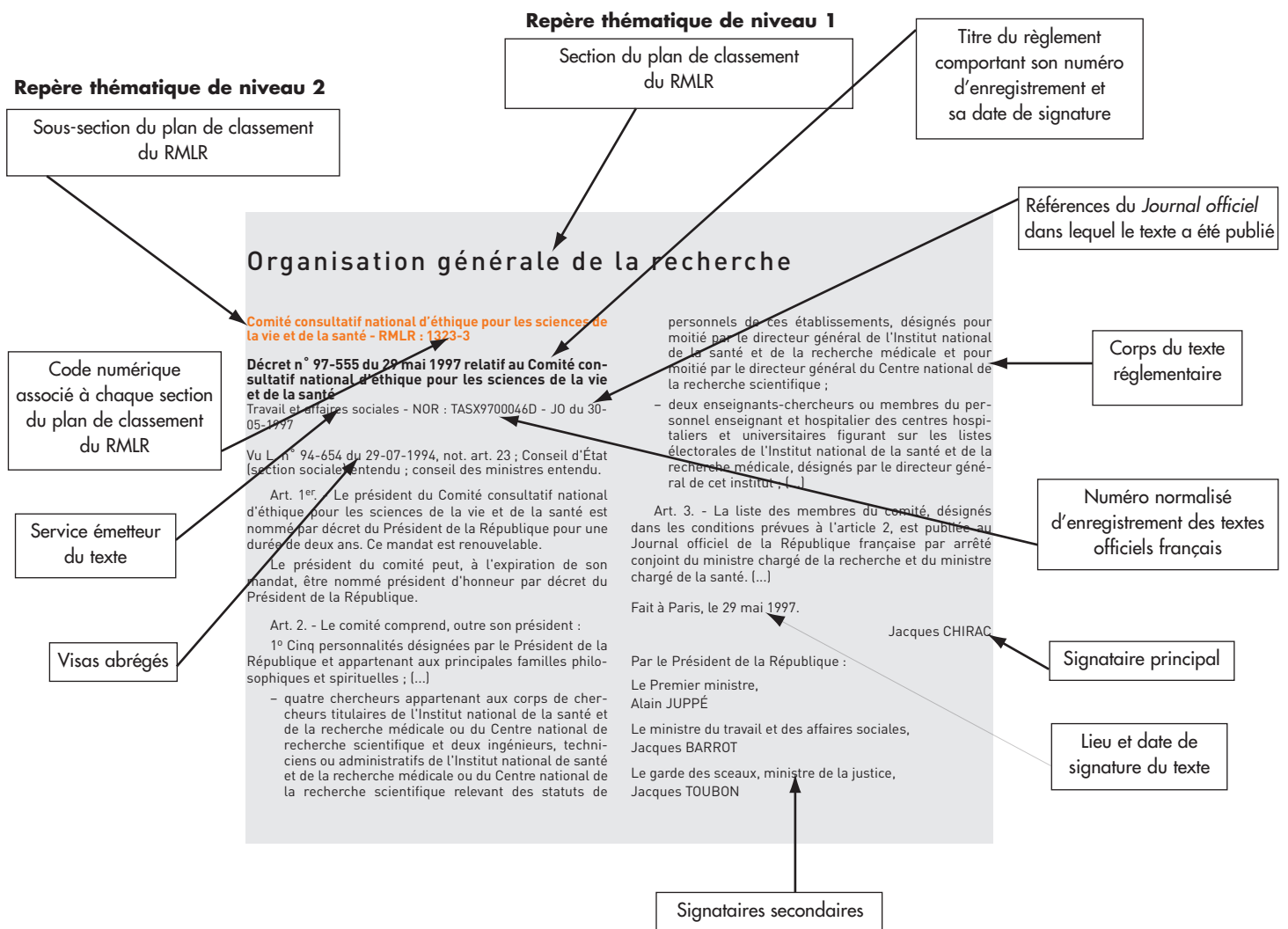
Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Le directeur délégué pour le partenariat avec
les établissements d'enseignement supérieur
et de recherche,
Bernard LAURIN

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS

Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Xavier INGLEBERT

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M. Bernard ADANS

M^{me} Isabelle DE ANGELIS

M^{me} Françoise BALESTIE

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Pascale DIENG

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M^{me} Françoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

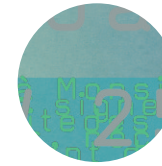
Impression : BIALEC (Nancy)

D.P. n° 73776 - 6-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières